UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class | Book | Volume
X917.63 W18m

ILL. HIST. SURVEY

MÉMOIRES

SUR LA LOUISIANE

ET LA NOUVELLE-ORLÉANS,

ACCOMPAGNÉS d'une Dissertation sur les avantages que le Commerce de l'Empire doit tirer de la stipulation faite par l'article VII du Traité de cession, du 30 Avril 1803,

PAR M. ***;

SUIVIS d'une Traduction de diverses Notes sur cette colonie, publiées aux États-Unis peu de tems après la ratification du Traité;

TERMINÉS par un écrit traitant cette question :

EST-IL AVANTAGEUX A LA FRANCE

DE PRENDRE POSSESSION DE LA LOUISIANE ?

A PARIS,

Chez BALLARD, Imprimeur-Libraire, rue J.-J. Rousseau, n°. 14.

AN XIII. — 1804.

919.63
W.18m

AVANT-PROPOS.

Le commerce national va jouir de cette stipulation que la prévoyance du Gouvernement a introduite par l'article VII du traité du 30 avril 1803 de la cession de la Louisiane, faite par la France aux États-Unis d'Amérique. Des hommes d'état, des négocians français et étrangers, ont pensé qu'il serait utile à l'une et à l'autre nation de publier des notes recueillies avec soin sur les lieux, tant sur la situation locale et relative de cette colonie, que sur ses rapports commerciaux avec l'Europe et les Antilles.

Les notes qui font l'objet de cet ouvrage, ont paru mériter quelqu'intérêt, sous ces divers points de vue; et je les publie dans l'espérance de répandre quelques notions utiles.

194263

Il n'est pas superflu d'instruire le lecteur des circonstances qui m'ont conduit à les recueillir, et du soin avec lequel elles ont été prises sur les lieux.

Je passai des États-Unis à Saint-Domingue, à la fin de 1785, à une époque où cette colonie atteignit un degré de prospérité, dont aucun pays du monde n'avait encore offert l'exemple.

Les malheurs de Saint-Domingue me ramenèrent, en 1793, aux États-Unis. Je pensais que mes recherches et mes occupations pourraient être dirigées utilement vers les grands établissemens d'agriculture disséminés sur les deux rives de l'Ohio, sur toutes ces contrées dont le Mississipi reçoit les eaux; je me déterminai à aller visiter moi-même ce beau pays.

Je commençai mon voyage par terre, en février 1801; je parcourus, au milieu de l'hiver, une partie du Maryland et de la

Pensilvanie. Je m'embarquai à Pitt'sburg, au confluent de l'Allegany et de la Mononghela ; je descendis lentement l'Ohio (ou belle rivière), en visitant, dans la Virginie, le Kentucky, le territoire de l'Ouest, presque tous les établissemens sur les deux rives. J'entrai dans le Mississipi au commencement de mars ; j'y examinai avec soin les établissemens espagnols et américains qui se trouvent sur l'un et l'autre bord de ce fleuve ; enfin, j'arrivai le 25 avril à la Nouvelle-Orléans.

Après trois mois de séjour, j'en repartis, et me déterminai à retourner aux États-Unis, par terre, à travers les nations sauvages, les déserts, et les pays inhabités qui séparent les Natchez des États du Kentucky. Le tems que je passai à la Nouvelle-Orléans a pu d'autant mieux me suffire pour connaître ce beau pays, que pendant mon séjour, j'ai eu occasion de connaître les habitans les plus anciens et les plus recom-

mandables de la colonie, ainsi que les négocians les plus renommés de la ville. J'ai recueilli les notes que je publie aujourd'hui, elles ont fait l'objet d'un Mémoire que j'adressai dans le tems au Gouvernement ; elles forment la première partie de cet ouvrage.

La seconde partie est la traduction d'un écrit publié récemment aux États-Unis, d'après des renseignemens recueillis pour le Gouvernement fédéral, postérieurement à la ratification du traité de cession. On y verra l'état dans lequel se trouve la Louisiane, à une époque assez rapprochée de la cession ; et cette connaissance dans un pareil moment n'est pas d'un médiocre intérêt pour l'homme d'Etat qui voudra, dans quelques années, se rendre compte de l'accroissement qu'aura pu prendre cette colonie.

La troisième partie est une dissertation

sur les avantages que le commerce national peut tirer de cette cession, en dirigeant ses expéditions sur la Louisiane, de manière à assurer le bénéfice de ses importations, et à écarter celles des manufactures anglaises, sur lesquelles il n'a à combattre que l'habitude des Américains; habitude qui cédera bientôt à la supériorité de nos fabriques en beaucoup de genres.

Le but que je me suis proposé, en publiant cet ouvrage, sera rempli, s'il peut être utile aux négocians français, qui peuvent diriger leurs expéditions sur la Nouvelle-Orléans et les Natchez.

A la suite de mes notes, je publie un Mémoire qui m'a été communiqué.

Il discute et résoud la question qui paraît encore aujourd'hui occuper beaucoup de politiques et de négocians :

Peut-il être utile à la France de prendre possession de la Louisiane?

Cette question est traitée, dans ce Mémoire, avec une telle clarté, une si grande connaissance des lieux, des tems et des choses, qu'il m'a paru être le complément de tout ce que l'on pouvait écrire sur les Louisianes; le tems viendra où il me sera permis de faire connaître l'auteur de cet intéressant ouvrage.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR LA LOUISIANE,
ET LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Description de la ville de la Nouvelle-Orléans.

TOPOGRAPHIE.

CETTE ville est établie sur la rive ouest du Missisipi, elle offre un bel aspect de la rive opposée ; mais le terrein plan sur lequel elle est établie, ne permet de l'appercevoir, soit en descendant, soit en montant le fleuve, que quand on est assez près pour distinguer les édifices qui forment la première ligne le long de la levée. Cette ville a six a sept rues parallèles au fleuve, du nord au sud, et douze à treize de l'est à l'ouest ; elle ne peut augmenter en profondeur. Depuis quelques années sa population s'est fort accrue, elle se trouve aujourd'hui très-resserrée ; bornée dans toute son étendue et son circuit, par des fortifications, des forts, des bastions et une ligne de

circonvallation revêtue de fascines, elle ne pouvait s'aggrandir d'aucun côté; mais le gouvernement espagnol a permis récemment de porter plus loin une partie de ses lignes : avant peu, le fort et la batterie que l'on trouve au sud de cette ville, seront reportés beaucoup plus haut, et le faubourg qui est aujourd'hui en dehors de cette porte, se trouvant réuni à la ville, en doublera l'étendue ; il en deviendra la plus belle partie, parce que les rues en sont plus larges et mieux alignées.

Celles de la ville sont bien percées, mais trop étroites; elles ne sont point nivellées ni pavées, en sorte que les eaux pluviales qui, dans les mois de juin et de juillet, tombent en abondance, s'écoulent difficilement; elles forment en plusieurs endroits des cloaques qui corrompent l'air et produisent des fièvres qui sont communes et dangereuses à cette époque et dans l'automne.

Les maisons sur la levée et dans les deux premières rues parallèles au fleuve, sont assez généralement bien bâties ; elles sont couvertes de terrasses à l'italienne, et forment un agréable coup-d'œil. Cette manière de couvrir paraît s'adopter assez généralement, sans qu'elle soit absolument prescrite. Les administrateurs, avertis par les incendies qui ont consumé les deux tiers de cette ville en 1788

et 1795, ont ordonné que toute maison réédifiée postérieurement à cette dernière époque, serait couverte en briques, en ardoises, ou en tuileaux.

Température.

J'ai passé les mois de mai, juin et juillet à la Nouvelle-Orléans, et pendant les jours les plus chauds de ces deux derniers mois, j'ai eu rarement occasion de remarquer le thermomètre de Farenheit (1) au-dessus de quatre-vingt-douze à quatre-vingt-quatorze et celui de Réaumur : au-dessus de vingt-sept à vingt-huit; à ces degrés même, la chaleur de l'atmosphère est tempérée par une brise d'est ou par des pluies d'orages qui sont fréquentes. Dans les mois d'août et de septembre, la chaleur est, dit-on, beaucoup plus insupportable même qu'aux Antilles, par l'absence de la brise et des pluies. L'on m'a assuré qu'en hiver, dans les jours du froid le plus rigoureux, son intensité ne faisait pas descendre le mercure plus bas que trente degrés au-dessous de la glace (Faren.) et deux à trois au-dessous de O (Réau.). Pendant le printemps et l'automne, la température

(1) Le thermomètre sur lequel je faisais mes observations, était, à la vérité, placé dans un appartement au premier étage, extrêmement frais par ses ouvertures de l'est à l'ouest.

est tellement variable, que dans l'espace de peu d'heures, le mercure éprouve une transition de 8 à 10 degrés, suivant que le vent y passe plus ou moins subitement du sud au nord; mais la connaissance, j'oserais presque dire l'habitude, que l'on a de ces variations subites, fait que les habitans peuvent facilement en prévenir les effets fâcheux.

Salubrité.

Le local sur lequel la ville de la Nouvelle-Orléans est établie, est aussi avantageux et aussi salubre qu'aucun autre de la basse Louisiane; entouré de tous côtés d'eaux vives et courantes, le fleuve à l'est, le Bayou (1) St.-Jean au nord, le canal Carondelet à l'ouest, rien ne manquerait à l'avantage de cette position, si les fossés assez larges, qui entourent la ville, étaient suffisamment creusés et entretenus de manière à procurer l'égoût des eaux pluviales; la moindre dépense assurerait la salubrité locale de cette ville importante.

Le baron de Carondelet, dont le nom est lié aux choses utiles qui se sont faites à la Louisiane, a fait creuser, à l'ouest de cette

(1) On appelle Bayou, en langage du pays, une petite rivière ou le bras d'une rivière plus importante.

ville, un canal navigable qui va se joindre au Bayou Saint-Jean, qui, à environ une lieue et demie, reunit toutes les eaux des Ciprières au-dessous de cette distance; en sorte que ce canal utile a le double avantage de dessécher les terres qui l'avoisinent et d'établir, par la voie des lacs, une communication intérieure, aisée et peu dispendieuse, avec la Mobille, Pensacola, toute la Floride, et avec une partie de la Louisiane.

La grande levée qui règne le long du fleuve, est en général très-mal entretenue. Les arbres qu'avait fait planter M. de Carondelet, auraient dû en faire une promenade très-agréable; mais ils ont presque tous été détruits par l'effet de l'indulgence mal entendue des magistrats, qui permettaient d'y amarer les bâtimens qui viennent décharger le long de cette levée: pour comble de désordre, la plupart de ces bâtimens y jettent sans soin leur lest; les cabrouets viennent y jetter les décombres de la ville, en sorte que si la police n'y met bientôt ordre, cette levée deviendra un endroit infect, et l'on ne pourra à l'avenir y former un quai tel que le permettait la beauté du local.

Établissemens publics.

Cette ville ne se distingue par aucun établissement public qui mérite la remarque ou l'attention du voyageur; le seul endroit qui serait susceptible de faire un point de réunion et une promenade agréable, est la place de l'église. Ce dernier édifice élevé en 1724, déjà presque antique et d'une architecture gothique, est accompagné à sa droite de l'hôtel du Cabilde, bâti d'une manière plus simple qu'élégante; à sa gauche, on a commencé un édifice sur le même plan, destiné à servir de palais épiscopal; mais indubitablement, le premier bâtiment sera déjà vieux, avant que l'autre soit achevé : quoi qu'il en soit, cette place spacieuse, dont les façades est et ouest sont bâties avec régularité, pourrait être, à peu de frais, garnie sur toutes les faces d'une double rangée d'arbres, et former une promenade aussi agréable qu'elle est nécessaire dans un pays où il n'y en a aucune autre, et où la santé des habitans la réclame si hautement. Il faudrait, pour en faire une belle place publique, démolir les mauvaises baraques qui, à l'est, lui ôtent la vue de la levée, du fleuve et de la rive opposée.

Les seuls édifices qui soient susceptibles de quelques remarques, sont les casernes, le parc d'artillerie et les magasins publics qui tous ont été bâtis par les Français, lorsque cette colonie appartenait à ce gouvernement. On y remarque aussi un hôpital de charité qui a été construit aux frais d'un négociant qui, dans ses entreprises avec le gouvernement espagnol, fit une fortune si immense, qu'il fut à même de construire cet hôpital et d'en faire don à la colonie.

Il y a, dans cette ville, un couvent de religieuses, qui, à ce que l'on ma dit, ne reçoivent plus de novices. Il y a encore quelques capucins, mais ils ne sont point en couvent; ce sont des religieux qui attendent la vacance éventuelle des cures de la colonie.

Le gouvernement entretient à la Nouvelle-Orléans, un chantier pour y réunir les bois nécessaires à la construction et à la mâture des bâtimens de guerre, qui forment sa force navale à la Havane. Les bois en sont beaux et les mâtures superbes, quoique généralement trop courtes; mais je n'ai rien vu d'aussi mal ordonné que ce chantier, et rien n'est égal au gaspillage et aux déprédations de toutes espèces, auquel ce genre de propriété publique est exposé.

COMMERCE.

Je ne connais dans le monde commerçant, aucune ville que sa situation géographique appelle, plus que la Nouvelle-Orléans, à devenir un entrôpot aussi étendu de tous les produits qui vivifient le commerce.

Cette ville, située presqu'à l'embouchure d'un des plus beaux fleuves de l'univers, est le seul et unique dépôt des produits nombreux et variés de l'incomparable agriculture de l'ouest des États-Unis. Elle voit aussi arriver dans son port et dans ses magasins, les fourrures, les pelleteries en tout genre, qu'y apportent et qu'y envoient cent nations sauvages, disseminées dans les plaines immenses de la haute et de la basse Louisiane, des Deux-Carolines, de la Géorgie et des Deux-Florides. Ces richesses, déja propres à elles seules à former un entrepôt de la plus haute importance, sont augmentées et augmenteront encore par les résultats des cultures dans la basse Louisiane, de la canne à sucre, du cotonier et de l'indigo; en sorte que cette ville réunira l'avantage d'entreposer les productions de l'agriculture du nord, avec lesquelles elle deviendra la mère nourricière de nos colonies occidentales, et les produits des cultures du

sud de l'Amérique, qui alimenteront ses relations avec la métropole et les diverses parties de l'Europe, auxquelles elle ouvrira, à son tour, des débouchés certains pour les objets de leur industrie.

Le gouvernement espagnol ne m'a pas permis d'approcher des douanes avec l'intention d'obtenir des informations sur ce qui concerne l'administration de ses parties de finance et de commerce, l'esprit de vénalité qui règne dans presque tous ses bureaux d'administration, m'a démontré jusqu'à l'évidence, qu'en supposant que j'aie réussi à obtenir des apperçus d'importation et d'exportation du commerce de la Louisiane, ils eussent été nécessairement erronnés, car j'ai vu déclarer, comme venant des Natchez, des cotons récoltés dans les établissemens espagnols de la Pointe-Coupée, du Bayou Sara et d'autres; j'ai vu déclarer, comme provenant des établissemens américains, des plombs venus des Illinois: l'objet de ces fausses déclarations, était de sauver les droits dus à l'exportation, par les produits des cultures de la Louisiane dont sont exempts ceux provenant du territoire des États-Unis.

Pour fixer l'opinion du lecteur sur l'importance commerciale de cette ville, il me suffira de dire que la Nouvelle-Orléans a vu

exporter dans la révolution de douze mois, depuis le 1er. juin 1800, jusqu'à pareille époque de l'année courante, plus de soixante mille barils de farine, mille balles de coton, deux mille boucauds de tabac, quinze cents boucauds de sucre, quelques milliers d'indigo et pour une valeur considérable de pelleteries. On peut s'attendre à voir chaque année le produit de ces exportations s'augmenter d'un cinquième et peut-être plus; car il est difficile de se faire une idée exacte de la rapidité d'accroissement que prennent toutes les cultures dans l'ouest des États-Unis et dans les Deux-Louisianes, depuis sur-tout que tant de cultivateurs se sont enrichis par le prix avantageux, auquel les farines, les cotons et les sucres se sont soutenus pendant les dernières années. L'activité et l'esprit d'entreprise des Américains, qui n'ont aucun autre débouché que ce port pour les articles de leurs cultures et de leurs manufactures, contribueront beaucoup à sa prospérité.

J'ai vu sur le fleuve et au port de la Nouvelle-Orléans, une goëlette chargée de farines, construite à Charlestown sur l'Ohio; j'y ai vu un brigantin de cent vingt tonneaux descendu tout mâté, presqu'entièrement gréé, de Marietta, ville au-dessus des cataractes de l'Ohio; j'ai vu sur les chantiers de Pittsburg, à cinq cents lieues dans les terres, à près de deux

cents lieues de l'embouchure de l'Ohio, dans le Mississipi, un brigantin construit aux frais d'une maison de Philadelphie, destiné au commerce de l'Europe (1). Ces premières entreprises ayant eu des succès, on peut s'attendre à en voir beacoup d'autres du même genre; je ne crains donc pas d'assurer que, quelles que soient même les destinées futures des États de l'ouest de l'union fédérale, la Nouvelle-Orléans deviendra une ville commerçante du premier ordre. En effet il est impossible d'avoir observé avec quelqu'attention la variété et l'immensité des richesses des divers pays qui sont tributaires du Mississipi, sans être frappé de l'opinion de sa grandeur future.

Le commerce de cette place est cependant encore dans l'enfance, excepté quelques maisons établies depuis peu d'années, qui montrent de l'industrie, de l'activité, de l'intelligence, et qui ont connu de bonne heure l'importance des connexions commerciales entre les États-Unis et son port; excepté, dis-je, quelques maisons ainsi calculées, toutes les autres, généralement parlant, bornées au com-

(1) Le bâtiment que j'ai vu sur les chantiers de la Mononghela, est arrivé l'année dernière à Bordeaux, après avoir fait plusieurs voyages dans les colonies.

merce des postes (1) avec lesquels elles se sont enrichies, ne voient point la Louisiane au-delà du cercle étroit de leurs opérations mercantiles.

Comme dans toutes les villes naissantes, les négocians se jalousent, se rivalisent ; et malheur à l'étranger qui développe quelques talens supérieurs à ceux des négocians arrivés avant lui.

MŒURS.

La population de la Nouvelle-Orléans est aujourd'hui composée en aussi grande partie d'étrangers que de créoles ; ces derniers sont presque tous originaires français. On n'aperçoit dans cette ville et dans beaucoup de parties de la Louisiane la trace du gouvernement espagnol, que dans le soin avec lequel on choisit les natifs de cette nation pour remplir les emplois publics ; sous tous les autres rapports, on croirait se trouver dans une colonie française, tant les mœurs, le langage, les manières et les goûts se ressemblent.

Les créoles sont en général grands, bien faits, vifs, exerçant avec avantage tous les

(1) On appelle *poste* les établissemens dans lesquels, pour la sûreté de la traite avec les sauvages, le Gouvernement entretient des troupes.

talens d'agrément. D'après l'opinion d'hommes instruits, ils sont peu propres aux sciences exactes. Cette inaptitude ne procède que du vice de leur éducation, de la dissipation dans laquelle leur enfance est entretenue, et du peu d'application à laquelle on les soumet dans leur jeunesse.

Les femmes de la Louisiane sont presque toutes plus jolies, plus agréables, que régulièrement belles; elles s'y distinguent par une carnation vive et animée, par une taille élégante, de beaux yeux, de belles dents et surtout une superbe chevelure.

Cet ornement précieux d'une belle tête est dans ce climat un don de la nature; il reste au naturaliste à expliquer à quoi il faut l'attribuer, si c'est un effet physique du climat, ou plutôt l'effet du soin que les pères et mères prennent d'entretenir dès la plus tendre enfance, les cheveux de leurs filles, avec de l'huile d'ours.

Observations générales.

Il n'y a, à la Nouvelle-Orléans, aucune institution publique, ni bibliothèque, ni chambre littéraire, ni aucun autre lieu de réunion pour des hommes qui voudraient trouver dans des discussions de littérature, de physique, d'his-

toire naturelle ou de politique, les occasions de se délasser des calculs peu récréatifs d'un commerce encore borné.

Les femmes ont adopté l'usage de se rassembler pour des parties de thé. A l'imitation des Américaines, ces parties finissent presque toujours par des jeux plus ou moins chers; mais qui prouvent que ce goût y a fait aussi beaucoup de progrès.

Depuis six mois environ, il s'est formé un collége pour l'éducation des jeunes gens; cet établissement manquait absolument à cette colonie Il s'est aussi élevé une école et pension pour les demoiselles : l'instruction qu'elles y reçoivent paraît bien préférable et mieux soignée que celle que donnait autrefois les religieuses. On est redevable de ces deux institutions de première utilité, à des français réfugiés, qui se sont dévoués à l'éducation publique.

Les loyers des maisons, les gages des domestiques, sont énormément chers en cette ville; les objets d'ameublemens et de vêtemens ne le sont pas moins; les articles qui composent la vie animale, sont les seuls à bon marché, à cause du voisinage de beaucoup de hates ou vacheries, et la facilité de se procurer le poisson, le gibier et les légumes.

Les habitans de la campagne se plaignent

avec raison que la culture manque de bras, et cependant le nombre de domestiques est prodigieux, l'espèce de luxe des habitans de la ville, sur ce point, va jusqu'à la folie; il n'y a aucune maison composée du mari, de la femme et de deux ou trois enfans, où l'on ne compte sept à huit domestiques qui, souvent oisifs, deviennent fréquemment les sujets de scandale ou de désordre public.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1801.

MÉMOIRE ET NOTES

RECUEILLIES

SUR LES LOUISIANES

ET

LES DEUX-FLORIDES.

La Louisiane est un des pays du continent de l'Amérique, sur lequel il a été écrit de la manière la plus contradictoire.

Ce beau pays, entre le trentième et le quarantième degré de latitude, et le quatre-vingt-dixième et centième de longitude, est un de ceux dont la température modérée se rapproche le plus de celle des latitudes méridionales d'Europe et des climats de la France et de l'Espagne. La diversité de son sol, de ses sites et de sa température, y rend propre la culture de presque tous les grains de l'Europe, et celle de la plus grande partie des denrées qui, jusqu'à présent, n'ont paru convenir qu'aux pays les plus méridionaux et aux Antilles.

Ce pays, où la nature a multiplié les plus belles

belles rivières, qu'elle a favorisé de la navition d'un des plus beaux fleuves du monde, se divise en deux parties, la haute et la basse Louisiane.

L'histoire chronologique des révolutions politiques qui ont agité cette colonie et celle des hommes qui l'ont gouvernée, pourra éclairer sur les causes qui ont retardé son établissement, ou plutôt la prospérité à laquelle elle paraît aujourd'hui appelée.

La Louisiane, à peine connue des Français, fut l'objet de la cupidité de quelques commerçans. En septembre 1716, le roi, par un édit, y créa un conseil supérieur; en 1717, il concéda la colonie à une compagnie; le 8 septembre 1719, un arrêt de la grande audience de France fut rendu, portant établissement d'un conseil supérieur, avec quelques changemens à l'édit de 1716. M. d'Hiberville était commandant général, il conserva ce commandement jusqu'au mois de mars 1727, époque à laquelle M. Perrier de Salvert le remplaça. La compagnie n'ayant fait que de fausses opérations, par les frais de déplacement et les dépenses qui résultèrent du mauvais choix du premier local, acheva de ruiner ses premiers colons, en leur demandant tantôt du riz, tantôt du coton, du tabac, ou d'autres produits qui les forçaient à changer leurs

cultures, et à perdre leur tems et leurs dépenses; cette compagnie, dis-je, rétrocéda la colonie au roi, et cette rétrocession fut enregistrée le 9 juillet 1731.

De 1731 à 1763, la colonie fut successivement gouvernée par MM. de Bienville, de Vaudreuil et de Klerec. Le premier a laissé après lui une réputation médiocre ; l'administration du second fut douce et bienfaisante ; celle du troisième n'a laissé que le souvenir d'un homme vain, entêté et altier.

La France, dans la guerre de 1756, ayant perdu les possessions du Canada, le cabinet de Versailles, qui ne pouvait alors prévoir la scission des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre avec leur métropole, jugea que la possession des Louisianes et des Florides ne pouvait être qu'onéreuse au Gouvernement. Par le traité de paix de 1762, elle céda les premières à l'Espagne, et les secondes à l'Angleterre. Peu après, arriva M. Dabadie avec le titre de directeur-commandant, chargé d'effectuer cette cession ; mais cet officier mourut avant qu'il se fût présenté aucun officier espagnol chargé de la recevoir. Le commandement passa à M. Aubry, qui le conserva long-tems même après 1766, époque à laquelle arriva M. Wlloa chargé

de la part du gouvernement espagnol de recevoir la colonie.

Les apperçus de cet administrateur espagnol de la Louisiane sur les dépenses énormes que son gouvernement et son maintien occasionneraient, et sur le peu de disposition que les colons montraient pour changer de domination, l'engagèrent à écrire à sa cour contre la cession, et à différer d'en prendre possession d'une manière directe. Les représentations que M. Wlloa avait communiquées aux habitans, leur avaient donné l'espoir de rester sous la domination française, mais elles ne furent pas accueillies du gouvernement espagnol; et ce commissaire fut rappelée en août 1768. Le commandement resta toujours à M. Aubry, jusqu'au mois d'août 1769, où M..... arriva, en qualité de lieutenant-général, à la tête de quatre mille hommes de troupes, pour prendre possession absolue de la colonie.

La cruauté, le sang-froid, la perfidie avec laquelle ce gouverneur fit arrêter et exécuter plusieurs habitans notables de la colonie, qui n'avaient d'autres reproches à se faire que d'avoir, au nom de tous, fait de fortes représentations à la cour de France contre l'aliénation contraire à leur vœu et contre le changement de domination; la conduite atroce,

dis-je, de M....., dans cette circonstance, laissera sa mémoire en horreur, tant qu'il coulera du sang français dans les veines des habitans de ce pays. Ce premier gouverneur forma les régimens de la Louisiane, établit le Cabilde, promulgua beaucoup de lois, et partit de la colonie en 1770, chassé par l'horreur qu'inspirait sa conduite passée : il m'a été représenté comme un homme dur, haineux, vindicatif, mais ayant l'esprit juste et pénétrant.

A son départ, il laissa pour gouverneur Don Luys Unsaga-Yamezaga, ex-colonel du régiment fixe de la Havane. Cet officier effaça un peu, par une conduite circonspecte, l'impression fâcheuse qu'avait laissée son prédécesseur. Il conserva le gouvernement jusqu'en mars 1777, qu'il le quitta pour aller prendre celui de Caraques. Ce militaire avait l'abord peu agréable, il était peu communicatif ; il établit dans la colonie et dans la ville une police salutaire ; ses mesures pour l'approvisionnement furent toujours bien prises. Il a laissé après lui l'opinion d'avoir bien fait les affaires de la colonie sans négliger les siennes.

Don Bernard de Galves lui succéda, il fut populaire aussi long-tems que ses intérêts et la nécessité de gagner la confiance l'exigèrent : il fit marcher les milices au Baton-Rouge, à la

Mobille, à Pensacola, d'où il chassa les anglais. Moins communicatif lorsqu'il fut lieutenant-général, il était vif, impérieux et dissipé; il ne fit rien d'important dans la colonie, dont il s'occupait peu. Il en partit en 1781 pour aller prendre le commandement de l'armée combinée à Saint-Domingue, laissant pour gouverneur intérimaire Don Estevan Miro; mais il conserva la propriété du gouvernement et la surintendance de cette colonie.

Don Estevan Miro, chargé d'abord du gouvernement par intérim, devint peu après gouverneur-propriétaire, et, en cette qualité, réunit au pouvoir militaire des fonctions administratives et des finances. On me l'a peint comme un homme vif, emporté, mais revenant aisément quand les représentations lui étaient adressées avec décence. Il aimait la musique, la danse et le jeu; il fit élever un théâtre au gouvernement, son épouse y jouait les principaux rôles; il traita les Louisianais à la française; il en avait parfaitement saisi l'esprit. On lui a reproché d'avoir favorisé l'introduction de mauvaises farines; mais ce trait s'est perdu dans beaucoup d'autres actes d'administration très-utiles; et l'on se rappelle toujours, avec reconnaissance, la manière généreuse avec laquelle il s'est comporté dans l'incendie de 1788, en offrant aux incendiés sa

bourse, des subsistances, et des logemens au gouvernement.

Ce gouverneur fut remplacé par le baron de Carondelet, qui prit possession en 1792. C'était le moment où la révolution française avait reveillé chez les Louisianais le souvenir de la scission violente, par laquelle on les avait détachés de la métropole. Cette circonstance fit naître une espèce de fermentation et d'effervescence qui donnèrent de l'inquiétude au gouverneur et lui firent prendre des précautions, que les colons lui reprochent, mais qui ne feraient pas la matière d'un grief, si chacun d'eux voulait se mettre à la place d'un chef responsable d'une colonie. Quoi qu'il en soit, tous s'accordent à reconnaître, dans le baron de Carondelet, les qualités qui, dans tous les pays, constituent un militaire recommendable et un administrateur estimable.

En 1797, M. de Carondelet fut nommé à la place du président de Quito; il a eté relevé par Don Manuel Gayosso, qui avait occupé dans la colonie un emploi militaire secondaire. Cet officier était peu fait pour la place de gouverneur en chef; il se reposa des soins du gouvernement sur le secrétaire, Don André Lopes Darmesta, homme réellement habile, qui réunissait à beaucoup de qualités recommandables, une longue

expérience, et une connaissance parfaite de la colonie. Don Manuel Gayosso mourut en juillet 1799, laissant une opinion très-médiocre de ses talens.

Depuis sa mort, le gouvernement s'est trouvé divisé dans toutes ses parties; le marquis de Casa Calvo remplit aujourd'hui avec distinction la partie du gouvernement militaire; il est peu aimé, parce que sa dignité qu'on appelle hauteur, constraste trop avec les principes d'égalité qui dominent par-tout. Don Ramon de Lopes y Angulo, remplit les fonctions d'intendant; et Don Luys Vial, ci-devant assesseur du Cabilde, celle de gouverneur et de chef du pouvoir judiciaire.

Il paraît que le gouvernement espagnol n'avait vu, dans la possession de la Louisiane, que le moyen d'établir une barrière entre les Anglais, possesseurs du Canda et de l'Amérique septentrionale, et leurs possessions au Nouveau-Mexique. Ce gouvernement ne considéra les Louisianes que sous ce point de vue, au lieu de les voir comme une colonie importante par ses propres produits, mais qui devait devenir bien plus importante encore, comme un des premiers entrepôts de commerce. Il ne fit aucunes des dépenses propres à la conduire à ce double but; et aucun des gouverneurs, excepté le baron de Carondelet, n'a paru apper-

cevoir les destinées futures des Louisianes et celle de la Nouvelle-Orléans, dont la position géographique commande à l'avenir des relations intérieures et extérieures presqu'incalculables.

Examinons maintenant cette colonie partiellement.

La haute Louisiane se compose de tous les pays au-dessus de la rivière des Arkansas; à l'ouest du fleuve, je dis de tous les pays arrosés par cette rivière, par la rivière Blanche, par celle de Saint-François, par le Mississipi, les Illinois, et par beaucoup d'autres moins remarquables qui débouchent dans le Missoury, dont les sources remontent et se trouvent vers le quarante-cinquième degré et quelques minutes de latitude au méridien de Londres. Cette rivière, qui vient réunir ses eaux à celles du Mississipi peu au-dessus de l'établissement connu sous le nom des Illinois, est la plus importante de toutes; elle a été remontée à plus de quatre cents lieues de son embouchure, sans qu'on ait pu, jusqu'à présent, en découvrir les sources. A en juger par l'abondance et la force de son cours, à la plus grande hauteur où elle ait été remontée, on suppose qu'elles naissent beaucoup plus haut dans l'ouest, dans les montagnes du Nouveau-Mexique, non loin de l'Océan pacifique.

Haute Louisiane.

La haute Louisiane était autrefois peuplée d'un très-grand nombre d'indigènes, d'Indiens ou Sauvages, dont les tribus sont très-multipliées; elles sont aujourd'hui moins nombreuses et moins populeuses, et les plus considérables sont celles qui vivent sur les bords du Missoury. Les *Padoucas* s'occupent à élever des chevaux; les *Osages* sont très-féroces; les Illinois, les Outagamis, les Codocaquios Conoatinos, et nombre d'autres, ne s'occupent que de la chasse. Parmi ces nations, il y en a qui peuvent mettre sous les armes douze à quinze cents guerriers, ce qui suppose une population au moins cinq fois plus considérable.

Quoi qu'il en soit de cette population, soit que le voisinage et la multiplicité des Européens aient forcé les Sauvages à se retirer plus avant dans l'intérieur des terres, soit que la vie errante et vagabonde que ces habitans mènent, et les guerres continuelles qu'ils se font les éteignent successivement, il est certain que les Sauvages de la haute Louisiane sont infiniment moins nombreux qu'ils ne l'étaient il y a un demi-siècle.

Parmi les établissemens les plus considérables

et les plus dignes de remarque, dans la haute Louisiane, je dois parler de celui des Illinois, comme le plus ancien. Cet établissement composé de Français, les uns remontés de la Nouvelle-Orléans, les autres, en plus grand nombre, descendus du Canada, à l'époque où cette colonie fut cédée à l'Angleterre, a langui long-tems, soit par la faiblesse de leurs moyens, ou plutôt par l'insouciance du gouvernement, qui n'a pu ou n'a pas voulu aider leurs premiers efforts.

Cette colonie, formée au confluent des rivières des Illinois et du Mississipi, devient digne de la plus haute considération. Elle peut fournir aux approvisionnemens de la basse Louisiane et même des Antilles. Ces premiers établissemens étaient autrefois bornés à la culture du maïs pour leur nourriture, et à celle du tabac pour leur traite de pelleteries avec les Sauvages. Ils ont vu, par l'exemple des Américains établis aux Kaskakias, qu'ils pouvaient avec succès se livrer à la culture de tous les autres grains nécessaires à leur subsistance, et à celle du chanvre et du lin qui ont parfaitement réussi; enfin à l'éducation des bestiaux.

Des mines de fer, de plomb, de charbon de terre, d'ardoise et de plâtre, appellées *de Paris*, ont été découvertes non loin des établissemens sur les rivières des Illinois et du

Missoury, on croit pouvoir y découvrir des mines de cuivre; mais on n'en soupçonne aucune de métaux plus précieux : les puits salins y sont assez nombreux. Faute de moyens et de population, on n'exploite qu'une mine de plomb dont les produits sont si abondans, que le propriétaire se propose de joindre à la fabrique des plombs à giboyer, un laminoir qui pourra fournir du plomb en feuilles à toute la basse Louisiane.

Sainte-Geneviève, Carondelet, Saint-Louis, Saint-Ferdinand, situés sur les bords Illinois; Saint-Charles, sur le Missoury, la Nouvelle-Madrid (1), la Petite-Prairie et le fort l'Espérance sur le Mississipi, au-dessous de la jonction de l'Ohio : tels sont les établissemens de la haute Louisiane, qui paraissent aujourd'hui sortir du néant ; mais leur ancienne détresse était telle, que Sainte-Geneviève conserve encore aujourd'hui parmi les premiers colons, le nom de *Misère*, et Saint-Louis celui de *Pain court.* La population, tant libre qu'esclave de tous les établissemens de la haute Louisiane, n'est que de cinq mille cinq cent à six mille ames.

---

(1) Cet établissement est connu très-anciennement sous le nom de *l'Anse à la graisse*, à cause de la grande quantité d'huile d'ours qui s'en exportait.

Généralement, les terres de la haute Louisiane, sur les rivières ci-dessus citées, sont belles, peu montueuses, riches et inépuisables; elles offriraient une étendue suffisante à la population de plusieurs millions d'ames.

La basse Louisiane se compose de tous les établissemens formés sur les rives est et ouest du Mississipi, c'est-à-dire sur la rive *ouest*, au-dessous de la rivière des Arkansas, et sur la rive est, à partir du Bâton-Rouge jusqu'à la mer.

Lors du traité fait entre les États-Unis et l'Espagne, cette dernière puissance a cédé à l'Union-Américaine une étendue immense de pays riches sur la rive est du fleuve : l'établissement des Natchez, le poste Nogalles, et une autre étendue de pays qui devenait une limite et une barrière naturelle entre les États-Unis et les possessions de la Louisiane. Quoi qu'il en soit de la cession des Natchez au gouvernement américain, elle ne peut être vue sans surprise par la politique ; mais elle devint pour l'observateur et le commerçant, l'objet d'un bien plus grand étonnement. En effet, il est impossible de n'être pas frappé d'admiration, en voyant cet établissement si nul jadis sous le gouvernement espagnol, ces Natchez dont les produits suffisaient à peine à l'exis-

tence des cultivateurs qui s'y étaient établis; en voyant, dis-je, ces Natchez montrer aujourd'hui ce que peut l'industrie livrée à elle-même et jouissant d'une entière liberté.

Natchez.

Cet établissement que le commencement du siècle passé voyait encore en possession de la nation puissante des Sauvages de ce nom, que les historiens nous ont représenté comme adorateurs du soleil; cet établissement qui, vers le milieu du dernier siècle, a passé successivement des Français aux Espagnols, et dont la population réunie à cette époque, en libres et esclaves, ne montait pas à plus de quatre mille neuf cents personnes, s'est vu à la fin du siècle en la possession des Américains. C'est à cette nation, à peine naissante, qu'il était réservé de faire de cet établissement une colonie de la plus haute espérance.

Des Américains de toutes les parties de l'Union, tous également actifs et ambitieux d'une grande fortune, transportèrent aux Natchez leur industrie, leurs esclaves et leurs autres moyens. Leurs premiers efforts furent couronnés d'un succès si complet, que bientôt la population américaine s'y accrut au point

qu'on y compte aujourd'hui plus de quarante mille ames.

Les premiers colons s'adonnèrent essentiellement et presqu'exclusivement à la culture du coton; elle leur réussit si complètement, et le prix de ce lainage s'est soutenu si haut depuis quelques années, que tous les habitans, sans exception, se sont enrichis, et que l'on évaluait à plus de 500,000 dollars le produit du coton à exporter dans le courant de 1801; ce qui suppose une exportation d'environ deux millions et demi de livres pesant, en établissant le prix moyen de 20 dollars le quintal. Si les espérances des cultivateurs n'ont point été déçues, ils ont dû en faire l'année suivante environ quatre millions.

Le coton à graine verte, dont ils ont introduit la culture dans cet établissement, est d'une espèce très-différente de celui qui se cultive dans nos colonies, et que les manufacturiers distinguent sous le nom de *Sea Island;* néanmoins son lainage, quoique court et brisé par un cylindre qui sert en même tems à le nétoyer, est si fin, d'une blancheur si éclatante, si parfaitement dégagé de graines et de mal-propreté par la perfection de cette invention, que les manufacturiers anglais le classent imédiatement après celui de Cayenne,

et fort au-dessus de celui des Carolines et de la Géorgie.

La terre des Natchez, quoique généralement montueuse et médiocre, est néamoins si propre à la culture du coton, que le produit d'un acre est évalué à mille livres pesant, et que beaucoup même produisent jusqu'à quinze cents livres.

L'incomparable accroissement des Natchez, et son étonnante prospérité, doivent convaincre les gouvernemens que rien n'est plus propre à assurer les succès de nouveaux établissemens de culture et de commerce, qu'une liberté entière en faveur de ceux qui les entreprennent; comme rien n'est plus propre à en retarder les progrès que les gênes et les entraves, et sur-tout les privilèges exclusifs qui ne sont que trop en usage sous le gouvernement espagnol; je dirai plus, que cette liberté absolue que tout commande en faveur des nouveaux établissemens, est préférable aux encouragemens que d'autres gouvernemens accordent quelquefois, pour prendre occasion de soumettre des cultivateurs et des négocians à des conditions ou à des restrictions bien plus onéreuses, que n'ont été profitables les encouragemens qui sont presque toujours donnés avec une parcimonie qui en détruit tous les avantages.

Basse Louisiane.

La basse Louisiane se compose, à l'ouest, en descendant le fleuve, des établissemens sur les rivières Rouge et Noire, des postes vis-à-vis les Natchez, le Ouachita, le Catahohula, les Natchitoches, la Pointe-Coupée, la Fausse Rivière, la Fourche, les Acatapas, les Apelousas; a l'est du fleuve, le Baton-Rouge, le Bayou Tonika, le Bayou Sara, les Allemands, et tous les établissemens disséminés sur les deux rives du fleuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et au-dessous de cette ville jusqu'à la Terre-aux-Bœufs et à la Balize.

La basse Louisiane était originairement peuplée d'Indiens ou sauvages, dont les noms et les tribus étaient au moins aussi multipliés que ceux de la haute Louisiane; mais la dépopulation de ces diverses nations a été bien plus rapide que celle de la haute Louisiane, parce qu'aux causes générales qui doivent produire par-tout cette dépopulation, il s'en est joint une particulière, la plus puissante de toutes, le voisinage des Européens, qui introduisirent les liqueurs fortes; et l'on sait assez que plus ces peuplades ont eu l'occasion et la facilité de se procurer ces liqueurs, plus promptement elles se sont réduites et elles sont

sont disparues des pays qu'elles habitaient ; car personne n'ignore que la vue et l'odeur de ces liqueurs les attirent puissamment. L'usage immodéré qu'elles en font, occasionne des maladies inflammatoires, presque toujours mortelles chez les Indiens, des querelles et des combats particuliers, enfin des assassinats qui deviennent des motifs éternels de guerre entre les familles des morts et des assassins, parce que jamais l'effusion de sang ne s'oublie ou ne se pardonne entre les familles indiennes.

La Pointe-Coupée est un des établissemens les plus considérables et des plus importans de la basse Louisiane. Il est dû à l'importation que l'on fit en 1764 et 1770 de plusieurs familles acadiennes, auxquelles on concéda quatre arpens de face sur le fleuve, sur quarante de profondeur. Il a, comme tous les autres, langui long-tems ; il n'est sorti de son état de pauvreté que depuis peu d'années, époque à laquelle les habitans, renonçant à la culture précaire de l'indigo, se sont livrés, à l'exemple de ceux des Natchez, à celle du coton, qui leur a très-bien réussi. Cet exemple a été suivi avec le même succès au Bayou Tonika, à la Fourche, et dans presque tous les établissemens le long du fleuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Au-dessous de la Pointe-Coupée, les sucreries ont été établies avec autant d'avantage

que les cotonneries ; et il n'y a presqu'aucun habitant qui n'ait eu des succès et qui ne se soit liquidé et même enrichi. En effet, le climat de nos meilleures colonies n'est pas comparable à celui de la Louisiane, pour la culture de la canne ; chaque année, on y voit se renouveller le miracle de la végétation. Une canne plantée en février ou mars, peut, dès le 15 octobre, être coupée, conduite au moulin, et produire assez de vesou pour être soumis à l'action du feu et en extraire un sucre brillant, qui devient bien grainé et parfait quand il est resté assez long-temps sur les bassins, pour se dépouiller suffisamment de beaucoup de sirop : conséquence émanant d'une végétation prompte et qui ne paraît pas soumise à une élaboration assez longue.

Les habitans se plaignent assez généralement de la gelée sur leurs cannes et du danger des hivers prématurés ; ils paraissent envier le sort des colons des Antilles, qui ne sont point exposés aux mêmes inconvéniens ; mais ils n'observent pas l'immense avantage qu'ils ont sur ces derniers, puisqu'il est vrai de dire que leurs cannes sont presque toujours bonnes à rouler avant le 15 octobre, époque des gelées les plus promptes, tandis que les colons des Antilles sont quelquefois obligés

d'attendre quinze à dix-huit mois; ce qui donne aux habitans de la basse Louisiane l'avantage de faire en quatre ou cinq ans une récolte de plus que ceux dont ils envient le sort : avantage qui me paraît devoir compenser en partie l'infériorité des produits.

En rangeant les établissemens de la basse Louisiane, suivant leur importance commerciale, je dois parler de celui des Natchitoches, où les habitans ont presque généralement substitué à la culture du tabac le plus estimé, celle du coton, qui leur a aussi bien réussi. Cet établissement est un des plus populeux et un des plus anciens de la basse Louisiane, comme le Ouachita, les Acatapas, les Apelousas en sont les plus récens ; mais la beauté, la variété, la richesse du sol sur lequel ils sont formés, les appellent à une grande prospérité. On m'a assuré qu'on y cultiverait avec le même succès les grains de toutes espèces, le lin, le chanvre, le tabac, l'indigo, le cotonnier. Le poste du Ouachita sur-tout est dans le cas d'être considérablement enrichi par le commerce des pelleteries avec les Sauvages ; peut-être même n'est-il pas difficile de prévoir l'époque où la population donnant un nouvel essor à l'industrie, ouvrira à la navigation une des bouches que le Mississipi s'est faite par la rivière de Yafalaya,

où le courant est si rapide qu'il y attire des forêts de bois de dérive qui, pendant huit ou dix lieues, en obstruent le cours, mais dont il serait facile de se débarrasser par le feu ou quelques autres travaux; alors, dis-je, on peut s'assurer que tous les établissemens de la basse Louisiane, le long et au-dessus de la rivière Rouge, Blanche et Noire, sortiront de leur état de détresse, et prendront un essor qui en fera une des plus belles portions de la colonie.

Je me dispense de parler en détail de quelques autres établissemens dans diverses parties de la Louisiane, tels que les Acatapas, les Apelousas; mais je ne crains pas de prononcer que s'ils ne sont point entravés par les mesures du gouvernement, ils réussiront; car il n'est aucun pays au monde où le sol récompense plus libéralement celui qui prend la peine de le cultiver.

Je ne dirai que deux mots des Florides; c'est un pays considérable qui se prolonge au nord le long du Golfe du Mexique, à l'est courant avec le Golfe qui porte son nom, et à l'ouest (à prendre du fleuve peu au-dessous des Natchés) jusqu'à la mer.

Tout ce qui se prolonge le long du Golfe mexiquain, jusqu'à la baie des Apalaches, s'appelle Floride de l'ouest. Le sol en est ingrat

et aride ; il n'est propre qu'à l'exploitation des brais, goudrons et de la térébenthine, parce qu'il n'est couvert que de forêts de pins. On trouve dans cette partie de la Floride, une baie précieuse, c'est celle de Pensacola dont l'étendue et la sûreté offrent aux escadres et aux plus gros vaisseaux un refuge assuré. La ville qui porte le nom de cette baie, est un établissement important pour la traite des pelleteries qui tourne tout entier au profit d'une maison anglaise sous la raison de *Penton et Forbes :* ces négocians, à la faveur d'un privilège exclusif obtenu du Gouvernement espagnol, ont à leur disposition les $\frac{9}{10}$ du produit de la chasse des chartawvs, des chicassawvs, des creks, des cherokées, et de quelques autres nations sauvages qui habitent sur les derrières de la Georgie et des Carolines.

La Floride de l'ouest ne comprend qu'un seul établissement de culture, connu sous le nom de la *Mobille*.

La Floride de l'est comprend, à partir de la baie des Apalaches, toutes les terres qui sont baignées au sud par le Golfe du Mexique, et à l'est (jusqu'à la rivière Sainte-Marie), par le Golfe de la Foride. Le territoire de cette Floride est moins stérile que celui de la Floride de l'ouest ; il est d'ailleurs enrichi de beaucoup de petites îles dont

le sol fertile est très-propre à la culture du coton. Quoi qu'il en soit, les établissemens y sont presqu'absolument nuls et ne méritent point d'être cités.

La rivière des Apachicolas coule entre les deux-Florides et en forme la division, comme le Mississipi sépare la Louisiane de la Floride de l'ouest.

Dans toute la Louisiane, les propriétés concédées aux habitans sont établies sur dix arpens de face le long du fleuve et quarante de profondeur, ou sur telle autre moindre que permet le local et l'enfoncement dans les ciprières.

L'arpent de la Louisiane a une surface de trente toises sur trente toises, conséquemment de neuf cents toises. Il se mesure comme se calculait autrefois celui de France; je dis cent quatre-vingt pieds en quarré, ou trente-deux mille quatre cents pieds de superficie.

Les forêts de la Louisiane sont riches et garnies des plus beaux bois connus, également propres à la construction navale, à la charpente et même à la marqueterie; le chêne verd y est très-abondant; le laurier-tulipe un des plus beaux arbres connus pour l'ornement des jardins et des avenues; le pacanier qui produit une noix si estimée, sont l'un et l'autre indigènes de la Louisiane.

L'oranger de toutes les espèces y réussit à merveille, mais il est exposé à périr dans les hivers rigoureux. Le figuier y est abondant et le fruit en est délicieux; la vigne y passe toutes les espérances, et le raisin en est généralement bon. La végétation, dans la basse Louisiane, est tellement prompte qu'on y mange les prunes dès le mois de mai; les figues, les raisins et les melons en abondance, vers la fin de juin; les pêches et les pommes, au commencement de juillet. Le pêcher planté de noyau, y rapporte quelquefois, la seconde année, mais abondamment la troisième.

La Louisiane paraît très-peuplée d'oiseaux, parmi lesquels le pape, le cardinal et l'évêque méritent d'être distingués autant par la beauté de leur plumage que l'oiseau moqueur, par un talent pour l'imitation des chants et des cris des autres oiseaux. Cet oiseau ressemble parfaitement au rossignol des Antilles. On n'y trouve cependant pas le charmant colibri, qui est si multiplié et que j'ai vu dans quelques parties des États-Unis.

Le minéralogiste trouverait des métaux de toutes les espèces, et l'on assure que, dans les établissemens du Ouachita et des Natchitoches, sans remonter très-haut, dans le voisinage du Méxique, on trouverait des mines

de cuivre, d'argent et d'or. On doit aux recherches de M. d'Anmours, l'habitant le plus instruit et le plus recommandable du poste du Ouachita, la découverte d'une mine de plâtre de Paris ; je ne doute pas que d'autres découvertes précieuses ne soient le fruit de ses soins et de ses connaissances en histoire naturelle.

Le botaniste ne serait pas moins heureux dans ses recherches. On m'a assuré que celles qui ont été faites jusqu'à-présent, avaient été imparfaites, et que de plus sérieuses applications découvriraient des plantes nouvelles qui enrichiraient la pharmacie ou serviraient à l'ornement des jardins. Dans la première classe, je placerai la viperine qui abonde surtout aux Natchitoches. Cette plante si utile contre la morsure du serpent à sonnettes, est aussi connue comme un puissant vermifuge, febrifuge et antiputride. Cette plante est très-commune en Virginie et au Kentucky où elle est connue sous le nom de *Snake-root.*

Le gibier de toutes les espèces est abondant dans la basse Louisiane ; outre le dinde, le pigeon, le canard sauvage, le canard branchu, la tourterelle, on y trouve beaucoup d'autres oiseaux de passage, comme la bécassine, le pluvier doré, le papabot, la bécasse, l'ortolan et le grasset : dans quelques endroits,

on trouve aussi le faisan et presque par-tout, la perdrix et le becfigue.

Le fleuve est également abondant en poissons; on le prend en grande quantité lorsque, vers le milieu de juin, les eaux commencent à baisser. On compte au nombre des meilleurs, le Casseburgo, l'anguille, l'esturgeon et la barbue.

Les vases, mêlées aux eaux du fleuve, empêchent que le poisson ne soit aussi délicat qu'il le serait si les eaux en étaient plus vives et plus limpides; mais je ne puis me dispenser de parler de ces chevrettes délicieuses dont l'abondance est telle, dans les mois de juin, juillet et août, que toute la colonie trouverait sa subsistance dans ce seul aliment.

On remarque que l'eau de ce beau fleuve, déposée dans des vases propres, ne se corrompt jamais pendant les plus longues traversées.

Les lacs et sur-tout les bayous nombreux qui se jettent dans le fleuve, fournissent encore une plus grande quantité de poissons qui ne sont ni moins précieux, ni moins estimés, telle que la truite, la carpe, la perche, le sacalait, le patasa, le poisson rouge, le bar et le carrangue; l'écrevisse y est aussi très-abondante. Les lacs et les bayous sont peuplés d'une multitude de crocodilles dont

les espèces sont très-variées. Je m'étonne qu'ils ne détruisent pas les pêcheries, car j'ai eu occasion de remarquer, de la part des habitans, une insouciance que j'appellerai coupable, puisqu'ils ne prennent pas la peine de les prendre à l'hameçon ni de les tuer au fusil, et qu'ils les laissent dormir paisiblement au soleil dans les canaux qui conduisent à leurs moulins.

Après avoir donné une idée générale de la Louisiane et des Florides, il me reste à les examiner sous les deux points de vue les plus importans, les rapports commerciaux et politiques.

Rapports commerciaux.

La situation géographique de la Nouvelle-Orléans fait de cette ville un des plus grands entrepôts de commerce de l'Univers; elle devient le dépôt nécessaire et forcé de tous les produits en farines, salaisons, tabac, chanvre, cordages, suif, salpêtre, gensing et autres objets de l'immense agriculture des pays fertiles qu'arrosent l'Alleganie, la Mononghela et les rivières connues sous le nom *de Sandy, Sioto, Muskingham, Hockoking, Liking, de Kentucky, des Miamis, Wabash, de Tenessée, Cumberland*, et

beaucoup d'autres d'une moindre importance, qui versent leurs eaux dans l'Ohio, si justement surnommée *la Belle - Rivière*. Ainsi toute l'industrie américaine se trouve indispensablement tributaire de la position géographique de la Nouvelle-Orléans. Sous ce point de vue, cette ville peut devenir la mère nourrice de toutes les Antilles et des colonies, où elle peut exporter les produits entreposés, je ne dirai pas aussi promptement, mais aussi économiquement que peuvent le faire les États de l'Atlantique. Si l'on ajoute à ces produits immenses d'une industrie étrangère, que la Nouvelle-Orléans met en contribution par le seul avantage de sa position, ceux plus importans encore, provenant du cru de la Louisiane, on verra que les pelleteries, produit de la chasse des Sauvages, les sucres, le coton, l'indigo, les riz, les tabacs, les mâtures, les bois de construction et de charpente, les planches, les essentes, les brais, le goudron, les huiles d'ours, les cires, les bois de teinture, le cacao, la cochenille, la vanille, les cuirs, les indigos de Quatimala, qu'un commerce interlope avec toutes les possessions espagnoles dans le Golfe du Méxique, y apportent; on verra, dis-je, que la Nouvelle-Orléans, par sa seule position, fournira des échanges abon-

dans, sûrs et constans pour tous les marchés de l'Europe, des Antilles, et sur-tout de la France, dont les Louisianais consomment toujours de préférence les vins, les eaux-de-vie, les huiles, les savons, les drogues, tous les objets de manufacture en vêtemens, bijoux et ameublement.

Rapports politiques.

C'est sous ce rapport, plus essentiellement encore, que ce beau pays mérite d'être considéré, et qu'il appartient aux hommes d'état d'en déterminer l'importance.

Sa situation seule en fait un objet d'envie pour les trois principales puissances maritimes de l'Europe et la puissance continentale de l'Amérique; je me dispenserai d'examiner ici tous les avantages que l'Espagne, l'Angleterre et la France pouvaient, chacune séparément, tirer de la possession des Louisianes, qu'il me suffise d'énumérer succinctement ceux qui en peuvent résulter en faveur des états de l'Union fédérale.

C'est sur-tout à cette puissance que convient la possession des Louisianes et des Florides. Voici la récapitulation des avantages qu'elle pourra en retirer.

Mettre les états de l'ouest et nord-ouest, sur

l'Ohio, dans une indépendance absolue pour l'exportation de leurs immenses produits;

Préparer l'émancipation des Antilles, à la faveur de leur proximité, afin de s'en assurer le commerce exclusif : évènement que toute la prudence des gouvernemens de l'Europe ne reculera peut-être pas d'un siècle;

Éloigner le voisinage d'une nation puissante qui pourrait, en donnant des secours et de l'appui aux sauvages, les rendre plus difficiles, ou à contenir en paix, ou à vaincre en cas de guerre ouverte, et ainsi inquiéter leurs états de l'ouest;

Se délivrer de l'inquiétude de voir un jour une puissance étrangère profiter des rapports d'intérêts qui existent entre les états de l'ouest et les maîtres des bouches du Mississipi, pour faire naître et favoriser une scission que la nature du sol, la température et l'éloignement d'une protection directe et efficace semblent justifier; scission néanmoins qui ne pourrait être amenée qu'avec beaucoup d'adresse et de concession en faveur de l'agriculture de ces états.

OBSERVATIONS

Sur les avantages que le commerce national doit retirer de la cession de la Louisiane, aux États-Unis de l'Amérique.

DES questions importantes, relatives à la cession de la Louisiane, ont été traitées avec une grande habileté par un des hommes d'état recommandables. Il les a examinées sous les rapports de la politique, du commerce, des manufactures, de la population et des finances: elles ont toutes été définitivement jugées par les deux gouvernemens, par le traité du mois de floréal an 11, (30 avril 1803.)

La stipulation de douze années de jouissance d'un commerce libre entre cette colonie et la France, atteste que le Gouvernement français n'a perdu de vue, ni les intérêts du commerce national, ni ceux des habitans d'un pays cédé, dont les affections, le langage, les habitudes, le goût et le caractère, ne peuvent manquer de faire un principe

tant de liaison, d'intérêt et d'attachement avec leur ancienne métropole.

Les seuls objets que je veuille discuter, ce sont les avantages que le commerce doit retirer de cette stipulation, et l'examen des moyens de les mettre à profit.

L'admission pendant douze années du commerce national à la Louisiane, en parfaite concurrence et sur le même pied que celui des États-Unis, est une de ces stipulations dans laquelle le Gouvernement a montré sa profonde sagesse.

Cette stipulation donne au commerce de France les moyens de reprendre tous les avantages perdus pendant la dernière guerre; guerre dont les Anglais ont su si bien profiter pour introduire parmi les Louisianais, le goût, l'habitude et la consommation de leurs objets manufacturés. Cette consommation s'y est introduit d'autant plus facilement, que dans un pays dont la prospérité va toujours en croissant, l'habitant, le cultivateur et le consommateur, s'attachent essentiellement à celui qui donne de plus longs crédits, dût-il payer plus cher et avoir des objets d'une qualité médiocre.

Dans tous les établissemens naissans, comme dans les Antilles, le besoin presse toujours le colon. Sans égard souvent pour les anciennes liaisons, un habitant quitte son premier com-

missionnaire parce qu'il en trouve un autre qui lui offre de plus grandes facilités, et des termes plus éloignés pour le remboursement de ses avances.

Les Anglais ont profité de cette disposition pour introduire une infinité d'objets que les Louisianais tiraient autrefois des ports de France; et lorsque je faisais aux habitans des observations sur l'infériorité, ou la mauvaise qualité des objets qu'ils achetaient, ils me répondaient unanimement qu'ils se trouvaient dédommagé de cette médiocrité par les longs crédits qu'ils obtenaient.

Au surplus, j'ai vu assez généralement le commerce français dans l'erreur sur les causes de l'infériorité de certains objets de manufactures anglaises; on aurait tort de penser que les fabricans anglais ne font pas mieux, parce qu'ils ne le peuvent pas; je suis convaincu que c'est parce qu'ils ne le veulent pas. Tout est calcul chez eux, jusqu'à la médiocrité de leurs marchandises. Je pense que les Anglais peuvent fabriquer des draps, des soieries, des toiles aussi bien que nous, et la preuve s'en trouve dans la qualité et les prix de ces marchandises destinées pour la consommation intérieure, comparés avec ceux fabriqués pour l'exportation. Les Anglais ont senti que si les objets destinés à l'exportation, étaient d'excellente

cellente qualité, l'étranger ne pourrait pas en atteindre le prix, en consommerait moins, ou qu'ils ne pourraient le donner à un aussi long crédit. Delà, il résulte que tous les manufacturiers, d'accord avec le gouvernement, ont apprécié l'avantage qui résultait pour le commerce, pour la marine, pour le fisc, de ne fabriquer que les objets dont la consommation était rapide et dont le remplacement devait se faire en une ou deux années, au lieu de trois ou quatre.

Cette observation qui tient à la politique du commerce anglais, n'est point faite ici dans l'intention d'inviter le commerce national à adopter les mêmes principes : la bonne qualité des marchandises finit toujours par obtenir la préférence sur la beauté factice ; elle prévaudra si le commerce français trouve les moyens d'augmenter, de multiplier ses capitaux, et de donner à l'étranger plus de crédit et de facilités.

Le Gouvernement vient d'assurer un de ces moyens, en obtenant, en faveur du commerce national, et à l'exclusion des autres nations, liberté et franchise des droits extraordinaires. Cette stipulation lui fournit l'occasion de ressaisir à la Louisiane toutes ses liaisons et d'en former avec les États-Unis, tributaires du Mississipi ; cette stipulation, dis-je, met

le commerce français à même de combattre avec avantage la concurrence des manufactures anglaises, car l'exemption des droits est une véritable prime en faveur du commerce national, qui donne à ce dernier la facilité de fournir certains objets à 8, 10, 15 et 25 pour cent au-dessous et à meilleur marché que ne pourraient le faire les Anglais.

Cette faveur est de la plus haute considération. Cette prime devrait suffire sans doute; mais dans l'état de détresse où la guerre a réduit le commerce national, il sera peut-être de la sagesse du Gouvernement d'ajouter à cet avantage une prime d'un autre genre, qui serve à accroître nos rapports avec la Louisiane, à introduire dans les Etats de l'ouest, de l'Union fédérale, le goût et la consommation de beaucoup de nos beaux objets manufacturés.

Ces avantages se trouveront dans la réduction des droits d'importation des farines et des grains venant à bord des bâtimens français expédiés de la Nouvelle-Orléans, soit pour nos colonies, soit pour la France, et même dans la réduction des droits d'importation en France, des tabacs et des chanvres expédiés du même port.

Depuis long-tems, on cherche à se rendre raison des causes qui donnent au commerce anglais une grande supériorité sur celui de

presque toutes les nations commerçantes, et sur-tout sur le commerce français. Il semble qu'en y réfléchissant un peu, on les trouverait dans la fixité raisonnée de leurs opérations et dans les calculs même de l'infériorité de leurs fabriques. L'esprit de suite des négocians anglais se remarque en tout. Les grandes manufactures, telles que le fer-blanc et le laminage de cuivre, sont possédées, depuis plusieurs siècles, par des pairs et les premières familles du royaume; celles de bottes et de souliers, passent de génération en génération, de père en fils. Depuis les négocians qui forment la compagnie des Indes, les armateurs pour les grandes ou petites pêcheries, jusqu'au simple expéditionnaire pour une colonie ou un port, on trouve chez les anglais une continuité permanente dans leurs opérations, qui en assure toujours le succès. On remarque enfin cette tenacité que rien ne rebute et qui triomphe de tous les obstacles.

Quand un négociant anglais a ouvert, après avoir mûrement réfléchi, combiné, calculé, pour s'assurer s'il peut ou non, supporter des retards imprévus, des ventes peu lucratives, des retours médiocres; quand, dis-je, il a ouvert des relations commerciales avec une colonie ou un port étranger, il ne se laisse point décourager par un mauvais début,

par un résultat peu satisfaisant; il persiste, au contraire, profite des leçons de ses premiers essais qui ne sont jamais complètement désavantageux, et finit par obtenir des succès constans.

Au lieu de suivre ce plan, excepté quelques maisons anciennement fondées dans nos principales villes de commerce, et quelques négocians qui manifestent véritablement cet esprit de suite, qui fait tout le secret du commerce anglais, en démontrant les avantages de la persévérance dans ses opérations, toutes les autres maisons sont formées de commerçans qui font des expéditions accidentelles, isolées, hasardeuses, sans bases, fondées sur des crédits mal assis, et rarement sur leurs capitaux; toutes les autres maisons de commerce, dis-je, se composent de négocians qui, rebutés dès le premier essai, se jettent sans réflexion et sans calcul sur d'autres points dans lesquels ils doivent, au hasard seul, les succès éphémères qu'ils obtiennent quelquefois.

Il est assez connu, dans le commerce d'exportation des colonies sur-tout, que de trois expéditions, il y en a une bonne, une médiocre et une mauvaise. Il est donc démontré qu'il ne peut y avoir que la constance, la persévérance qui fassent lutter contre l'incertitude du

succès. Si l'armateur n'a ni les facultés pécuniaires, ni le talent de réparer une expédition qui a mal réussi, la chance de perte est presque certaine.

Les réflexions que je fais ici s'appliquent essentiellement au commerce national, relativement à ses expéditions au continent américain et dans nos colonies. Après la paix de 1783 le Gouvernement français avait ouvert à son commerce une source inépuisable de richesses, qu'il ne s'agissait que d'exploiter. J'ai vu arriver dans divers ports du continent, des bâtimens expédiés de tous les ports de France, avec une ignorance, une mal-adresse, une impéritie sans exemple et sans excuse. Il semblait que les négocians eussent pris à tâche d'y envoyer tous les rebuts de leurs magasins, au point que j'en ai vu un y importer deux mille douzaines de tabatières communes. Que l'on juge de l'inutilité d'une pareille importation, dans un pays ou l'on connaissait fort peu l'usage du tabac rapé. C'est à des fautes de ce genre, multipliées à l'infini, que que nous devons la perte du bénéfice que le Gouvernement français attendait de l'indépendance des États-Unis.

Les Anglais, au contraire, profitant de nos erreurs et du dégoût qu'avaient inspiré aux Américains tous les objets de nos importations,

envoyèrent et firent vendre, à perte et à longs crédits, tout ce qu'ils avaient habitude de vendre avant la scission. C'est ainsi que dans les mains d'un gouvernement habile, le commerce fut un instrument qui servit à rattacher les liens politiques que nous avions pris tant de soin de rompre; c'est ainsi que le gouvernement anglais reconquit aux États-Unis d'Amérique une influence dont nous avons vu, sous l'administration d'Adams, des effets si inquiétans pour l'Europe, et si alarmans pour les États-Unis eux-mêmes.

Il ne suffit pas de cultiver des liaisons avec les colons originaires français, en leur fournissant des objets à la consommation desquels ils sont habitués, il importe encore de provoquer et de faire naître des rapports commerciaux avec les États de l'ouest qui peuvent tirer de la Nouvelle-Orléans, par la voie du fleuve, tout ce qui est nécessaire pour leur consommation.

Il faut avoir été témoin, comme moi, des efforts de l'industrie des Américains, dans la partie de l'agriculture et des arts, pour se faire une idée exacte de ce que ce peuple nouveau peut devenir par l'accroissement prodigieux de sa population, qui se doublera trois ou quatre fois dans le cours d'un siècle.

La note jointe à la suite de ce Mémoire,

contient un état fidèle de tous les objets de manufactures de France, qui peuvent et doivent être introduits avec avantage à la Louisiane, tant pour ses habitans que pour les Américains. J'y joins aussi une liste de tous les objets d'exportation, tant de la Louisiane que des États-Unis; il me paraît que ce double tableau est, plus qu'aucun autre, dans le cas d'éclairer sur les spéculations actives et passives; mais il ne suffit pas, sans doute, de se borner à cette indication, je crois utile d'y ajouter quelques notions qui me paraissent importantes.

Le commerce de France avec la Louisiane ne doit être fait que par des bâtimens de cent cinquante à deux cents tonneaux, non seulement pour abréger la durée des voyages, éviter le long séjour des bâtimens dans le Mississipi où ils se détériorent beaucoup par la piqûre des vers, mais aussi pour faciliter le complément des cargaisons de retour.

Les expéditions pour la Louisiane ne peuvent être faites que par assortiment de comestibles, de marchandises sèches et d'ameublemens, parce qu'il y aurait de l'inconvénient si les bâtimens de la Méditerranée ne portaient que des huiles, des savons et des fruits; ceux de l'Océan que des vins, des eaux-de-vie, des draps, et enfin ceux de la Manche que des objets de toilerie, de passementerie, de bijouterie, de

dentelles et d'ameublemens, bien qu'il semblât plus utile que chacun des ports n'expédiât que des objets de son arrondissement; néamoins pour le genre de commerce que j'indique, il faut charger par assortiment pour assurer la vente au port de l'importation.

Il faut de plus, que le négociant expéditionnaire donne à son correspondant à la Nouvelle-Orléans, ou à son supercargue, des instructions libérales qui leur laissent, suivant les circonstances, la liberté d'expédier son bâtiment avec partie ou totalité de sa cargaison de retour, soit pour l'Europe, soit pour les colonies, soit même pour les autres ports du continent américain; car il arrive fréquemment qu'au lieu de laisser pendant trois ou quatre mois un bâtiment dépérir dans le port, il trouve l'occasion de lui faire gagner un frêt considérable; et jusqu'à ce que ce commerce s'établisse sur des bases fixes, il faudra livrer ses premières expéditions aux chances du hasard, ou plutôt à l'habileté et à la probité de ses correspondans.

Le tems n'est pas éloigné, peut-être, où la France devra, au héros qui l'a arrachée à l'anarchie révolutionnaire, à celui qui lui prépare de hautes destinées, une paix solide avec la puissance rivale de sa gloire et de sa prospérité. Cette paix r'ouvrira toutes les mines fécondes de richesses que l'industrie

française doit exploiter dans son sein et chez les nations étrangères. Il sera réservé sans doute à NAPOLÉON, de créer, dans les villes principales de commerce, des institutions de banques auxquelles l'Angleterre doit la multiplication immense de ses capitaux ; de les créer sur des bases assez libérales pour être utiles, assez circonscrites pour les empêcher d'être nuisibles ; des institutions de banques, enfin, qui, établies exclusivement pour le commerce et les grandes manufactures, mettent les négocians sages, les manufacturiers prudens à même, non pas d'entreprendre plus qu'ils ne doivent, mais de donner à leur genre d'exportation une plus grande latitude et des crédits qui puissent contrebalancer les facilités que procure le commerce anglais à la faveur de l'infériorité de ses objets fabriqués et des longs crédits qu'il accorde. C'est en créant des capitaux fictifs que nous pourrons établir des manufactures, des machines qui, en simplifiant l'emploi des bras, créeront des capitaux réels.

C'est par ces combinaisons sages et leurs heureux effets, que l'Empire français pourra reconquérir cet objet éternel de la rivalité des nations ; je veux dire la balance du commerce, cette source intarissable de fortune et de prospérité publiques.

MÉMOIRE ET NOTES

SUR LA LOUISIANE,

Extraits des documens fournis aux Départemens des Affaires étrangères et de la Trésorerie des États-Unis d'Amérique.

L'objet de ces notes est de fixer les informations concernant l'état présent de la Louisiane, transmises au Gouvernement par plusieurs personnes les plus instruites sur cette matière.

On n'a point encore publié de carte générale assez correcte sur la province de la Louisiane pour se reposer sur son exactitude; il n'en a même été produit aucune particulière. Il est plus que probable qu'il n'a jamais été fait d'arpentage sur une échelle assez étendue pour offrir les moyens de décrire les différentes régions de ce pays, qui, dans quelques-unes de ses parties, paraît avoir été très-imparfaitement parcouru et examiné.

Limites.

Les vraies limites de la Louisiane, à l'ouest du Mississipi, quoique très-étendues, sont

encore à-peu-près inconnues. Il n'est point de données qui puissent assigner avec précision son étendue septentrionale. Depuis la source du Mississipi, elle est bornée à l'est par le milieu du cours de ce fleuve vers le trente-unième degré de latitude, où on assure, avec assez de fondement que, d'après ses limites, quand elle était autrefois possédée par la France, elle s'étend à l'est presqu'aussi loin que la rivière Perdigo, qui se jette dans la baie du Mexique, à l'est de la rivière Mobille.

Il est naturel, d'après les motifs qui donnent lieu à ce Mémoire, d'observer que la Louisiane, y compris les établissemens de la Mobille, fut découverte et peuplée par les Français, dont les monarques en avaient accordé le commerce à plusieurs négocians, et particulièrement à M. Crosat en 1712, et quelques années après, avec son acquiescement, à la compagnie bien connue, sur le plan proposé par M. Law. Cette compagnie fut dissoute en 1731. Par une convention secrète du 3 novembre 1762, le Gouvernement français céda à l'Espagne la partie de la province située au-delà du Mississipi, ainsi que l'île de la Nouvelle-Orléans; et par le traité de paix conclu en 1763, tout le territoire français et espagnol à l'est du milieu du Mississipi jusqu'à Iberville, et depuis là en

suivant le milieu de cette rivière, et les lacs Maurepas et Ponchartrain jusqu'à la mer, il fut cédé à la Grande-Bretagne.

L'Espagne ayant conquis les Florides sur l'Angleterre, pendant la guerre de notre révolution, la jouissance lui en fut assurée par le traité de paix de 1783. Par le traité de Saint-Ildephonse, conclu le 1er. octobre 1800, sa Majesté catholique promet et s'engage de rétrocéder à la République française, six mois après la pleine et entière exécution des conditions et stipulations y contenues, relatives au duc de Parme, « la colonie ou province » de la Louisiane, avec la même étendue » qu'elle a maintenant entre les mains de » l'Espagne, la même qu'elle avait quand la » France la possédait, et telle qu'elle doit » être après les traités subséquens conclus » entre l'Espagne et les autres États ». Ce traité fut confirmé définitivement par celui de Madrid du 21 mars 1801. Nous la tenons de la France, par le traité du 30 avril dernier, en se référant aux clauses précitées comme décrivant les limites de la province cédée.

Division de la province.

La province tenue par l'Espagne, comprenant une partie de la Floride de l'ouest,

est partagée en divisions principales, savoir : Mobille, depuis la Balise jusqu'à la ville de la Nouvelle-Orléans, et le pays bordant les deux côtés du lac Ponchartrain; première et seconde côtes des Allemands; Catahanose, Fourche, Venezuela, Iberville, Galvez-Ville, Bâton-Rouge, Pointe-Coupée, Atacapas, Apelousas, Ouachita, Avoyelles, Rapide, Natchitoches, Arkansas et les Illinois.

Dans les Illinois il y a des commandans particuliers qui sont placés à la Nouvelle-Madrid, à Sainte-Geneviève, à la Nouvelle-Bourbon, à Saint-Charles et à Saint-André, et tous sont subordonnés au commandant général.

Bâton-Rouge ayant été érigé en gouvernement après le traité des limites avec l'Espagne, les postes de Manchac et Thompson-Creek (petite rivière de Thompson) ou Féliciana, y furent ajoutés.

Chapitoulas a quelquefois été regardée comme un commandement séparé, mais il est maintenant compris dans la jurisdiction de la ville. La partie basse de la rivière a quelquefois eu aussi un commandant particulier.

Parmi les établissemens qui existent aujourd'hui, il y en a plusieurs qui sont séparés l'un de l'autre par d'immenses déserts qui n'offrent aucun vestige de chemin, ni aucune communication par terre. On voit par hasard

et à des époques éloignées, des chasseurs qui sont obligés de traverser des rivières à la nage, de s'exposer à l'intempérie des saisons, de porter sur leurs dos leurs provisions pour tout le tems que doit durer leur voyage. C'est particulièrement ce qui arrive à l'ouest du Mississipi, où la communication n'est entretenue que par eau entre la capitale et les établissemens éloignés ; il faut trois mois pour aller de l'un à l'autre par le Mississipi. La distance ordinaire que l'on parcourt en remontant la rivière en bateau, est de cinq lieues par jour.

La rapidité du courant, principalement dans le printems quand les eaux de toutes les rivières sont hautes, facilite beaucoup la descente. Un voyage qu'on ne pourrait faire en partant de la capitale, que dans l'espace de trois ou quatre mois, n'exige souvent pour le retour que douze ou quinze jours. Les principaux établissemens de la Louisiane sont sur le Mississipi ; les terres commencent à être cultivées à environ vingt lieues depuis la mer ; les plantations y sont encore peu de chose et appartiennent aux individus les plus pauvres. En montant, on les voit s'améliorer des deux côtés jusqu'à la ville qui est située sur une sinuosité et sur le banc de l'est de la rivière, à trente-une lieues de la mer.

Chapitoulas, première et seconde côtes des Allemands, Catahanose, Fourche et Iberville.

Les établissemens qui ont le mieux réussi sont au-dessus de la ville, et comprennent ce qui y est connu sous le nom de paroisse de Chapitoulas, première et seconde côtes des Allemands, ils s'étendent à seize lieues.

Au-dessus commence la parroisse de Catahanose, ou premier établissement acadien, qui s'étend à huit lieues sur la rivière. Le second établissement acadien ou paroisse de la Fourche, qui s'étend à six lieues plus haut, est adjacent. La paroisse d'Iberville vient ensuite, elle est bornée à l'est par la rivière du même nom, qui, quoique sèche une grande partie de l'année, communique encore pendant ses crues avec les lacs Maurepas et Ponchartrain; en les traversant, se jette dans la mer, et forme ce qu'on appelle l'île de la Nouvelle-Orléans. Excepté le point au-dessous d'Iberville, le pays depuis la Nouvelle-Orléans, le long de la rivière est établi; il offre le tableau de plantations cultivées qui se succèdent les unes aux autres sur les deux bords du Mississipi, et occupent sur cette rivière cinq à vingt-cinq acres de largeur sur quarante de profondeur; de

manière qu'une plantation de cinq acres de front en contient réellement deux cents de superficie. Dans la paroisse de Catahanose on trouve peu de plantations en sucre ; elles sont presque toutes en coton et provisions : la terre y est d'un excellent produit et d'une richesse inépuisable. Il n'y a qu'une plantation de profondeur dans l'île de la Nouvelle-Orléans, ainsi que du côté opposé de la rivière jusqu'à l'embouchure d'Iberville, à trente-cinq lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans.

Bayou de la Fourche, Atacapa et Apelousas.

A vingt-cinq lieues environ de la Nouvelle-Orléans, à l'ouest du Mississipi, le creek ou Bayou-la-Fourche, appelée dans les vieilles cartes la rivière *des Chitamaches*, sort du Mississipi, et communique avec la mer à l'ouest de la Balise. Le Mississipi est navigable à l'embouchure à la haute marée seulement, et ne peut admettre alors qu'un bateau du port de soixante à soixante-dix tonneaux. Sur les deux rives de cette petite rivière, il y a environ quinze lieues d'établissemens de la profondeur d'une habitation ; ils sont divisés en deux paroisses. Les colons y sont nombreux, quoique pauvres, et la culture n'y est en grande partie qu'en coton. Le long de toutes ces

ces petites rivières formées par le Mississipi, le sol est le même que sur le banc de la rivière; le bord en est la partie la plus élevée et descend graduellement jusqu'aux terres marécageuses. Dans les basses terres, il n'y a de profondeur que celle d'une plantation, après laquelle on parvient à celles qui ne peuvent être cultivées. Ce creek (ou petite rivière) offre une des communications aux deux établissemens populeux et riches d'Atacapas et d'Apelousas, formés sur et près des petites rivières Tèche et Vermillon, qui se jettent dans la baie du Mexique; mais la principale communication, la plus prompte et la plus douce dans le Mississipi, dont le passage est par le Bayou ou petite rivière des Plaquemines, est à sept lieues plus haut du même côté, et à trente-deux lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Ces établissemens abondent en bêtes à cornes et en chevaux; ils sont voisins de terres excellentes et susceptibles d'un grand rapport. Beaucoup de leurs produits sont envoyés par mer à la Nouvelle-Orléans; mais la plus grande partie y est chargée sur des bateaux qui y arrivent par les petites rivières ci-dessus citées.

Baton-Rouge et ses dépendances.

Au-dessus d'Iberville, et des deux côtés du Mississipi, est la paroisse de Manchac, bien cultivée ; elle s'étend à quatre lieues sur la rivière. Au-dessus, commence l'établissement de Bâton-Rouge, qui a environ neuf lieues d'étendue. Il est remarquable, parce qu'il est le premier où la haute terre est contigue à la rivière, qui forme en cet endroit un tertre de trente à quarante pieds au-dessus de la plus grande élévation des eaux. Ici ces établissemens s'étendent considérablement dans l'est. Cette paroisse a sous sa division celle de Thompson-Creek et de Bayou-Sara. L'embouchure de la première est à quarante-neuf lieues environ de la Nouvelle-Orléans, et celle de la seconde, à deux ou trois lieues encore au-dessus ; elles coulent du nord-est au sud-ouest, et leur source est au nord, vers le trente-unième degré de latitude. Leurs bords sont d'un sol excellent ; ils passent pour être le jardin de toute la Louisiane ; on y voit, et en grand nombre, les meilleures plantations de coton.

Pointe-Coupée et Fausse-Rivière.

Au-dessus de Baton-Rouge, à cinquante lieues de la Nouvelle-Orléans, et à l'ouest

du Mississipi, est située la Pointe-Coupée, établissement riche et bien peuplé, qui s'étend à huit lieues le long de la rivière : son produit est en coton. Derrière cet établissement, le long d'un ancien lit de la rivière qui est maintenant un lac, dont les issues sont fermées, est situé l'établissement de Fausse-Rivière qui est bien cultivé.

L'étendue, déjà décrite depuis la mer, y compris le dernier établissement mentionné, contient les trois-quarts de la population et les sept-huitièmes des richesses de la Louisiane.

Depuis l'établissement de la Pointe-Coupée, sur le Mississipi, jusqu'au Cap Girardeau, au-dessus de l'embouchure de l'Ohio, il n'est pas de terre, dans la partie de l'ouest, qui ne soit couverte de deux et même jusqu'à douze pieds d'eau, dans le printems, à la distance de huit à neuf lieues du fleuve, excepté un petit endroit près de la Nouvelle-Madrid; de manière que, dans tout cet espace, il est impossible de former un grand établissement contigu à ce côté de la rivière. Le bord situé à l'est, a, sous ce rapport, tout l'avantage sur celui de l'ouest, parce qu'il y a plusieurs situations qui sont garanties des débordemens.

La Rivière-Rouge et ses Établissemens.

A l'ouest du Mississipi, à soixante-dix lieues de la Nouvelle-Orléans, est l'embouchure de la Rivière-Rouge, sur les bords et voisinage de laquelle sont situés les établissemens des Rapides, Avoyelles et Natchitoches; tous sont très-peuplés. Le dernier est situé à soixante-quinze lieues au-dessus de son embouchure.

Au nord de la Rivière-Rouge, à quelques lieues du confluent, avec le Mississipi, se trouve la Rivière-Noire, sur un bras de laquelle, et à une grande distance, est située la colonie naissante de Ouachita, qui par la richesse de son sol, peut devenir un jour très-importante. Le coton en est le principal produit. Cet établissement fait aussi un commerce considérable avec les Indiens. La Rivière-Rouge établit la communication avec les frontières du Nouveau-Mexique.

Concorde, Arkansas, Saint-Charles et Saint-André.

Il n'y a plus, sur le Mississipi, d'autre établissement qu'un petit, appelé *la Concorde*,

en face de celui de Natchez, jusqu'à la rivière d'Arkansas, dont l'embouchure est à deux cent cinquante lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Cet établissement contient peu de familles qui existent toutes plutôt du commerce avec les Indiens, que de la culture des terres. Delà à la Nouvelle-Madrid, il n'y a point d'établissement, et ce dernier même est peu considérable. En remontant la rivière, on parvient au Cap Girardeau, à Saint-Vincent et à Saint-Louis, dont les habitans, quoiqu'assez nombreux, récoltent très-peu de produits propres à l'exportation; ils se contentent de commercer avec les Indiens et d'exploiter quelques mines de plomb. Ce pays est très-fertile, spécialement sur les bords du Missoury, où il s'est formé deux établissemens appelés *Saint-Charles et Saint-André*, peuplé en grande partie par les émigrations du Kentucky. La pelleterie qu'on se procure dans l'Illinois, est la meilleure de toute celle que l'on envoie dans les marchés de l'Atlantique; la quantité en est considérable. Si la population était suffisante pour exploiter un grand nombre de mines de plomb qui se trouvent dans diverses parties du pays, et à deux ou trois pieds au-dessous de la surface de la terre, on en aurait aisément une assez grande quantité pour en fournir à toute l'Europe. L'établissement des

Illinois fut primitivement formé par les Canadiens ; ses habitans leur ressemblent encore par leur aversion pour le travail et par leur goût pour la vie errante et vagabonde. Le nombre des noirs y est très-petit, en comparaison des blancs ; et ce qui peut être pris pour règle générale, c'est qu'à mesure qu'on s'éloigne de la capitale, la population des nègres diminue progressivement; car les nègres abondent beaucoup plus dans les riches plantations qui avoisinent cette ville.

Description générale de la haute Louisiane.

Quand on compare le territoire appelé *Indiana*, à celui de la haute Louisiane, on voit l'un plus coupé que l'autre, quoiqu'ils soient également fertiles. Il est certain que la partie de l'ouest de la rivière possède des avantages qu'on ne trouve pas communément dans les autres. Elle est élevée et salubre, bien arrosée par une multitude de sources rapides sur lesquelles on pourrait construire des moulins et autres machines hydroliques. Depuis le Cap Girardeau, au-dessus de l'embouchure de l'Ohio, jusqu'à Missoury, le terrein à l'est du Mississipi, est bas et plat, souvent exposé aux inondations ; celui du côté de la Louisiane, contigu à la rivière, est

en général plus élevé et le rivage garni de rochers dont quelques-uns offrent, de leurs sommités, un coup-d'œil vraiment pittoresque. Ils s'élèvent à la hauteur de trois cents pieds au moins; ils présentent un front perpendiculaire de pierre calcaire et de pierres coupées en figures variées de telle sorte, que l'on croit appercevoir une multitude de tours antiques. Du haut de ces élévations, le terrein descend en pente douce de l'autre côté, sans rochers ni gravier; il est couvert de très-bon bois de construction. On peut dire avec vérité qu'il n'est point de partie du monde qui surpasse pour la fertilité du sol, les bords du Mississipi. La terre donne avec abondance ce qui est nécessaire à la vie, et presque spontanément, car elle produit tout sans exiger beaucoup de culture. La partie de la haute Louisiane, qui a pour limites le Mexique septentrional, est une immense prairie; elle ne rapporte que de l'herbe; elle est peuplée de dains, de bœufs sauvages, de bêtes fauves et autres espèces de gibier. La terre est trop riche pour la crue des arbres forestiers (1).

On prétend que la haute Louisiane, recèle

---

(1) C'est une erreur; mais les bois ne croissent pas dans les prairies artificielles, parce que les Indiens ont contracté l'habitude de les brûler tous les ans.

dans son sein des mines d'argent et de cuivre dont on fait voir des échantillons. On a fait plusieurs tentatives pour s'assurer du fait; mais le défaut d'expérience des artistes nous laisse jusqu'en ce moment incertain sur ce sujet.

Les salines sont aussi en assez grand nombre ; quelques-unes appartiennent à des particuliers, d'autres au public : elles rendent déjà une quantité assez abondante pour la consommation du pays. Si elles étaient soigneusement exploitées, elles pourraient former une branche de commerce fort étendue. Le prix ordinaire du boisseau, sur les lieux (1), est d'un dollar et demi en argent, ou 8 francs 10 centimes. Ce prix sera encore plus bas, lorsque les salines seront dirigées par le Gouvernement, ou dès qu'elles seront soutenues par des hommes qui auront de grands capitaux à employer pour en activer le travail. Je n'omettrai point de citer un fait extraordinaire, relatif au sel.

A cent mille, en remontant le Missoury, et très-près de cette rivière, il existe une montagne de sel : on pourrait douter de la

---

(1) Du poids de 35 à 40 killogrammes, ces sels sont trop faibles en qualité pour être propres à la salure des viandes, il faut y joindre beaucoup de salpêtre. (*Note de l'éditeur.*)

réalité de cette singularité, si elle n'était uniformément attestée par de plusieurs commerçans respectables et hardis, qui l'ont visitée et qui en ont montré quelques boisseaux à la curiosité des habitans de Saint-Louis, où il y en a encore de déposé. Un échantillon en a été envoyé à Marietta. Cette montagne, à ce qu'on rapporte, a cent quatre-vingt mille de long sur quarante-cinq de large, composée de rocs de sel solide et on n'y voit ni arbre ni arbrisseau. Il y a un très-grand nombre de sources salées au-dessous de la surface de cette montagne. Elles coulent à travers ses ouvertures et ses cavités. On trouve à une certaine distance des établissemens de la haute Louisiane, des caves de salpêtre (1). Quatre marchands voyageurs en découvrirent une dernièrement à plusieurs milles au-dessus du Missoury. Ils passèrent cinq à six semaines à travailler sur cette matière, et en emportèrent quatre cents livres pesant à leur retour à Saint-Louis; il fut reconnu d'une bonne qualité et vendu à grand prix.

La géographie du Mississipi, du Missoury et

(1) Il y en a beaucoup, et j'en ai visité plusieurs dans les *Barens* ou déserts qui se trouvent entre les rivières du Kentucky; du Tenessée et du Cumberland. (*Note de l'éditeur.*)

des pays circonvoisins, à une très-grande distance, est très-peu connue. Des voyageurs attestent qu'à cent milles au-dessus de leur confluent, un homme peut aller de l'une à l'autre en un jour; on assure même aussi qu'à sept cents milles plus haut on y va dans l'espace de cinq à six. Cette voie est fréquentée par des marchands qui font un commerce considérable avec quelques castes Indiennes du Missoury. — Leur route ordinaire est à travers Green Baye, qui est un bras du lac Michigan; ils passent ensuite dans un petit lac qui se réunit à celui-ci et communique à Fox-River; ils traversent ensuite un portage assez court jusqu'à la rivière Ouisconsing qui se joint au Mississipi à quelque distance au-dessous des cascades de Saint-Antoine. On dit aussi que ces marchands communiquent avec le Mississipi au-dessus de ces cascades à travers le lac supérieur; mais leur commerce, dans ce canton, est bien moins considérable.

Canal de Carondelet.

Derrière la Nouvelle-Orléans est un canal d'un mille et demi de long qui communique avec une petite rivière appellée Bayou Saint-Jean, qui se jette dans le lac Ponchartrain. A son embouchure, à deux lieues et demie de

la ville se trouve un petit fort, appelé Saint-Jean, qui en défend l'entrée. Par cette petite rivière on communique à travers le lac et les rivelets avec la Mobille et les établissemens de la Floride de l'ouest. Des bateaux tirant de six à 8 pieds d'eau peuvent naviguer jusqu'à l'embouchure de la petite rivière, mais excepté dans des crues d'eau particulière du lac ils ne peuvent passer la barre sans être allégés.

Saint-Bernard.

A l'est du Mississipi à cinq lieues environ au-dessous de la Nouvelle-Orléans et à la tête *du détour anglais*, on trouve l'établissement connu sous le nom de la *Poblacion* de Saint-Bernard, ou *Terre-aux-Bœufs*, qui s'étend des deux côtés d'une petite rivière ou égoût dont la source est contigue au Mississipi. Elle coule à l'est après avoir parcouru un espace de dix-huit lieues, et se divise en deux branches : elle se jette dans la mer et le lac Borgne. Cet établissement consiste en deux paroisses dont presque tous les habitans sont des Espagnols des îles Canaries, qui se contentent d'élever de la volaille, de cultiver des grains, des légumes et des fruits pour le marché de la Nouvelle-Orléans. A une assez grande distance des bords de la petite rivière, la terre ne peut

recevoir de culture, à cause du voisinage des marais qui sont derrière, mais cette colonie est susceptible d'amélioration et peut offrir une autre communication entre la mer et le Mississipi avec de petits bateaux qui ne tireraient que 8 à 10 pieds d'eau.

Établissemens au-dessous du détour Anglais.

A seize lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, les établissemens sur les deux bords de la rivière sont peu de chose. Entre ceux-ci et le fort des Plaquemines, le pays est inondé dans le printems et ne peut être cultivé dans plusieurs endroits, n'étant qu'un marécage impraticable pour les hommes et les animaux. On peut facilement appercevoir du haut d'un mât, des deux côtés du Mississipi, cette petite langue de terre qui s'avance considérablement dans la mer.

Pays depuis Plaquemines jusqu'a la mer, et effets des ouragans.

De Plaquemines à la mer il n'y a que douze à treize lieues. Le pays est bas, marécageux et couvert de roseaux, ayant peu ou même point de bois ; il est sans aucun établissement quelconque. Il faut observer que toute la partie

basse du pays, depuis le détour Anglais en descendant, est sujet à des inondations dans les ouragans, soit par le reflux de la rivière ou de la mer des deux côtés; plusieurs fois cette partie de pays a été couverte de deux à dix pieds d'eau suivant la crue plus ou moins grande du fleuve, d'où il est résulté, que des hommes, des chevaux, des bestiaux de toute espèce ont souvent été victimes de ces inondations ayant été entraînés par un torrent qui laisse après lui les traces de la plus affreuse destruction. La dernière calamité de ce genre arriva en 1794, mais heureusement elles ne sont pas fréquentes. Néanmoins en 1802 l'ingénieur qui dirigeait les ouvrages du fort de Plaquemines, fut noyé dans sa maison; les ouvriers et la garnison n'échapèrent qu'en se réfugiant dans un endroit élevé du fort sur lequel il y avait deux ou trois pieds d'eau. Ces ouragans se font ordinairement sentir vers le mois d'août. Leur plus grande fureur dure environ douze heures; ils commencent au sud-est, tournent sur tous les points de la boussole et se font plus vivement sentir au-dessous de la Nouvelle-Orléans; ils s'étendent rarement à quelques lieues au-dessus. Leur course est suivie de ruines et de désolations. Le dernier ouragan que l'on ressentit, avant celui de 1792, fut celui de 1780.

Passages ou embouchures du Mississipi.

A huit lieues au-dessous de Plaquemines, le Mississipi se divise en trois canaux qui s'appellent les passes de la rivière, savoir : celles de l'est, du sud et du sud-ouest. Leur cours est de cinq à six lieues jusqu'à la mer. L'espace entre ces passes est un marais couvert de bois; il peut, par sa situation, devenir un jour très-important. La passe de l'est qui est à gauche, en descendant la rivière, se divise en deux branches à environ deux lieues plus bas, où l'on voit la passe à la Loutre, et celle connue par les marins sous le nom de la Balize, sur laquelle il y a un petit fort en bois et quelques cases de pilotes qui y résident. Le premier de ces deux canaux secondaires ne contient à présent que huit pieds d'eau; le dernier en contient quatorze ou seize selon les saisons. La passe du sud, qui est directement en face du Mississipi, a toujours été considérée comme bouchée, mais elle a dix pieds d'eau. La passe du sud-ouest, qui est à droite, est la plus longue et la plus étroite de toutes; il y avait dix-huit pieds d'eau, c'était, il y a quelques années, celle par laquelle les grands bâtimens entraient toujours dans le Mississipi et en sortaient. Elle n'a maintenant que huit pieds d'eau; elle

restera probablement dans cet état pendant quelques tems. En parlant de la quantité d'eau de ces passes, on doit entendre que c'est celle qui se trouve au-dessus de la barre de chacune d'elles ; car après avoir passé cette barre, très-étroite, on a jusqu'à cinq à six brasses d'eau dans toutes les saisons.

Pays a l'est du lac Ponchartrain.

Les pays à l'est du lac Ponchartrain jusqu'à la Mobille, y compris toute cette étendue entre la ligne Américaine, le Mississipi au-dessus de la Nouvelle-Orléans et les lacs, (à l'exception d'un espace de trente milles sur le Mississipi et autant en quarré contigu à la ligne, contenant les eaux de la petite rivière du Thompson, Bayou Sara et l'Amet) ce pays dis-je est un terrein pauvre et maigre, tout couvert de pins ; il n'est bon que sur les bords de quelques petites rivières. Il offrirait cependant une abondante récolte de bray, gaudron, bois de charpente et de construction, et nourrirait de grands troupeaux de bétail.

DES HABITANS ET DE LEUR ORIGINE.

Les habitans de la Louisiane sont persque tous descendans de Français et de Canadiens. Il y a à la Nouvelle-Orléans un nombre considérable d'Anglais et d'Américains. Les deux côtes des Allemands sont peuplées par les descendans des colons Allemands et de quelques Français qui se sont alliés à eux. Les trois établissemens qui se succèdent jusqu'à Bâton-Rouge, sont peuplés en grande partie par des Acadiens bannis de la Nouvelle-Ecosse par les Anglais et par leurs descendans. Le gouvernement de Bâton-Rouge, spécialement le côté de l'est, comprend tout le pays entre Iberville et la ligne américaine; il se compose en grande partie d'Acadiens, de peu de Français et d'une majorité d'Américains. Du côté de l'ouest les habitans, en grande partie, sont Acadiens : à la Pointe-Coupée et la Fausse-Rivière ce sont des Français et des Acadiens. La population d'Atacapas et d'Apelousas est en grande partie américaine. Les Natchitoches sur la rivière Rouge sont peuplés de peu d'Américains ; presque tous les habitans en sont Français mais les Américains sont plus nombreux dans les autres établissemens sur cette rivière

rivière, connue aux Avoyelles, aux Rapides et au Ouachita. Il n'y a presque aux Arkansas que des Français, et à la Nouvelle-Madrid il y a beaucoup d'Américains. Les deux cinquièmes au moins, si même la proportion n'est pas plus grande, des colons habitant la partie espagnole du Mississipi et les Illinois, autant qu'on en peut juger, sont composés d'Américains. Au-dessous de la Nouvelle-Orléans, la population est entièrement Française, et de descendans Français.

Nouvelle-Orléans.

En examinant sur la carte la position de la Louisiane, il paraît que la partie basse s'avance considérablement dans la mer. Elle a été formée selon toute probabilité, par le sédiment, jetté par le courant des eaux sur la Côte-Unie, c'est pourquoi il n'y a qu'un banc très-étroit à l'est de la rivière, depuis la mer jusqu'à Iberville. La terre n'est susceptible de culture qu'à un mille de distance de la rivière, le reste est bas et marécageux depuis les lacs jusqu'à la mer, mais les deux bords du fleuve abondent en général en bois de cyprès. L'exploitation de ces bois se fait à l'aide de moulins établis sur les canaux du Mississipi. Ces moulins ne sont ordinaire-

ment en activité que pendant les cinq mois que durent les hautes eaux. Ce qu'on a dit sur la partie de l'est de la rivière, s'applique également à celle de l'ouest ; le sol et la situation en sont à-peu-près les mêmes. Après avoir quitté le banc de la rivière, on apperçoit un immense marais, coupé par des rivelets et des lacs ; il s'étend jusques aux terres hautes des Atacapas, et occupe un espace de trente à quarante lieues.

La ville de la Nouvelle-Orléans, dont le plan est régulier, est située à l'est du Mississipi, vers le 30e. degré de latitude nord, et le 90e. de longitude ; elle s'étend près d'un mille le long de la rivière, depuis la porte de France au sud, jusqu'au-dessus de celle de Chapitoulas, elle a un peu plus d'un tiers de mille, depuis le fleuve jusqu'au rempart, mais elle a un faubourg très-étendu au nord de la ville. Les maisons situées en face du fleuve, sur une étendue d'un ou de deux carrés, sont presque toutes en brique, couvertes en ardoises ou en tuiles, et plusieurs ont deux étages : toutes les autres sont en bois, couvertes en essentes. Les rues se croisent à angles droits, et ont 32 pieds français de large. Les emplacemens qui coupent les rues ont 300 pieds de front. Au milieu de la cité, il y a une place d'armes qui fait face à l'église et à la

maison commune. Il y a de 12 à 1400 maisons dans la ville et les faubourgs. La population peut monter à 10,000 ames, y compris les marins et la garnison. Elle fut fortifiée en 1793, mais les travaux furent si défectueux qu'elle n'aurait pas pu se défendre ; ils tombent maintenant en ruines. Le magasin à poudre est sur la rive opposée, vis-à-vis la ville.

Voici le détail des bâtimens et propriétés publics qui se trouvent dans la Nouvelle-Orléans.

1°. Deux magasins très-étendus de 160 à 180 pieds de long sur environ 30 de large ; ils sont d'un étage, construits en briques et couverts en essentes ;

2°. L'hôtel du gouvernement, écuries et jardin, occupant une façade d'environ 220 pieds ; il est situé au centre de la ville, et s'étend à 336 pieds en arrière sur la rue voisine ;

3°. Un hôpital militaire ;

4°. Une douane en bois, mal construite, et presque en ruines, dans la partie haute de la cité près la rivière ;

5°. Une caserne très-étendue, propre à loger 12 à 1400 hommes, située dans la partie basse de la ville faisant face à la rivière ;

6°. Un grand terrein joignant les magasins du roi, couvert de quelques arbres ; il sert de parc d'artillerie ;

7°. Une prison, une maison de ville, une halle, une chambre d'assemblée, quelques terreins affermés en rentes foncières et les communaux aux environs de la ville;

8°. Une école publique pour y enseigner les élémens de la langue espagnole;

9°. Une cathédrale qui n'est point finie, et quelques maisons qui en dépendent;

10°. Un hôpital de charité, avec quelques maisons adjacentes, et un revenu annuel de 1500 dollars ont été légués par un individu récemment décédé.

Enfin le canal de Carondelet, dont j'ai précédemment parlé.

Nombre d'habitans.

D'après le recensement de la Louisiane, fait en 1785, annexé au n°. 2, Pensacola et les Natchez inclus, le nombre des habitans s'élevait à trente-deux mille soixante deux, dont quatorze mille deux cent quinze étaient des blancs, mille trois cent trois de couleur, libres, et seize mille cinq cent quarante-quatre esclaves.

L'état n°. 3, fait d'après les derniers documens, porte le nombre des habitans à quarante-deux mille trois cent soixante et quinze; savoir: les blancs à vingt-un mille deux

cent quarante-quatre, les gens de couleur, libres, à mille sept cent soixante-huit, et les esclaves à douze mille neuf cent vingt (1).

Un état particulier relatif à la population de la haute Louisiane, etc. et un autre contenant le recensement de cette année de la Nouvelle-Orléans, sont sous les nos. 4 et 5 dans l'appendice.

Ces pièces présentent la population au-dessous de ce qu'elle est réellement.

D'après un état officiel fait en juillet dernier, et reçu des Atacapas depuis que l'état n°. 3 a été fait, il paraît qu'il contient deux mille deux cent soixante-dix blancs, deux cent dix hommes de couleur libres, et douze cent soixante-six esclaves, faisant en tout trois mille sept cent quarante-six hommes, au lieu de quatorze cent quarante-sept, contenus dans l'état. Il est très-probable que le rapport du district des Apelousas est dans la même proportion que ci-dessus.

Une estimation conjecturale faite par un homme d'un grand crédit et d'un mérite distingué, résidant aux Natchez, porte le nombre de blancs dans l'île de la Nouvelle-Orléans, dans l'ouest de la rivière et dans

(1) La réunion de ces trois quantités ne présente que 34,932. *(Note de l'éditeur.)*

quelques établissemens de l'est, à cinquante mille cent cinquante, et celui des noirs à trente-neuf mille huit cent vingt, son état est au n°. 6.

Il est toujours difficile d'avoir le recensement complet et exact d'un pays, quand la population en est aussi disséminée; c'est pourquoi l'énumération actuelle peut s'éloigner de la vérité.

Milice.

Il y a une milice à la Louisiane; ce qui suit en est le relevé, envoyé à la cour d'Espagne, par le baron de Carondelet.

	Milice.
De la Balize, jusqu'à la cité, les volontaires du Mississipi, quatre compagnies complètes de cent hommes chaque	400 hommes.
La ville, bataillon de la cité, cinq compagnies	500
Une compagnie d'artillerie avec des surnuméraires	120
Les carabiniers ou les compagnies à cheval privilégiées, deux compagnies incomplètes de 70 hommes chaque	100
Mulâtres, deux compagnies et une de nègres	300

La légion amalgamée du Mississipi, com-

prenant Galvezville, Bâton-Rouge, Pointe-Coupée, Atacapas et Apelousas, savoir :

2 Compagnies de grenadiers;
8 Divisions de fusilliers;
4 Divisions de dragons;
2 Divisions de Bayou-Sara, récemment ajoutées.

16 Compag. de 100 h. chaque. 1,600

Avoyelles, une compagnie d'infanterie. 100

Ouachita, une division de cavalerie. 100

Arkansas, une division d'infanterie et de cavalerie. 100

Natchitoches, une division de cavalerie et une d'infanterie. . 200

Illinois, { 4 comp. de caval. / 4 div. d'infanterie } 800

Celles-ci sont toujours au-dessus du complet.

Régiment provincial d'Allemands et d'Acadiens, depuis la première côte des Allemands jusqu'à Iberville.

Dix compagnies, deux de grenadiers et huit de fusilliers. . . . 1,000

Mobille, et le pays à l'est du lac Ponchartrain, deux compa-

gnies à cheval et à pied, incomplètes 120

Total. . . . . 5,440 hommes.

La personne indiquée ci-dessus porte la milice à dix mille trois cent quarante hommes, dans les mêmes limites auxquelles s'applique son état de population. Il les distribue dans les différens établissemens, comme il suit, savoir:

1°. A l'île de la Nouvelle-Orléans, le bord opposé et les établissemens adjacens. . . . . 5,000 hommes.

2°. Au bord de l'ouest, depuis Manchac, y compris la Pointe-Coupée jusqu'à la Rivière-Rouge. 800

3°. Aux Atacapas, le long de la côte, entre le Delta du Mississipi et la rivière Sabine. 350

4°. A la Rivière-Rouge, y compris Bayou-Bœuf, Avoyelles, Rapides et Natchitoches. 1,000

5°. Aux Apelousas. 750

6°. Au Ouachita. 300

7°. A Concorde. 40

8°. Aux Arkansas. 150

9°. A la Nouvelle-Madrid et ses environs. 350

10°. Aux Illinois, Missoury. , 1,000

11°. Aux établissemens du côté de

l'est du Mississipi, depuis la ligne américaine jusqu'à Iberville et quelques autres établissemens. . -	600
Total.	10,340

Il est bon d'observer qu'aucun de ces états ne comprend le pays au-delà de la rivière Sabine, ni même ceux qui sont situés à l'est, parce qu'ils ne sont point établis.

Fortifications.

Saint-Louis a un lieutenant-colonel pour commandant, mais il a peu de troupes sous ses ordres.

Bâton-Rouge est un fort, mal construit; il y a environ cinquante hommes. En faisant la description du canal de Carondelet, on a fait mention du petit fort Saint-Jean. On ne parlera pas du fort de la Balize, puisqu'on en a déjà fait la description à sa place. Les fortifications de la Nouvelle-Orléans qui ont été citées, consistent en cinq redoutes mal construites, un chemin couvert, une palissade et un fossé; le tout tombe en ruines, et servirait bien peu en cas d'attaque. Quoique le magasin à poudre soit placé de l'autre côté du fleuve, il n'a été pris aucune précaution pour le transférer en ville, si le besoin l'exigeait.

Le fort de Plaquemines, à douze ou treize lieues de la mer, est un ouvrage en brique, irrégulier et mal construit, situé sur le côté de l'est du Mississipi ; il a un fossé qui fait front à la rivière et il est protégé dans le bas par un rivelet profond qui coule du Mississipi et se jette dans la mer. Il est très-imparfaitement fermé, mal couvert par derrière, et presque sans défense. On a eu trop de confiance sur la mobilité du sol marécageux de cette partie, puisqu'il se consolide tous les jours. On pourrait escalader ce fort sans difficulté, car il tombe en ruines. Le front principal en défend faiblement l'approche du côté de la mer ; il peut opposer, tout au plus, huit canons de fort calibre. Il est bâti sur une sinuosité de la rivière où les bâtimens sont souvent contraints de jetter l'ancre, parce que le vent qui les porte jusques-là est contraire pour parvenir à la station suivante. En conséquence ils sont obligés de manœuvrer pour l'atteindre, afin de n'être point exposés au feu du fort. Sur le bord opposé sont les ruines d'une petite redoute fermée appelée fort *Bourbon*, où il y a une garnison commandée par un sergent. Sa batterie était destinée à croiser celle du fort de Plaquemines, et à empêcher les bâtimens et les bateaux de monter ou de descendre le fleuve de ce côté. Quand un bâtiment y paraît, on le signale, et il est obligé de

répondre sur-le-champ ; car s'il voulait tenter le passage sans envoyer un canot à terre, on tirerait sur lui.

Indiens.

Les nations indiennes établies dans les limites de la Louisiane sont, autant qu'on peut les connaître, dans l'ordre suivant ; elles consistent dans le nombre désigné ci-après :

Sur le bord est du Mississipi, à vingt-cinq lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, se trouvent les restes de la nation des Haumas ou hommes rouges, dont la population n'excède pas soixante personnes. Il n'y a pas d'autres établissemens de sauvages à l'ouest de la Louisiane et de la Floride, quoique de tems en tems ces parages soient fréquentés par des Choctaws, chasseurs vagabonds.

A l'ouest du Mississipi, au-dessus et près de la Pointe-Coupée, sur la rivière, on trouve les Tonicas, au nombre de cinquante ou soixante personnes.

Dans les Atacapas.

Au bas de Bayou-Tèche, à onze ou douze lieues de la mer, on voit deux villages de la nation des Chitimachas, qui sont à-peu-près au nombre de cent personnes.

Les Atacapas, proprement dits, sont répandus dans tout le district et principalement sur le Bayou, ou la petite rivière de Vermillon, et sont au nombre de cent personnes.

Des parties errantes des tribus de Bilexis et Choctaws, sont au nombre de cinquante sur Bayou-Crocodile, qui se jette dans le Tèche.

LES APELOUSAS, AU NORD-OUEST DES ACATAPAS.

Deux villages des Alibamas, au centre du district près l'église, peuvent ensemble réunir environ cent personnes.

Les Conchates répandus dans tout le pays à l'ouest jusqu'à la rivère Sabine et ses environs, sont au nombre de trois cent cinquante.

SUR LA RIVIÈRE-ROUGE.

Aux Avoyelles, à dix-neuf lieues du Mississipi, est le village de la nation Biloni; un autre se trouve sur le lac des Avoyelles; leur population monte à environ soixante personnes.

Aux Rapides, à vingt-six lieues du Mississipi, est un village de Choctaws, contenant une centaine d'ames, et à deux lieues environ, celui de Biloxes composé de cent. Un peu plus haut, en remontant la Rivière-Rouge, à huit

ou neuf lieues, est un autre village qui en a à-peu-près soixante. Les Indiens de ces cantons sont ordinairement employés comme bateliers par les colons qui les avoisinent.

A environ huit lieues au-dessus de Natchitoches, sur la Rivière-Rouge, se trouve la nation des Cadoquios, appelés, par abréviation, Cados; elle peut mettre jusqu'à trois ou quatre cents guerriers sur pied : elle est amie des blancs et réputée pour la plus brave et la plus généreuse de toutes les peuplades de ce vaste pays : sa population diminue rapidement par cause d'intempérance, de maladies inflammatoires, et parce qu'ils sont presque toujours en guerre avec les Osages et les Choctaws.

Outre ceux déjà nommés, on trouve au moins quatre ou cinq cents familles de Choctaws, disséminées sur le côté de l'ouest du Mississipi, sur le Ouachita et la Rivière-Rouge jusqu'à l'ouest de Natchitoches; et toute cette nation se serait jettée vers le Mississipi, si les Espagnols et les Indiens qui les avoisinent, n'eussent repoussé leurs agressions et leurs entreprises.

Sur la rivière Arkansas.

Entre la Rivière-Rouge et l'Arkansas, il n'y a que très-peu d'Indiens, débris de quelques

tribus presqu'éteintes. Sur cette dernière rivière est la nation du même nom, qui contient à-peu-près deux cent soixante guerriers, braves, mais paisibles, bien intentionnés, toujours attachés aux Français ; ils ont épousé leur cause dans les guerres entre les Chickasaws, qu'ils ont toujours repoussés avec succès. Ils sont dans trois villages ; le premier est à dix huit lieues du Mississipi, sur la rivière Arkansas, et les autres à trois et à six lieues du premier. La rareté du gibier de toute espèce dans la partie de l'est du Mississipi, a porté dernièrement un nombre de Cherockes, Choctaws, Chickasaws, etc., à fréquenter les voisinages d'Arkansas où on le trouve en abondance. Ils ont contracté des mariages avec les Arkansas et semblent portés à s'établir d'une manière permanente, et à s'incorporer avec cette nation. Le nombre en est inconnu, mais il est considérable et s'accroît journellement.

Sur la rivière Saint-François, dans le voisinage de la Nouvelle-Madrid, du cap Girardeau, de la rivière à la Pomme et des environs, s'est établi un nombre de vagabonds, émigrés des Delawares, Shawnese, Miamis, Chickasaws, Cherokées, Piorias, qui peut monter à cinq cents familles. Ils inquiètent par fois les bateaux qui descendent le fleuve, ils en ont même pillés quelques-uns, et ont commis plusieurs

meurtres. Ils aiment passionément les liqueurs fortes, restent rarement long-tems dans la même place; beaucoup d'entr'eux parlent anglais; presque tous le comprennent : il y en a quelques-uns qui le lisent et l'écrivent.

A Sainte-Geneviève, parmi les établissemens des blancs, il y a environ trente Piorias, Kaskaskias et Illinois, qui chassent rarement, dans la crainte d'être surpris par les autres Indiens; ce sont les restes d'une nation qui, il y a quelques années, pouvait conduire au champ de bataille douze cents combattans

Sur le Missoury.

Il y a sur le Missoury et sur les bords de ses eaux un nombre infini de nations. Les mieux connues, sont, les Osages situés snr la rivière du même nom et sur la rive droite du Missoury, à quatre-vingts lieues environ de son confluent. Ils sont au nombre de mille guerriers, vivant sur deux établissemens à une très-petite distance l'un de l'autre. Ils sont d'une stature gigantesque, bien proportionnés, détestant les blancs et toutes les autres nations indiennnes; ils commettent des déprédations depuis l'Illinois, jusqu'à Arkansas. Le commerce de cette nation est sous un privilège exclusif. C'est une race cruelle et féroce, haïe et redoutée de tous les

autres Indiens. Le confluent des deux rivières, Osage et Missoury, est à quatre-vingts lieues environ du Mississipi.

A soixante lieues plus haut, sur le même bord du Missoury, est la rivière Kansas, sur laquelle se trouve la nation du même nom, elle est placée à soixante-quinze lieues environ au-dessus de son embouchure. Elle contient deux cent soixante guerriers aussi féroces et aussi cruels que les Osages; ils maltraitent souvent ceux qui vont commercer avec eux.

A soixante lieues au-dessus de la rivière Kansas, et à deux cents environ de l'embouchure du Missoury, toujours sur la rive droite, se trouve la rivière Platte, peu profonde, remarquable par ses sables mouvans et sa navigation dangereuse; près de son confluent avec le Missoury, habite la nation d'Octolactos, communément appelée Octos; elle contient environ deux cents guerriers, parmi lesquels il s'en trouve vingt-cinq à trente de la nation du Missoury, qui s'y réfugièrent il y a environ vingt-cinq ans.

En remontant la rivière Plate, on trouve à quarante lieues la nation des Panis, composée de sept cents guerriers environ, et distribuée en quatre villages voisins; ils chassent fort peu, et sont mal pourvus d'armes à feu: cette nation est souvent en guerre avec les Espagnols établis

établis

de *Santa Fé*, d'où ils sont très-peu éloignés.

A trois cents lieues du Mississipi, et à cent de la rivière Plate, sur la rive droite, sont situés les villages des Mahas; ils comptaient en 1799, cinq cents guerriers, mais on prétend qu'ils ont presque tous péri, l'année dernière, par la petite-vérole.

A cinquante lieues au-dessus des Mahas, sur la rive gauche du Mississipi, habite la nation des Poncas, au nombre de deux cent cinquante guerriers, ayant le même langage, la même férocité et les mêmes vices que les Mahas. Leur commerce n'a jamais été bien considérable, et ceux qui s'y engagent, s'exposent au pillage et à de mauvais traitemens.

A quatre cent cinquante lieues de distance du Mississipi, sur la rive droite du Missoury, se trouvent les Aricaras, au nombre de sept cents guerriers, et à soixante lieues au-dessus de ceux-ci, sont les Mandanes, pouvant en armer sept cents. Ces deux nations sont bien disposées en faveur des blancs; mais elles sont devenues les victimes des Sioux ou Nandowessies, qui, bien pourvus d'armes à feu, s'en sont servi pour les assassiner sans pitié dans toutes les occasions où ils ont pu le faire. Quoique l'on ait appris par des voyageurs que beaucoup de rivières navigables se jettent dans le Missoury, au-delà

de la nation Mandane, et qu'une infinité de peuplades y sont établies, il n'existe point de détail assez exact sur cette partie du pays pour pouvoir l'affirmer.

Les Sioux et les Nandowessies qui habitent les pays entre la rive nord du Missoury et le Mississipi, mettent un grand obstacle au commerce et à la navigation ; ils font tous leurs efforts pour prévenir toute communication avec les nations établies dans la partie supérieure, pour les priver de toutes armes et munitions, afin de les tenir dans leur dépendance ; dans l'hiver ils se tiennent presque tous sur les bords du Missoury, et massacrent tous ceux qui tombent sous leurs mains.

A une certaine distance du Missoury, au nord et au sud, il y a beaucoup d'habitations très-peu connues. Sur la rivière Monsgona ou des Moines, qui se jette à l'ouest dans le Mississipi, et à soixante-quinze lieues au-dessus de l'embouchure du Missoury, en remontant le Mississipi, on trouve la nation des Ayoas, originaire de celle du Missoury, parlant le langage des Otatachas ; elle était forte de deux cents guerriers avant les ravages récens de la petite-vérole.

Les Sacs et les Renards habitent le Mississipi, à environ trois cents lieues au-dessus

de Saint-Louis, qu'ils fréquentent pour leur commerce. Ces deux nations habitent ensemble, et sont au nombre de cinq cents guerriers ; ils ont toujours été paisibles et hospitaliers, leur principal commerce se fait avec Michilimakinac.

Les autres nations établies plus haut sur le Mississipi, nous sont très-peu connues; celles du Missoury, quoique cruelles, perfides et insolentes, pourraient cependant être contenues dans l'ordre par les Etats-Unis d'Amérique, si on prenait envers elles des mesures convenables.

On dit que l'Espagne n'a jamais fait de traité avec les nations indiennes à l'ouest du Mississipi, et que ceux qu'elle a faits avec les Creeks, les Choctaws, etc. sont, par le fait, invalidés par le nôtre, conclu avec cette puissance le 27 octobre 1795.

Des Propriétés et Titres.

La plus grande partie des terres de la Louisiane a été accordée par le gouvernement colonial ; il en est très-peu de possédées par concessions de la couronne. Le quart n'est peut-être pas concédé par des titres complets; et tout le reste, qui est la partie la plus considérable, n'a de titre qu'une permission écrite d'un

commandant. Il y en a même beaucoup qui ne sont occupées que par une permission verbale. Cet usage a été adopté par le gouvernement espagnol, pour que les pauvres, quand ils trouvent le moyen d'améliorer leur sort, pussent solliciter des titres de propriété quand cela leur convient. Le gouvernement permettait que des droits d'une origine aussi imparfaite pussent se transmettre par succession, et même se transférer par contrat privé, quand on le requérait; ces propriétés pouvaient être saisies pour dettes, et vendues par autorité de justice.

Le gouverneur de la haute Louisiane, excepté depuis quelques années, était autorisé à faire des concessions presque sans réserve. Dans l'exercice de ce pouvoir illimité, il se commettait des abus, il se créait des monopoles. Il y a trois ans qu'il a été restreint dans cette partie de ses fonctions : il ne peut faire aujourd'hui aux émigrés la distribution de terres que de la manière suivante :

Deux cents acres pour chaque homme marié, cinquante acres pour chaque enfant, et vingt acres pour chaque esclave. La quantité de terre allouée à tout colon dépendait alors du nombre de sa famille, et pour constater l'étendue de cette concession, il n'était tenu qu'à payer les frais d'arpentage. Ces pré-

cautions étaient nécessaires pour donner aux colons droit à demander une concession ; le gouverneur, ensuite l'intendant résidant à la Nouvelle-Orléans, étaient autorisés à délivrer à ces nouveaux habitans des titres de propriété sur le vu des procès-verbaux d'arpentage. L'administration et la concession des terres entrent maintenant dans les attributions de l'intendant de la province.

On ne connaît, dans la Louisiane, ni droits féodaux ni noblesse.

Il est impossible de déterminer la quantité de terres concédées sans appeler les concessionnaires à produire les titres en vertu desquels ils jouissent; les registres du greffe sont incomplets; les plans et les cartes faits par les différens ingénieurs généraux, ayant été brûlés dans les incendies de la Nouvelle-Orléans, en 1788 et 1794, on n'a pu s'en procurer un état exact.

Toutes les terres, sur les deux bords du Mississipi, à la distance de seize lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Bâton-Rouge, sont concédées à la profondeur de quarante acres, ou près d'une demi-lieue, qui est la limite ordinaire des concessions. Il y en a qui en possèdent jusqu'à deux et trois, et d'autres qui s'étendent depuis le Mississipi jusqu'à la mer ou jusqu'aux lacs qui

se trouvent derrière eux. Dans d'autres cantons du pays, les propriétés établies sur les bords des rivières ou rivelets, ont en général une façade de six à quarante acres, et toutes les concessions assignent invariablement une profondeur de quarante acres. Toutes les terres non concédées dans l'île de la Nouvelle-Orléans, ou sur le bord opposé du Mississipi, sont extrêmement basses, inondées et en friche; mais des hommes riches et entreprenans pourraient en tirer parti.

De la culture du sucre.

La canne à sucre peut être cultivée entre la ville et la rivière d'Iberville, sur les deux bords du fleuve, jusqu'aux terres marécageuses. Cependant, au-dessous de la ville, les terres descendent si rapidement, qu'au delà de quinze milles, elles ne conviendraient point à sa culture. Au-dessus d'Iberville, la canne serait affectée par le froid, et le revenu en serait incertain. Les meilleurs planteurs admettent que dans ces limites, on ne peut guères cultiver qu'un quart de ces terres en cannes à sucre; que l'autre quart peut être mis en savannes pour pâturage, et la moitié employée pour les provisions ou mise en réserve pour alterner les cultures. Un arpent

parisien de cent quatre-vingts pieds carrés peut produire en terme moyen, douze cents liv. pesant de sucre, et environ deux cents pintes de rhum.

D'après ces données, en admettant que les deux côtés de la rivière ayant quatre-vingt-dix milles d'étendue et environ trois quarts d'un mille de profondeur, soient plantés en sucre, il en resultera que le produit annuel peut s'évaluer en nombres ronds à vingt-cinq mille boucauds de sucre, et à douze mille barriques de rhum. Des colons jeunes et entreprenans disent qu'un tiers ou même une moitié des terres labourables peut être plantée en cannes. Il est à remarquer que si les contrées au-dessus fournissaient régulièrement des provisions aux habitans, et à des prix modérés, elles leur faciliteraient les moyens de porter plus d'attention à la culture de la canne, et de l'étendre dans un plus grand espace de terrein. Toutes les terres, comme on doit le supposer, sont concédées ; mais dans la contrée d'Atacapas, il y en a indubitablement une portion, parallèle à la côte, propre à la culture de la canne, dont les terres sont vacantes et la proportion inconnue.

Dans les remarques ci-dessus, les territoires de la Terre aux Bœufs sur la fourche, Bayou Saint-Jean et d'autres îles du Mississipi, au

sud de la latitude supposée diviser le terrein propre à la culture de la canne à sucre de celui qui ne l'est pas, ne font point partie de nos calculs. En y comprenant ces terres, et ne comptant qu'un tiers au lieu d'un quart, de celles propres à la culture du sucre, le produit général serait de cinquante mille barriques de sucre au lieu de vingt-cinq mille.

Il a été exporté de la Louisiane et des Florides aux Etats-Unis, la quantité suivante de sucre brut et rafiné.

En 1799 . . .	773,542 liv.
En 1800 . . .	1,560,865
En 1801 . . .	967,619
En 1802 . . .	1,576,933

Des lois.

Quand cette colonie fut cédée à l'Espagne, elle conserva plusieurs lois françaises qui sont tombées insensiblement en désuétude. Elle est maintenant entièrement gouvernée par les lois espagnoles et par des ordonnances spéciales; plusieurs de ces ordonnances promulguées par le général O'Reilly, son premier gouverneur espagnol, ainsi que quelques lois, sont traduites et annexées à l'appendice n°. 1.

Cours de justice.

La cour du gouverneur étend dans tout le pays sa juridiction civile et militaire. Celle du lieutenant-gouverneur a la même étendue, mais pour le civil seulement.

Il y a deux alcades, dont la juridiction civile et criminelle s'étend dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et à cinq lieues d'arrondissement, où les parties n'ont pas de *fuero militar* (privilége militaire); celles qui en ont, peuvent porter leurs causes devant le gouverneur.

Les causes qui regardent le fisc et l'amirauté sont de la compétence du tribunal de l'intendant, ainsi que celles qui regardent le recouvrement des sommes dues au roi, ou qu'il doit.

Le tribunal provincial de l'alcade connaît des causes criminelles, quand les délits sont commis dans sa juridiction ou quand le criminel s'y réfugie, et dans d'autres cas particuliers.

Le tribunal ecclésiastique connaît de toutes les matières concernant la religion et l'église.

Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, les alcades, l'intendant, l'alcade provincial et le proviseur, dans les causes ecclésiastiques,

sont respectivement les seuls juges pour les objets de leur compétence. Toutes sentences de mort contre un accusé, excepté celles prononcées par l'alcade provincial, doivent être ratifiées, selon la nature de la cause, par le tribunal supérieur, ou par le capitaine-général, avant que les criminels soient conduits au supplice. Le gouverneur n'a pas le droit de faire grace. Un auditeur et un assesseur, qui sont les docteurs de la loi, sont désignés pour donner des conseils aux juges. Si les juges ne consultent point ces officiers, et s'ils ne suivent point leurs opinions, ils se rendent responsables de leurs décisions.

Les commandans des districts ont aussi une espèce de pouvoir judiciaire. Ils entendent et jugent irrévocablement des causes pécuniaires qui n'excèdent pas la valeur de 100 piastres. Quand la cause est pour une somme plus forte, ils instruisent le procès, appellent les preuves et remettent le tout au gouverneur, pour qu'elle soit décidée par son propre tribunal. Ils ne peuvent infliger de peine corporelle que sur les esclaves; mais ils ont le pouvoir d'arrêter et d'emprisonner quand ils le croient nécessaire, les motifs des arrestations doivent être transmis au gouverneur.

Les petites causes sont décidées sommairement par l'audition des parties *vivâ voce*; mais

quand les causes sont d'une plus grande importance, la procédure se fait par requête et réplique; les répliques et les dupliques sont réitérées jusqu'à ce que l'auditeur pense que les parties n'ont plus rien à dire. Alors toutes les preuves que chacunes d'elles peuvent produire, sont reçues par le greffier de la cour, qui est toujours un notaire public.

Les parties peuvent alors faire des remarques sur l'évidence des faits par voie de pétition, en produisant des contre-preuves. Quand l'auditeur a considéré la cause comme suffisamment instruite, il porte sa décision, qui n'a de force qu'après que le gourverneur, par-devant qui la cause a d'abord été pendante, l'a sanctionnée par sa signature.

On peut faire appel au tribunal de la Havane, pour les causes d'une certaine valeur, cinq jours après que l'arrêt a été prononcé. Un appel ultérieur se fait à l'audience qui siégeait à Santo-Domingo, qui est maintenant transféré à l'île de Cube, d'où on l'envoie au conseil des Indes en Espagne.

Les procès sont plus ou moins longs; dans les matières pécuniaires, les lois encouragent les procédures sommaires. Sur une simple obligation on obtient une sentence dans quatre jours; et dans le même espace de tems on l'obtient sur un billet, après que la partie l'a

reconnu ou que la signature est prouvée. Les propriétés mobilières sont vendues après avoir averti neuf jours d'avance, pourvu qu'elles aient été criées trois fois pendant cet intervalle. Les propriétés foncières sont également vendues après les avoir publiées trois fois et mis neuf jours d'intervalle entre chaque publication. Toute propriété vendue par exécution doit être estimée et adjugée au moins pour moitié de l'estimation. Dans les contestations pécuniaires, le gouverneur décide verbalement et sans appel, quand la somme n'excède pas cent piastres. Les alcaldes ont le même privilége pour les sommes qui ne sont pas au-dessus de vingt piastres.

Outre ces cours de justice, on a établi, il y quelques années, quatre alcaldes de Barrio, ou magistrats inférieurs, un pour chaque quartier de la ville, afin d'en régler la police. Ils décident les causes qui n'excèdent pas dix piastres, ils ont le pouvoir de faire mettre en prison; et dans les cas de vol, de tumulte ou d'assassinat, ils peuvent, en appellant un notaire, prendre connaissance du fait; ensuite, ils sont obligés de remettre la procédure à un des autres juges, et dans tous les cas de les instruire des emprisonnemens qu'ils ordonnent.

La plupart des procès sont sur des contrats personnels, douaires, héritages et sur les titres

des terres. Ceux provenant de disputes ou de rixes, sont décidés sommairement. On dit que les habitans ne sont pas processifs.

Des hommes de loi, frais de cours de justice et de leurs officiers.

Les hommes de loi sont peu nombreux, il n'y a que trois ou quatre procureurs. Leurs honoraires sont modiques. Les procès sont conduits par des écrits appelés *escritos*, qui peuvent être rédigés par les parties elles-mêmes, si elles le veulent; mais ils doivent être présentés par *l'escribano*, ou le notaire public, greffier de la cour de justice.

Les honoraires des juges sont de vingt-cinq sous pour chaque paraphe, (qui ne se met ordinairement que dans les affaires peu importantes,) cinquante sous pour la signature entière et deux piastres trois quarts pour chaque séance, soit dans les ventes ou dans les dépositions ou administrations de serment.

Les honoraires de l'*abogado* (ou la personne consultée par les juges sur le point de la loi,) sont de douze sous et demi pour chaque feuille de papier que le procès contient, et de quatre piastres pour tout point de loi cité; ceux des procureurs, quand on les emploie, sont de soixante-deux sous et demi pour une simple requête ou

escritos; mais s'il est nécessaire de lire le procès pour former sa requête, et qu'elle exige du tems et du travail, il est récompensé en proportion, et en sus d'un demi-sou pour chaque feuille du procès qu'il lit. Dans les affaires où il est appelé, il lui est accordé une piastre et demie pour deux heures et demie. Le notaire a une demi-piastre pour tout décrêt ou ordre émané du juge, un quart pour un avis donné dans son cabinet et une demie en ville; une piastre et sept huitièmes pour chaque séance de deux heures et demie, et un quart de plus pour chaque feuille de papier écrite de sa main.

Un ou deux conseillers ès-lois ont résidé quelque tems à la Nouvelle-Orléans; mais s'étant trouvés en opposition avec les officiers du gouvernement, ils n'y ont pas continué leurs fonctions. Le conseiller évalue lui-même ses services, et les fait payer cher. L'avocat reçoit, en général de la partie qui l'emploie, plus qu'il ne lui est alloué par les lois.

Crimes, jurisprudence criminelle, punitions.

Dans les causes de petits délits, l'arrêt de la cour compétente est définitif et sans appel; elles sont assez communément décidées d'une manière sommaire. Quand les

crimes sont plus graves, on les juge plus solemnellement. Un homme versé dans les lois est toujours nommé par la cour, pour défendre l'accusé. La mise en jugement n'est pas publique; mais les examens et les dépositions par écrit sont prises en secret par l'auditeur quand cela lui convient, auxquels néanmoins la présence du conseil de l'accusé ne peut être refusée. Il lui est accordé toute espèce de privilége pour former sa défense. De pareilles causes sont ordinairement longues et coûteuses, sur-tout quand l'accusé est riche. Le condamné peut, comme dans les causes civiles, faire appel de son jugement, pourvu qu'il donne des cautions pour le paiement des frais éventuels Il paraît qu'il y a toujours dans les condamnations capitales un appel virtuel, car il y a toujours un sursis d'exécution, jusqu'à ce que la confirmation de la sentence soit arrivée de Saint-Iago de Cuba, où il y a un tribunal composé de cinq juges, devant lesquels les conseillers ès-lois plaident comme devant nos cours.

Les grands crimes sont très-rares; l'assassinat par le poignard paraît être particulier aux soldats et aux matelots espagnols. La terreur que le pouvoir des magistrats inspire, réprime les insultes, les querelles, les séditions, etc.

Les punitions sont en général douces; elles se bornent à l'emprisonnement, dépens et quelquefois le pilori. Les blancs, qui ne sont point militaires, ne sont presque jamais dégradés par le fouet, et dans aucun cas on ne prononce des amendes au profit du fisc; le meurtre, l'assassinat et le vol de la trésorerie ou des effets royaux sont punis de mort. Le vol fait à des particuliers n'est jamais puni de la peine capitale, mais d'emprisonnement, de restitution et quelquefois de dépens énormes. Les crimes contre les revenus du roi, tels que contrebandes, sont expiés par les travaux publics, les galères, et l'exploitation des mines pour des années ou pour la vie.

Instruction.

Il n'y a qu'une école publique, et point de collége dans la Nouvelle-Orléans. Les maîtres sont payés par le gouvernement; ils enseignent seulement la langue espagnole. Il y a très-peu d'écoles particulières pour les enfans; la moitié au plus des habitans savent lire et écrire, et dans ce nombre, une centaine seulement s'en acquitte bien; en général, leurs connaissances ne s'étendent pas au-delà de ces deux arts, quoiqu'ils paraissent doués d'un

d'un génie naturel et d'une facilité peu commune pour tout ce qu'ils entreprennent.

De l'Église.

Le clergé est composé d'un évêque qui ne réside point dans la province, et dont le traitement montant à quatre mille piastres, est pris sur le revenu de certains évêchés dans le Mexique et l'île de Cube ; de deux chanoines, dont le revenu pour chacun est de six cents piastres ; de vingt-cinq curés, cinq pour la Nouvelle-Orléans, et vingt pour les différentes paroisses des provinces, ils ont chacun de trois cent soixante à quatre cent quatre-vingts piastres par an. Ces traitemens, excepté celui de l'évêque, ainsi que ce qui est accordé aux sacristains, et les dépenses des chapelles, sont payés par le trésor de la Nouvelle-Orléans. Ils se montent annuellement à la somme de treize mille piastres.

Il y a aussi dans la ville un couvent d'Ursulines, qui possède environ mille acres de terres divisées en trois plantations données à ferme. Ces religieuses, toutes françaises, ne sont qu'au nombre de dix à douze ; il y avait auparavant à-peu-près le même nombre de dames espagnoles appartenant au même ordre; mais elles se sont retirées à la Havane, dans

le tems où l'on s'attendait que le pays serait concédé à la France; celles qui restent, reçoivent de jeunes pensionnaires, pour les instruire dans la lecture, l'écriture et la couture.

Elles se sont toujours parfaitement bien conduites; en général elles sont respectées et aimées dans toute la province. Avec une pension de six cents piastres par an que la trésorerie leur accorde, elles entretiennent et élèvent douze orphelines.

Des Officiers du Gouvernement.

Ayant déjà parlé des officiers de justice, je me dispenserai de revenir sur les fonctions de quelques-uns. Les officiers exécutifs nommés par le gouverneur pour chaque division de province, et appelés commandans, sont pris en général dans l'armée ou dans la milice. Dans un petit établissement, on nomme aux fonctions civiles de commandant, un homme d'un caractère recommandable, et l'officier de milice a la direction des affaires militaires. Dans les endroits où il y a une garnison, le commandant est le subdélégué de l'intendant, et tire sur lui pour les dépenses faites. Il a, en cette qualité, la direction de toutes les affaires relatives au revenu de son district.

Le devoir des commandans est d'inspecter la police, de maintenir la paix et la tranquillité dans le district, de viser les passe-ports des voyageurs, et d'empêcher qu'aucun étranger ne s'établisse dans les limites de leur commandement sans une permission ou autorisation du gouverneur. Ils doivent empêcher la contrebande, certifier que toutes les terres réclamées par les habitans sont vacantes avant d'être accordées, et de mettre le réclamant en possession quand il en est requis. Ils sont en outre notaires publics, et en cette qualité on est obligé de faire enregistrer toutes les ventes des terres, des esclaves, et même de passer devant eux tous les contracts y relatifs. Ils font les fonctions de shérif, font exécuter et vendre les propriétés, assistent aux ventes, les certifient et en reçoivent les produits. Ils procèdent aussi aux inventaires de ceux qui meurent, *ab intestat.* Par une ordonnance du baron de Carondelet, on a établi des syndics dans chaque rayon de 3 lieues, ils sont subordonnés au commandant, décident des petites causes et inspectent la police des routes, des levées, des voyageurs et des nègres.

Les officiers généraux qui composent le Gouvernement, remplissent les fonctions suivantes. Outre son pouvoir judiciaire, le gouverneur est le chef de l'armée, de la milice et de l'autorité

civile. Il est aussi président du cabilde, ou conseil provincial. Il nomme et change, à volonté, les commandans des districts. Il nomme les officiers de milice qui sont néanmoins commissionnés par le roi, et propose les officiers militaires pour les promotions. Il est surintendant des affaires avec les Indiens. Il publie des ordonnances, pour la bonne administration et l'amélioration du pays; mais il n'a point le pouvoir de lever des taxes sur les habitans, sans leur consentement. Jusques en l'an 1798, il avait seul le pouvoir de concéder des terres, mais ce pouvoir a passé depuis dans les attributions de l'intendant.

Le cabilde est un conseil héréditaire, composé de douze membres, choisis originairement parmi les plus riches et les plus respectables. Le gouverneur préside leurs assemblées. Leur charge est très-honorable, mais elles s'achètent. Ils ont le droit de faire des représentations et des remontrances au gouverneur sur l'administration intérieure de la province. La police de la ville est sous leur direction et contrôle. Ils y règlent l'admission des médecins et chirurgiens, pour exercer leur état. Deux membres du cabilde font alternativement, chaque mois, le service, et ont l'inspection immédiate des marchés, boulangers, rues, ponts et de la police générale de la ville. Ce con-

seil nomme plusieurs de ses membres à des emplois importans, tels que alguazil major, ou grand shérif, alcalde provincial, procureur général, etc. Ce dernier est un emploi très-important. Celui qui en est investi est non-seulement procureur du roi, mais officier particulier de la loi civile. Il ne poursuit pas toujours en justice, mais après la conviction du crime, il indique la peine de la loi, et celle qui peut être mitigée par la cour. Comme le chancelier dans le système anglais, il est le curateur et le protecteur des orphelins, etc; enfin, il est l'interprète des lois, le défenseur des priviléges de la ville, de la colonie, et l'accusateur de tout officier public qui les enfreint.

Le cabilde est aussi investi d'une espèce d'autorité judiciaire; pour plus grands éclaircissemens sur sa constitution et les fonctions de ses sous-officiers, voyez l'appendice n°. 1.

L'intendant est le chef du département des finances et du commerce, il exerce le pouvoir judiciaire déjà mentionné. Il est entièrement indépendant du gouverneur, et rien ne se paie des deniers publics sans son autorisation expresse. L'administration des terres est sous sa direction. Le contador, le trésorier et le contrôleur sont des officiers subordonnés à l'intendant. Le premier a quatre commis, et tient tous les comptes et documens concer-

nant la recette, la dépense du revenu, et oppose par là un frein à l'ambition de l'intendant. Le trésorier n'est, à proprement parler, qu'un simple caissier, et n'a qu'un commis; le contrôleur inspecte tous les achats publics et accords. L'administrateur est aussi subordonné à l'intendant, et avec un nombre d'officiers inférieurs il administre tout ce qui concerne les douanes; chaque employé de cette administration est commissionné par le roi.

L'auditeur est le conseil du roi; il doit donner au gouverneur tous les avis conformes à la loi, dans tous les cas de procédure judiciaire, civile ou militaire.

Les fonctions de l'assesseur sont semblables à celles de l'auditeur, elles s'appliquent particulièrement au département de l'intendant.

Ces deux officiers sont également les conseillers de quelques autres tribunaux déjà cités.

Un secrétaire du gouvernement et un autre de l'intendance;

Un arpenteur général;

Un chef de port;

Un garde-magasin, chargé de toutes les propriétés publiques mobilières;

Un interprête des langues française et espagnole, et un nombre d'autres officiers subalternes.

Tous les appointemens au-dessus de trente

piastres par mois, sont payés par le roi, et presque tous ceux au-dessous sont payés par le gouverneur ou l'intendant dans leur département respectif. Il n'y a point d'officiers choisis par le peuple.

Les émolumens et profits casuels des officiers principaux, sont comme il suit :

	piastres.		profits casuels.
Le gouverneur a par an.	6,000	et	2,000
L'intendant..... ..	4,000		»
L'auditeur.....	2,000	et	2,000
Le contador.....	2,000		»
L'assesseur.....	1,200	et	1,000
Le trésorier.....	1,200		»
L'administrateur.....	1,200		»
Le secrétaire du Gou.ment	600	et	2,000

Les commandans de chaque district reçoivent chacun cent piastres par an du roi, à moins qu'ils n'aient un emploi militaire ou une pension.

Droits et impôts.

Au lieu de payer des droits locaux ; chaque habitant est obligé de faire et de réparer les chemins, les ponts et les levées dans les limites de sa terre.

Un droit de six pour cent est établi, et payable à la douane sur l'achat ou transfert des marchandises embarquées. Il est pris sur

la déclaration de la somme que le vendeur et l'acheteur en font ; comme on n'exige point de serment, ils n'en déclarent guère plus de la moitié.

Les impôts suivans sont aussi levés dans le pays : un droit de deux pour cent sur les legs et les héritages, provenant des collatéraux, excédant deux mille piastres ;

Un droit de quatre pour cent sur les legs faits par le testateur aux personnes hors de la ligne de parenté ;

Un droit sur les emplois civils, dont les émolumens excèdent trois cents piastres annuellement ; la première année il est de la moitié des appointemens ; on l'appelle *media annata* ; par certains officiers il se paie en deux paiemens égaux d'année en année, et par d'autres dans quatre. Le premier nommé à un emploi nouvellement créé ne paie rien, mais le droit est levé sur tous ceux qui lui succèdent.

Sur vingt piastres que l'on paie pour piloter, tout bâtiment qui entre ou qui sort du Mississipi, on en déduit sept ; mais la trésorerie fournit les bateaux, et paie le salaire des pilotes et des matelots employés à la balise. Le reste des vingt piastres se distribue ainsi : au chef des pilotes quatre piastres, au pilote à bord du bâtiment, quatre piastres, et cinq

à l'équipage du bateau qui mène le pilote à bord ou le remet à terre.

Un droit de quarante piastres par an, pour le permis de vendre des liqueurs.

Un droit sur la vente de certaines charges, telles que celles de régidor, de notaire, de procureur; mais l'impôt le plus considérable est celui de six pour cent, mis sur tout ce qui s'importe ou s'exporte, il se perçoit d'après un tarif; le produit net est de cent vingt mille piastres par an, tandis que tous les autres n'en produisent pas plus de cinq ou six mille.

Dettes et dépenses.

Les dépenses du gouvernement actuel, y compris la paie et l'entretien du régiment de la Louisiane, partie d'un bataillon du régiment du Mexique, une compagnie de dragons et une d'artillerie, qui forment la garnison du pays, y compris la Mobille; les réparations des bâtimens publics et des fortifications; l'entretien de quelques galères pour porter des troupes, des munitions et approvisionnemens dans tout le pays; les dons aux Indiens, les salaires d'officiers, du clergé et des personnes employées pour l'utilité publique, le tout se monte à six cent cinquante mille piastres environ. Une somme en espèces, qui en général

n'excède pas quatre cent mille piastres, est annuellement envoyée de Vera-Cruz, ajoutée à tous les droits ci-dessus établis et levés dans le pays, ne laisse pas moins un déficit annuel de cent à cent cinquante mille piastres, pour laquelle somme on donne des certificats à ceux qui ont fait des fournitures, ou pour le traitement des officiers et des ouvriers. De là vient qu'il s'est accumulé une dette qui se monte à-peu-près à quatre cent cinquante mille piastres. Elle ne porte point intérêt, elle est dépréciée de trente pour cent; cette dépréciation provient, non du manque de confiance dans le paiement éventuel des certificats, mais de l'incertitude du tems où ils seront payés, du besoin et de la rareté du numéraire.

La totalité de cette dette est due, à ce qu'on dit, aux habitans et à des Américains qui y résident. Il y a long-tems qu'elle aurait été payée, si les fonds destinés à cette partie, n'eussent pas été employés à des objets différens et extérieurs.

Importations et exportations.

Les productions de la Louisiane sont, le sucre, coton, indigo, ris, fourrure, pelleterie, bois de construction, poix, goudron, plomb, farine, chevaux et bêtes à corne. La population seulement manque pour les voir se multiplier

à un degré étonnant. Le sol en est fertile, le climat salubre, la communication entre la plus grande partie des provinces est sûre et se fait par eau.

Ce qui suit est une exquisse des objets exportés de la Louisiane, savoir :....

20,000 balles de coton de		
3 q. chaque à 20 s. par l..	1,344,000	va en augmentant.
(1) 45,000 barriques de sucre de 10 q. chaque, à 6 s. par liv.....	302,400	dito.
800 barriques de mélasse de 400 quartes.....	32,000	dito.
Indigo	100,000	dimin. beaucoup.
Peleterie.....	200,000	
Bois de construction....	80,000	
Plomb, maïs, chevaux et bêtes à corne, incertain.		
Autres articles.....	100,000	
	2,158,400	piastres.

D'après les états officiels de la trésorerie des

(1) Il y a évidemment erreur ou faute d'impression, dans les notes publiées aux Etats-Unis, en langue anglaise; il ne doit y avoir ici que la quantité de 4,500 et non 45,000 barriques : le calcul d'ailleurs prouve assez que c'est une erreur de chiffre. Il y a dans le mémoire quelques autres incorrections que je me suis déterminé à corriger, lorsqu'elles n'opéraient aucun changement contraire au sens des notes.

(Note du traducteur.)

États-Unis d'Amérique, il a été importé dans ce pays, de la Louisiane et des Deux-Florides, des marchandises pour les valeurs suivantes dans les années ci-dessus.

En 1799 pour la valeur de	507,102 piastres.
1800.....	904,322
1801.....	956,635
1802.....	1,006,214

D'après la même autorité qui évalue les exportations à 2,158,400 piastres, les importations en marchandises, objets de culture, esclaves, etc., se montent à deux millions et demi. La différence se solde avec l'argent que le gouvernement reçoit pour payer les dépenses et pour la protection de la colonie.

D'après les états de la trésorerie des États-Unis, il a été exporté de ce pays à la Louisiane et aux Florides, des objets indigènes et étrangers, pour la valeur suivante dans les années ci-dessus indiquées.

En 1799 pour la valeur de piastres.	3,056,268	art. étrangers.
	447,824	dit. indigènes.
piastres.	3,504,092	
En 1800, pour la valeur de	1,796,127	étrangers.
	240,662	indigènes.
piastres.	2,035,789	

En 1801, pour la valeur de { 1,770,794 étrangers. / 137,204 indigènes.

piastres. 1,907,998

En 1802, pour la valeur de { 1,054,600 étrangers. / 170,110 indigènes.

piastres. 1,224,710

On doit observer que si le total des exportations et importations des deux pays (dont les Florides n'en sont qu'une partie très-peu importante) sont, comme il est supposé ci-dessus, savoir :

Importations..... 2,500,000 piastres.
Exportations..... 2,158,400
Total..... 4,658,400

Le droit de six pour cent, doit seul produire la somme de deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre piastres, et que la différence de cette somme à son produit net actuel, provient en partie de l'imperfection du tarif sur la valeur des marchandises, mais plus particulièrement de la contrebande qui est ouvertement soutenue par la plupart des officiers attachés au revenu public.

DES MANUFACTURES.

Il y a peu de manufactures propres au pays.

Les Acadiens travaillent un peu de coton pour des couvertures et pour cotonnade; dans les provinces éloignées, les pauvres planteurs filent et tissent quelques vêtemens de nègre, mêlés de laine et de coton. Il y a une filature de coton dans la paroisse d'Iberville, et une autre dans l'Apelousas, mais qui ne font pour ainsi dire rien. Dans la ville de la Nouvelle-Orléans, outre les métiers absolument nécessaires, il y a une manufacture considérable de cordage, et quelques autres moins importantes, de plomb de chasse et d'amidon. Il y a également, dans la ville et à quelques lieues au-dehors, douze distilleries de taffia; elles en fournissent annuellement une quantité considérable : il y a aussi une rafinerie qui fabrique environ 200,000 liv. de sucre en pain.

NAVIGATION EMPLOYÉE POUR LE COMMERCE DE LA COLONIE.

En l'an 1802, il est entré dans le Mississipi deux cent soixante-huit bâtimens de toute description, dont dix-huit de guerre et le reste de commerce, savoir :

	Américains.	Espagnols.	Français.
Navires.....	48	14	"
Bricks.....	63	17	1
Polacres.....	"	4	"
Goëlettes.....	50	61	"
Grands Bateaux...	9	1	"
Total.....	170	97	1

Vingt-trois bâtimens américains, vingt-cinq bricks, dix-neuf goëlettes et cinq grands bateaux sortirent sur leur lest : le reste fut entièrement ou en partie chargé.

Cinq bâtimens espagnols et sept goëlettes, sortirent sur leur lest ; le tonnage de tous ces bâtimens qui entrèrent dans la rivière, était de trente-trois mille sept cent vingt-cinq, d'après le registre.

Dans la même année, deux cent soixante-cinq bâtimens firent voile du Mississipi, savoir :

	Américains.	Tonneaux.	Espagnols.	Tonneaux.
Navires.....	40 un en lest.	8972	18	3714
Bricks.....	58	7546	22 un en lest.	1944
Goëlettes	52	4346	58	3743
Grands Bateaux...	8	519	3 un en lest.	108
Polacres.....	»	»	3 un ditto.	240
Total....	158	21383	104	9749

Français.	Tonneaux.
Goëlettes 3	105

Nations.	Total.	Tonneaux.
Américains.....	158	21,383
Espagnols.....	104	9,753
Français.....	3	105
Totaux.....	265	31,241

Le tonnage des bâtimens qui sortirent sur leur lest, ainsi que celui des bâtimens de guerre, n'est point compris dans l'état ci-dessus; ces derniers emportèrent des mâts, des vergues, des barres de bois, de la poix, du goudron, etc., pour mille tonneaux pesant au moins.

Dans les six premiers mois de l'année courante, il est entré dans le Mississipi, cent soixante-treize voiles de toute nation, y compris quatre bâtimens de guerre, deux français et deux espagnols, dont le tonnage n'est point calculé.

	Américains.	Tonneaux.	Espagnols.	Tonneaux.	Français.	Tonneaux.
Navires.....	23	5896	14	3080	5	1002
Bricks.....	44	5701	20	2173	8	878
Polacres.....	"	"	3	480	2	436
Goëlettes.....	22	1899	18	1187	7	488
Grands Bateaux....	4	278	3	167	"	"
Total.....	93	13774	58	7087	22	2804

RÉCAPITULATION.

Nations.	Voiles.	Tonneaux.
Américains.....	93	13,264
Espagnols.....	58	7,087
Français.....	22	2,804
Total général....	173	23,155

Dans les mêmes six mois, il partit du Mississipi cent cinquante-six voiles, savoir :

	Américains.	Espagnols.	Français.
Navires.....	21	18	2
Bricks.....	28	31	1
Polacres.....	"	4	"
Goëlettes.....	17	26	5
Grands Bateaux...	2	1	"
Total.....	68	80	8

Cabotage.

Il se fait un cabotage considérable avec Pensacola, la Mobile, les rivières qui s'y jettent, et dans le voisinage du lac Ponchartrain, d'où la Nouvelle-Orléans tire principalement le bois de construction, le charbon de bois, la chaux-vive, la poix, le goudron et une partie du bétail; les endroits ci-dessus sont pourvus d'objets venant de l'étranger et de la Nouvelle-Orléans par la même voie. Les bâtimens employés au cabotage sont de grands bateaux et des goëlettes, dont quelques-unes ne sont qu'à demi-pontées et du port de huit à cinquante tonneaux; cinq cents de ces bâtimens, (comptant leurs voyages répétés,) treize galères et chaloupes canonnières entrèrent l'année dernière dans Bayou Saint-Jean. Il se fait également un petit cabotage entre les Atacapas, les Apelousas et la Nouvelle-Orléans par la Balize; il s'accroîtrait de beaucoup si le Gouvernement l'encourageait, en faisant nettoyer les passages obstrués par la chûte des arbres dans la plus grande partie des petites rivières qui conduisent à ces endroits.

C'est ici que se termine l'un des Mémoires publiés aux État-Unis, sur la situation de la Louisiane ; il en a paru un autre plus volumineux, mais qui ne traite absolument que des lois, des réglemens généraux et des ordonnances de police. Dans le second Mémoire, on trouve la traduction en anglais de l'ordonnance promulguée le 25 novembre 1769, par le gouverneur O'Reilly; notamment celle portant suppression du conseil colonial existant alors, et y substituant le cabilde, dont il détermine, dans ce réglement, la forme d'élection, les fonctions et les attributions, ainsi que celles des divers officiers qui le composent.

A la suite de cette ordonnance on a imprimé les instructions publiées par le même Gouverneur ; depuis cette époque, ces instructions peuvent, avec raison, être considérées comme le code judiciaire, civil et criminel de la Louisiane. Plusieurs autres réglemens émanés tant de lui que du baron de Carondelet, sur les concessions, la police générale sur les chemins, les ponts, les canaux, enfin sur la police particulière des esclaves, terminent ce volume. Toutes ces lois réglementaires, qu'il est sans doute important pour les habitans de la Louisiane de connaître, ne m'ont pas paru d'un assez grand intérêt en France, pour me déterminer à en grossir ce recueil ; mais desireux de

fixer l'opinion sur la situation de cette colonie, et de déterminer le point de départ et de comparaison avec ce que sera cet état dans dix ans, sous le Gouvernement fédéral, je me suis borné à traduire les tableaux de population, de produits et d'exportation qui terminent ce volume, et qui me paraissent faire naturellement suite aux notes qui précèdent.

(*Note de l'éditeur.*)

ÉTAT, N°. 2.

Population de la Louisiane, dans l'année 1785.

DISTRICTS.	BLANCS.	HOMMES. de couleur, libres.	ESCLAVES.	TOTAL.
Balize jusqu'à la cité	387	67	1,664	2,118
Nouvelle-Orléans	2,826	563	1,631	5,020
Saint-Bernard	584	2	»	586
Bayou Saint-Jean	91	14	573	678
Côte de Chapitoulas	1,128	263	5,645	7.036
Première côte des Allemands	561	69	1,273	1,903
Deuxième côte des Allemands	714	5	581	1,300
Catahanose	912	18	402	1,332
Fourche	333	»	273	606
Valenguela	306	»	46	352
Iberville	451	»	222	673
Galves-Ville	237	»	5	242
Bâton-Rouge et Manchac	68	2	100	170
Pointe-Coupée	482	4	1,035	1,521
Atacapas et Apelousas	1,204	22	1,182	2,408
Ouachita	198	»	9	207
Avoyelles	149	138	»	287
Rapide	63	»	25	88
Natchitoches	404	8	344	756
Arkansas	148	31	17	196
Illinois	1,139	18	434	1,591
Natchez	1,121	»	438	1,559
Mobile et Tombigbée	325	51	461	857
Pensacola	384	28	184	596
	14,215	1,303	16,544	32,062

ÉTAT, N°. 3.

Population des districts ou postes de Louisiane et de la Floride de l'ouest.

NOMS ET SITUATION DES POSTES OU DISTRICTS.	BLANCS.	GENS de couleur, libres.	ESCLAVES.	TOTAL.
Balize, à la Nouvelle-Orléans....	»	»	»	2,388
St-Bernard ou la Terre-aux-Bœufs, sur une petite rivière coulant du tour Anglois est, jusqu'à la mer et le lac Borgna.....	»	»	»	661
Cité de la Nouvelle-Orléans et Faubourgs, cité au no. 1er.....	3,948	1,335	2,773	8,056
Bayou St-Jean et Chantilly, entre la cité et le lac Ponchartrain.....	»	»	»	489
Côte de Chapitoulas, ou les bords du Mississipi, 6 lieues en montant..	»	»	»	1,444
Première côte des Allemands, sur les deux bords, de 6 à 10 lieues en montant.....	688	113	1,620	2,421
Deuxième côte des Allemands, à 10 lieues jusqu'à 16.....	883	21	1,046	1,950
Catahanose ou première côte Acadienne, commençant à 16 lieues au-dessus de la cité et finissant à 23, sur les deux bords.....	1,382	»	818	2,200
Fourche ou 2e. côte Acadienne, de 23 à 30 lieues au-dessus de la ville.....	677	»	464	1,141
Valenguela ou les établissemens sur le bassin de la Fourche, coulant dans la mer, à l'ouest du Mississipi et appelé, dans les vieilles cartes, la Fourche ou rivière des Chilimachas.....	1, 79	»	267	2,064
Iberville (la paroisse) commençant à environ 30 lieues de la Nouvelle-Orléans, et finissant à la rivière du même nom.....	658	13	386	1,057
	10,033	1,482	7,374	23,871

NOMS ET SITUATION DES POSTES OU DISTRICTS.	BLANCS.	GENS de couleur, libres.	ESCLAVES.	TOTAL.
Report.....	10,033	1,482	7,374	23,871
Galves-Ville, située sur la rivière Iberville, entre le Mississipi et le lac Maurepas, à l'opposé de l'embouchure de l'Amet.....	213	8	26	247
Gouvernement de Bâton-Rouge y compris les établissemens entre Iberville et la ligne de démarcation.....	956	26	539	1,523
Pointe-Coupée et la fausse rivière derrière, à 50 l. de la Nouvelle-Orléans, à l'ouest du Mississipi.	547	»	1,603	2,150
Atacapas, sur les rivières Tèche et Vermillon etc., à l'ouest du Mississipi, près de la mer.....	859	58	530	1,447
Apelousas, qui le joint, est situé au nord-est.....	1,646	»	808	2,454
Ouachita sur la rivière du même nom, ou la haute rivière noire qui se jette dans la rivière rouge.	»	»	»	361
Avoyelles, sur la rivière rouge à lieues du Mississipi.....	336	2	94	432
Rapide, sur la rivière rouge à lieues plus haut.....	584	»	169	753
Natchitoches, sur la rivière rouge, à 75 lieues du Mississipi.....	785	»	846	1,631
Concorde, établissement de l'Infant sur les bords du Mississipi, opposé à Natchez.....	nombres inconnus.	»	»	»
Arkansas, sur la rivière du même nom, situé à 12 lieues environ de son embouchure.....	335	5	48	388
Illinois Espagnol ou haute Louisiane de la Petite-Prairie, près la Nouvelle-Madrid, jusqu'à et inclus Missouri, détaillé au no. 2e.	4,943	197	883	6,023
Mobile, et le pays entr'elle et la Nouvelle-Orléans et les bords du lac Ponchartrain.....	»	»	»	800
Pensacola, la garnison non comprise.....	»	»	»	300
	21,239	1,778	12,920	42,380

Nota. Ce recensement est fait d'après les derniers états, il est très-incorrect : la population y est portée au-dessous du nombre réel. Il y a quelques endroits où il ne s'est point fait d'état depuis sept ans, et parmi ceux qui ont été faits cette année, il est aisé de s'appercevoir que quelques motifs ont porté les habitans à ne se déclarer qu'en petit nombre, ainsi que leurs esclaves. Le Gouvernement Espagnol est entièrement persuadé que la population actuelle de la Louisiane est au-dessus de 50,000 ames.

ÉTAT, N°. 5.

Population de la ville de la Nouvelle-Orléans.

DATES.	QUARTIERS.	BLANCS.	GENS de couleur, libres.	ESCLAVES.	TOTAL.
1803	Premier quartier.....	745	203	546	1,494
	Second quartier.....	891	»	951	1,842
	Troisième quartier.....	722	787	579	2,088
	Quatrième quartier.....	440	219	225	884
	Faubourg Saint-Charles..	70	»	170	240
	Faubourg Saint-Louis..	380	126	302	808
		3,248	1,335	2,773	7,356
	Nombre des personnes non domiciliées.....	700			700
		3,948	»	»	8,056
	Non compris les matelots et la garnison.				

N. B. Ce recensement paraît être incorrect, sans doute il y a quelque erreur, le nombre des gens de couleur libres n'est point compris dans le second quartier; par tout la population est portée au-dessous du nombre.

ÉTAT, N°. 6.

NOMS ET SITUATION DES POSTES OU DISTRICTS.	BLANCS.	NOIRS.	MILICE.
1°. L'île de la Nouvelle-Orléans, avec la ligne opposée et les établissemens adjacens, la population est portée à.....	25,000.	25,000	5,000
2°. La ligne à l'ouest de Manchac, y compris la Pointe-Coupée, en prolongeant jusqu'à la rivière rouge.....	4,000	5,000	800
3°. Atacapas, le long de la côte entre le Delto du Mississipi et la limite de l'ouest.....	1,600	2,000	350
4°. Apelousas au nord d'Atacapas.....	3,750	3,500	750
5°. Rivière rouge, y compris Bayou Bœufs, Avoyelles, Rapide et Natchitoches (les deux premiers bornant Apelousas.).....	5,000	3,000	1,000
6°. Ouachita (rivière se jettant du nord dans la rivière rouge).....	1,200	100	300
7°. Concorde, établissement sur la ligne de la rivière à l'opposé de Natchez.....	200	70	40
8°. Arkansa (rivière d').....	600	»	150
9°. Nouvelle-Madrid et environs.....	1,750	50	350
10°. Illinois et Missouri.....	4,000	500	1,000
TOTAL.....	47,100	39,220	9,740
NOTA. Les établissemens de Bâton-Rouge et de la Nouvelle Féliciane, à l'est de la rivière vers le 31e. degré de latitude, situés sur la ligne de démarcation et l'Iberville, y compris quelques établissemens sur la rivière Amet etc., contiennent.....	3,000	600	600
	50,100	39,820	10,340

ÉTAT de la population des établissemens de la Mariages, Décès, les Productions

NOMS des ÉTABLISSEMENS.	BLANCS.	MULATRES libres.	NÈGRES libres.	ESCLAVES.	TOTAL.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	CHEVAUX.
Saint-Louis.	601	50	6	268	925	9	52	20	215
Carondelet.	181	»	»	3	184				45
Saint-Charles. . . .	840	»	»	55	895	15	41	11	241
Saint-Fernando. . .	259	»	»	17	276	5	34	7	57
Marias des Liards. . .	337	»	»	42	379				153
Maramée.	115	»	»	»	115	»	»	»	125
Saint-André.	361	5	27	»	393	»	»	»	122
Sainte-Geneviève. . .	636	1	2	310	949	5	64	14	268
Nouvelle-Bourbon...	445	»	1	114	560				83
Cap Girardeau. . . .	416	105	»	»	521	»	»	»	200
Nouvelle-Madrid. . .	711	»	»	71	782	»	»	»	243
Petite-Prairie.	46	»	»	3	49	»	»	»	»
	4,938	161	36	883	6,028	34	191	52	1,753

OBSERVATIONS.

Saint-Louis est situé sur le Mississipi à 5 lieues au-dessous de l'embouchure du Missouri.

Carondelet est à 2 lieues au-dessous de Saint-Louis, sur le Mississipi.

Saint-Charles est sur le Missouri à environ 7 lieues de son embouchure et à 6, à-peu-près de Saint-Louis par terre.

Saint-Fernando ou Harissaret est à 3 ou 4 lieues de Saint-Louis, dans une valée, sur une des routes de Saint Louis à Saint-Charles.

Marias des Liards est à 4 lieues de Saint-Louis et à une lieue environ à l'ouest de Saint-Fernando.

Maramée est situé sur la rivière du même nom.

Saint-André est à environ 5 lieues au-dessus de Saint-Charles, sur le Missouri.

Sainte-Geneviève est à l'opposé de Kaskakias, sur les bords du Missouri.

Nouvelle-Bourbon est à environ une lieue au-dessous de Sainte-Geneviève.

Nouvelle-Madrid est sur le Mississipi, à 15 lieues au-dessous de l'embouchure de l'Ohio.

Petite-Prairie est à 7 lieues au-dessous de la Nouvelle-Madrid, sur les bords de la rivière.

haute Louisiane, comprenant les Naissances, et les Sommes de l'année 1799.

PRODUCTIONS.

isseaux de oment.	Boisseaux de Maïs.	livres de Tabac.	Boisseaux de Sel.	livres de Plomb.	Bêtes à Cornes.
,300	10,300	1,650	»	»	1,140
,300	2,760	4,500	»	»	198
,645	12,170	4,053	»	»	1,202
,800	2,350	750	»	»	230
,019	1,604	6,800	»	»	629
200	6,370	3,150	»	»	229
730	16,950	5,465	»	»	574
,400	21,450	1,999	965	150,000	1,253
,680	14,300	300	»	20,000	595
510	16,200	»	»	»	707
,765	»	»	»	»	1,188
»	2,675	»	»	»	35
8,349	107,129	28,667	965	170,000	7,980

EXPORTATIONS pour LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dix-sept cent cinquante-quatre paquets de peaux rasées, de cent liv. chaque, évalués à	dollards.	70,160
Huit paquets de peaux d'ours . . .		265
Dix-huit paquets de cuirs de bœufs sauvages		540
Trente-six mille liv. de plomb.		2,160
Deux mille livres de farine		60
		73,185

OBSERVATIONS.

Toutes les belles fourrures, ainsi qu'une grande quantité de peaux de dain et d'ours, sont embarquées pour le Canada, où l'on en tire un meilleur avantage qu'à la Nouvelle-Orléans. Ces objets étant de contrebande, ils ne sont point compris dans l'état des exportations ci-dessus qui est officiel.

MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION:

Est-il avantageux à la France de prendre possession de la Louisiane ?

CETTE question se présente sous deux points de vue ; le premier, sous les rapports du commerce et des manufactures ; le second, sous ceux de la force positive et relative de la France.

On ne s'intéresse point aux colonies pour elles-mêmes, mais pour l'influence qu'elles peuvent avoir sur la prospérité de leur métropole; et comme ceux qui demeurent sur leur sol natal lui sont plus utiles que ceux qui vont au loin fonder des colonies, une nation sage ne cherche à coloniser, que lorsqu'elle a un superflu de population qu'elle ne peut employer utilement d'une autre manière.

La population de la France, quoique très-considérable, est bien éloignée d'avoir atteint le terme auquel les colonies deviennent un besoin; son sol, son climat, sa situation locale lui donnent, comme nation commerçante, et sur-tout comme nation manufacturière, de grands avantages sur tous les peuples de l'Europe. L'esprit d'invention, le goût et l'industrie de ses habitans, la placent au premier rang; mais ces avantages sont singulièrement restreints par le manque de capitaux suffisans pour les mettre en œuvre. Une nation rivale, inférieure sur tous ces points par l'effet seul d'un immense capital, a obtenu la supériorité, non-seulement dans le commerce, mais dans les manufactures; et ces avantages, en augmentant la fortune nationale, lui fournissent les moyens de conserver cette même supériorité.

Les capitaux augmentent les manufactures par l'introduction des machines, par le paiement régulier des ouvriers, par la réduction de l'intérêt de l'argent, et sur-tout parce que la nation qui les possède, en use pour s'emparer des nouveaux débouchés ou pour s'en ouvrir.

Il n'y a que le riche manufacturier qui puisse entreprendre ces opérations lentes et coûteuses, qui souvent donnent la supériorité à une fabrique, et ce n'est que le riche négociant qui

qui peut se livrer à des expéditions lointaines, dont les retours se feront long-tems attendre ; lui seul peut faire des crédits assez étendus pour obtenir que des nations étrangères donnent la préférence à ses marchandises, sur celles d'une autre nation qui attend un prompt retour des siennes. Le défaut de capitaux est tel en France, que très-peu de manufacturiers ont à leur disposition une quantité de marchandises suffisante pour remplir sur-le-champ les demandes qui leur sont faites, et par conséquent un étranger n'est jamais assuré d'obtenir, de son consignataire français, de quoi faire ses retours, sans retarder son navire dans le port, ou du moins sans être forcé de se charger d'une quantité considérable de marchandises, de qualité inférieure, prises dans différentes manufactures, de sorte que, s'il se commet quelque fraude, on ne peut en accuser personne ; d'où il résulte que la réputation d'une manufacture n'est pas conservée en France, avec un soin égal à son importance.

C'est aussi ce qui fait que lorsqu'un bâtiment étranger, sur-tout lorsqu'il appartient à un état éloigné, vend sa cargaison en France; il a ordre de ne prendre en retour que des vins, des huiles ou des eaux-de-vie, parce que ce sont les seuls articles que le chargeur est sûr de se procurer en quantité suffisante dans le tems prescrit.

Au contraire, on trouve en Angleterre toute sorte de marchandises dans une heure de tems, d'une seule manufacture, dont la réputation souffrirait, si toute la fourniture n'était pas de la qualité de l'échantillon. C'est ce qui engagera toujours un marchand étranger à s'adresser à un commissionnaire anglais, de préférence à un français, pour un achat de marchandises de la même espèce; de-là vient qu'on vend en France une cargaison, et qu'on en porte le produit en Angleterre, pour le convertir en articles que la France pourrait fournir, si ses manufactures étaient assez riches pour remplir toutes les demandes dans un tems très-court, sans forcer l'acheteur de recourir à un grand nombre de fabriques.

On ne peut parer à cet inconvénient que par une augmentation de capitaux, à la disposition des manufacturiers. Ce serait trop m'écarter de mon sujet que d'indiquer les moyens d'obtenir ces capitaux; mais il est évident qu'on les diminuera, en formant une marine aux dépens des manufactures, ou en employant les capitaux de la nation à des opérations stériles pour elle pendant quinze à vingt ans, et peut-être beaucoup plus, et dans des pays éloignés. Il est hors de doute que les capitaux ouvrent de nouveaux débouchés, car rien n'est plus naturel, pour des négocians dont les ca-

pitaux sont modiques, que de se contenter du rôle de commissionnaires, pour ceux qui peuvent leur fournir des marchandises à crédit; et c'est par ce moyen que l'Angleterre n'a rien perdu à l'indépendance de l'Amérique: ses capitaux immenses ont créé une dépendance monnétaire qui a remplacé, dans un rapport commercial, la suprématie perdue pour son Gouvernement. L'augmentation des capitaux en Amérique, libère celle-ci en quelque sorte de cette dépendance; ils vont toujours croissant, ils lui donnent les moyens d'étendre son commerce, et même d'offrir des capitaux aux autres nations, qui savent calculer la valeur des débouchés qu'elle offre aux manufactures et au luxe de l'Europe.

On conviendra sans peine que des colonies d'outre-mer n'ajoutent rien à la force d'une nation; ce sont au contraire des points faibles qu'on garde à grands frais d'hommes et d'argent, sur-tout lorsqu'elles sont sous des climats chauds et mal sains.

La question revient donc simplement à ceci: *La France a-t-elle un superflu d'hommes et d'argent assez considérable, pour justifier l'établissement d'une nouvelle colonie?*

Celles que déjà la France possède dans les Antilles et à Cayenne, sont plus que suffisantes pour tous ses besoins, et même ceux

de toute l'Europe, si elles étaient cultivées de manière à produire tout ce qu'elles peuvent fournir de denrées. Mais comment doit-on les cultiver ? L'expérience a prouvé que les habitans des climats chauds ne travaillent jamais par besoin ; la force seule peut remplacer les deux grands aiguillons du travail, la faim et le froid, que la nature a placés dans les climats rigoureux du nord. Ainsi l'esclavage seul peut fertiliser les colonies, et on ne se procure des esclaves qu'à grands frais. Il est superflu d'observer qu'il ne s'agit ici que des colonies destinées à donner des produits privilégiés, comme le sucre, le café, etc.

La partie espagnole de Saint-Domingue était presque inculte, faute d'esclaves ; elle est aujourd'hui possédée par la France, et pour en tirer parti, il faudra des capitaux immenses en esclaves, en bâtimens et en instrumens aratoires. Il en faudra aussi pour réparer les pertes de la partie française de cette île, sans parler des autres Antilles : or, d'où tirer ces capitaux ? Tout le monde sait que les hommes riches vont rarement dans des climats éloignés et insalubres. Il faudra donc tirer ces richesses de France, ou de quelque pays qui a des capitaux superflus. Si on les tire de France, ce ne peut être qu'en nuisant jusqu'à un certain point à ses manufactures de l'intérieur. Il

pourra néanmoins paraître avantageux, sous le rapport national, d'encourager l'emploi des capitaux de la France à cet objet, vu l'extrême fertilité des Antilles françaises, leur état actuel de culture et la nature particulière des denrées qu'elles produisent; ces capitaux rendront promptement des bénéfices : mais tant que l'argent sera à un taux aussi haut qu'en France, tant que l'intérieur de la république offrira aux capitalistes une source de spéculations, et que les richesses seront dans peu de mains, on n'engagera que bien difficilement le grand nombre d'entr'eux à se dessaisir de leur argent pour l'envoyer au loin, courir les risques de l'infidélité de leurs agens, et tous ceux que des exemples récens leur auront appris à redouter.

L'argent étranger venait autrefois en France par les provinces unies; mais leur état actuel, les pertes immenses que la guerre leur a causées, laissent peu d'espérance qu'il y ait beaucoup de capitaux employés à l'amélioration des colonies françaises.

Les États-Unis possèdent des valeurs considérables en argent et en productions nécessaires au rétablissement des îles. Il n'y aura pas, sans doute, de très-grands crédits en numéraire faits aux planteurs par les commerçans ou capitalistes de l'union américaine; mais avec les encouragemens convenables, il n'est

pas douteux qu'ils n'obtiennent des productions dont il faudrait sans cela donner le paiement en argent. Les spéculations commerciales des États-Unis s'étendront certainement aux îles françaises ; lorsque le crédit public et particulier de la France sera rétabli, et que l'expérience lui aura prouvé combien il est peu sage de grever de droits le commerce étranger, puisqu'en définitif ils ne sont levés que sur ses propres concitoyens. A Saint-Domingue, il y a un droit de vingt pour cent sur les articles introduits par des étrangers ; ce droit se paie de fait par leurs mains ; mais il arrive que la fraude et la mauvaise administration des douanes, sont, le plus souvent, une source de vexations, et c'est toujours le planteur qui fournit l'argent, puisque ce droit se trouve, en dernière analyse, compris dans le prix des marchandises qu'on lui vend ; et qu'on y ajoute même un intérêt comme compensation, pour les vexations que les capitaines éprouvent dans leur commerce. Quel est donc l'effet de cette opération, sinon d'arracher au colon un quart de l'argent qu'il a eu tant de peine de tirer de France, ou plutôt d'arrêter par là en partie l'effet et l'utilité des capitaux qui seuls peuvent rendre *enfin* les îles productives ? je dis *enfin*, car il ne faut pas s'attendre qu'elles rendent à la France une compensation de ses dépenses,

qu'après un grand nombre d'années. Je dirai même, qu'à moins d'ouvrir les ports de Saint-Domingue à tout bâtiment qui y apportera des articles *de première nécessité*, c'est-à-dire à moins que les habitans n'aient le droit d'acheter à bon marché et de vendre cher, il se passera des siècles avant que cette colonie cesse de pomper les richesses et les forces de sa métropole sans lui offrir des retours équivalens; car l'on sent assez que l'on ne peut encourager le commerce entre les vendeurs et les acheteurs, qu'en éloignant toute espèce de vexations, et donnant aux étrangers toutes les sûretés possibles pour leurs capitaux. Il est donc évident que la France, sans avoir d'autres possessions d'outre-mer que ses îles, pourrait aisément y placer tous les capitaux dont elle peut, et dont probablement elle pourra disposer d'ici à une longue suite d'années. Mais si à tout cela nous ajoutons ses immenses possessions territoriales dans la Guyane, et les fonds nécessaires pour les mettre en pleine valeur; si nous y joignons les établissemens qu'il faudra faire dans l'Inde, pour amener dans les ports de France cette variété de marchandises qui appelle les échanges et donne au commerce son activité, nous verrons qu'il s'écoulera au moins un siècle avant que la France ait besoin de nouveaux établissemens de ce genre.

Mais comme cet Empire n'a, ainsi que les autres pays, qu'un capital limité, la seule chose à demander est : *Où placera-t-on ce capital?* Sera-ce en France, dans les îles, à Cayenne, dans l'Inde ou à la Louisiane ? car il est clair que ce qu'on placera dans l'un de ces établissemens, ne pourra être donné à l'autre ; il l'est également que les dépenses nationales s'augmenteront avec ses colonies, et qu'en cas de guerre, les points d'attaque et de défense se multiplieront ; c'est sous ces divers rapports que des hommes d'état ont douté si les colonies étaient utiles à un pays situé comme la France ; mais mon dessein n'est pas d'examiner cette question. La France a des colonies, elle a invité ses citoyens à s'éloigner et à y porter leurs richesses ; la bonne foi exige qu'elle les garde et qu'elle les protège; mais elle n'est pas obligée d'en créer de nouvelles, de multiplier les points de défense, de dissiper des capitaux dont elle a besoin chez elle et au dehors. En effet, de quelle manière la possession de la Louisiane pourrait-elle lui être utile ? D'abord, comme dans tous les pays chauds, sa culture doit se faire par des esclaves : or les capitaux employés à les acheter, ou les esclaves eux-mêmes seraient portés aux îles, si ce nouveau débouché ne se présentait pas. Ainsi cette concurrence fera hausser le prix des esclaves pour les

colons des îles, et retardera d'autant leur rétablissement.

En arrivant à la Louisiane, les esclaves seront employés au *travail stérile* d'abattre les immenses forêts dont ce pays est couvert ; travail peu convenable à des esclaves, car il exige une longue habitude de la hache, une certaine adresse, une force et une activité qu'on leur trouve rarement. Il faut, dans tous les cas, les entretenir, les habiller, les nourrir pendant des années entières, avant de retirer aucun bénéfice de leur travail. Ce que je vais rapporter servira à déterminer la longueur de ce tems. Dans les états du nord et du milieu de l'Amérique, le terme ordinaire d'un bail à cens dans les nouvelles terres est dix ans, libre de redevance, et après cela douze boisseaux de froment pour cent acres à perpétuité. Il est donc clair que les dix premières années sont regardées comme des années de dépense, durant lesquelles le propriétaire n'exige rien. Mais dans les états du sud, on ne peut pas même donner des terres à ces conditions ; parce que le blanc, planteur, met à plus haut prix son travail, et le défrichement des forêts par les esclaves entraîne trop de dépenses pour quiconque n'est pas maître absolu du sol.

Qui donc voudra cultiver la Louisiane avec des esclaves ? Quel est le citoyen qui voudra

employer de grands capitaux à une propriété aussi précaire, avec la perspective d'un remboursement aussi éloigné?

Il y a encore d'autres circonstances qui, dans la situation de la Louisiane, augmentent la difficulté. Cet État est environné de déserts immenses : les esclaves employés au défrichement des forêts, feront bientôt connaissance avec les naturels ; ils s'évaderont souvent pour se soustraire au travail, et se livrer à l'indolence de la vie sauvage.

On demandera peut-être pourquoi cela n'arrive pas dans les états du sud de l'Amérique? D'abord, parce qu'aucun n'est assez méridional pour être absolument exempt des froids de l'hiver, ce qui rend la vie sauvage très-désagréable pour des Africains habitués aux pays chauds; ensuite parce que les états du sud sont en grande partie environnés par la mer et par des montagnes dont toute la population est blanche, ce qui coupe la communication entre les esclaves et les vastes forêts de l'intérieur. Mais supposons toutes ces difficultés levées, quel avantage peut retirer la France, sous les rapports commerciaux de l'établissement de cette colonie? Les productions de la Louisiane étant les mêmes que celles des Antilles, il n'y a rien à gagner, car les îles bien cultivées suffiront aux besoins de la France et même de l'Europe

entière, et peuvent être régies et conservées à beaucoup moins de frais. S.-Domingue était administré avec quatre millions de dépenses; cette colonie ne coûtait rien à la France et elle donnait annuellement des produits pour 200,000,000.

La Louisiane dans sa vaste étendue deviendrait bientôt un fardeau pour un gouvernement éloigné qui aurait à pourvoir à sa défense et aux frais du premier établissement.

Le bois et peut-être le riz sont des productions de la Louisiane qui ne croissent pas aux îles; mais il est certain que ces objets, malgré les difficultés qu'on éprouve à se les procurer dans un climat chaud et mal sain, ne couvriront pas les dépenses de culture, ou du moins ne donneront pas le profit qu'on retirerait des terres dans les îles, en les employant à faire croître des denrées plus précieuses.

Les États-Unis en fournissent la preuve; ce n'est ni de la Géorgie, ni de la Caroline du sud que les Antilles tirent leur bois, mais principalement des états du nord; les forêts y sont cependant plus rares et plus précieuses que dans le sud. La raison qui les fait préférer, vient de ce que la fourniture des bois, leur préparation pour la vente, les moulins nécessaires pour les façonner, sont autant de travaux faits par des hommes libres, qui se contentent d'un salaire modique.

J'oserai avancer, quoique cela paraisse un vrai paradoxe, qu'il n'est pas avantageux à la France de se fournir à elle-même ses bois de construction, quand même elle pourrait les tirer de la Louisiane, et cela pour deux raisons. Le bois que les états du nord fournissent à ses colonies est payé en sirops et quelques tafias. Les premiers ne coûtent rien au colon, puisque ce serait sans cela un produit inutile de son sucre, et l'autre ne coûte qu'une très-faible dépense pour la distillation. Si on ne les consommait pas en Amérique, les sirops seraient jettés comme inutiles, ainsi que cela avait lieu lorsque les États-Unis étaient des colonies anglaises, parce que le commerce de France ne présente aucun débouché à cette denrée.

On peut donc dire que les colonies obtiennent le bois des États-Unis pour rien. Si au contraire il se forme un établissement à la Louisiane pour cette fourniture de bois de construction, toutes les dépenses de cet établissement, tout le travail nécessaire pour couper, façonner et transporter le bois au lieu de sa vente, serait une perte réelle pour la nation, même en supposant que le coupeur de bois se contentât de prendre en paiement des sirops et tafias, car en définitif son travail ne produirait rien à la nation.

Mais il est certain que la Louisiane n'offrirait aucun débouché aux sirops et tafias. Ce n'est que dans les états du nord que se fait la consommation de ces articles. Ceux du sud préfèrent les eaux-de-vie tirées du grain, des pommes, des pêches, à celles qu'on retire des mélasses.

En supposant donc que les planteurs se fournissent de bois exclusivement à la Louisiane, colonie française, ils seraient forcés de les payer en argent, ou en valeur réelle. Si la fourniture n'est pas exclusive, elle est nulle, parce que le coupeur de bois dans un climat du sud, ne peut soutenir la concurrence du prix de son travail avec le robuste enfant du nord.

On pourrait penser que la mélasse trouverait encore un débouché dans les états du nord si elle n'était plus le prix des bois de construction, mais on se tromperait; ils n'ont d'autre raison pour les prendre, que parce qu'ils leur sont offerts en retour d'une marchandise dont ils ont peu de débouchés différens. Que les colonies refusent un seul instant le bois des états du nord, et sur-le-champ on substituera aux eaux-de-vie de sucre, celles de grain, de pommes et de pêches, qui deviennent abondantes. Alors tout commerce entre les états du nord et les îles cessera, excepté pour des articles

de provisions, pour paiement desquelles ils exigeront de l'argent, ou ce qui, en effet, dans des marchés étrangers en représente.

La seconde raison, pour laquelle la France ne devrait pas tirer ses bois de la Louisiane, lors même qu'elle pourrait le faire, est que, dans le cas d'une guerre, si l'Angleterre conserve toujours sa supériorité navale, ce genre d'approvisionnement deviendrait extrêmement précaire, et on ne pourra pas trouver aisément à les remplacer par ceux des États-Unis; car cette branche de commerce ayant été abandonnée pendant la paix, ceux qui y étaient employés auront alors cherché d'autres objets d'industrie, et les moulins à scies, construits pour préparer ces bois se trouvant hors de service, ils ne seront pas facilement remis en activité au renouvellement des hostilités; ainsi les malheurs qui seront la suite de cet abandon, peseraient doublement sur les colonies.

Il paraît donc démontré, sous les rapports du commerce, que la colonisation de la Louisiane serait préjudiciable à la France, parce qu'elle détournerait des capitaux qui seraient plus utilement employés dans les autres colonies; parce que ces capitaux seraient morts pendant plusieurs années, et parce que lorsqu'ils deviendraient productifs pour les individus ils n'ajouteraient rien à la richesse nationale, et

n'auraient d'autre effet que de faire baisser le prix des denrées coloniales, et de diminuer les profits de leur travail.

On pourrait néanmoins supposer que la possession de la Louisiane donnerait un débouché de plus aux manufactures françaises, et compenserait d'autant les dépenses de la nation pour son établissement. Cette question mérite d'être examinée. L'approvisionnement ou la consommation des fabriques françaises peut avoir du rapport, ou à la population libre ou à celle des esclaves. Si c'est la classe libre qu'il s'agit de recruter par des émigrans de France, elle consistera dans cette portion du peuple, qui, non-seulement pourrait se soutenir en France, mais encore par son travail augmenter la richesse nationale; car la France n'est pas surchargée de sa population, et par conséquent, toute émigration forme un vuide quelque part, ou laisse quelqu'ouvrage utile qui ne se fera plus. L'émigrant emporte donc avec lui une portion du bien général dans la masse du bien productif de la mère-patrie; il emporte aussi avec lui une partie du capital, car il ne part jamais les mains vuides, et il faut, comme je l'ai dit, qu'il soit dix ans avant que son état produise au-delà de ses simples besoins. Il faut en même tems qu'il vive avec la plus stricte économie, car n'ayant

rien à donner en échange, il ne tire que très-peu de choses de la métropole, car la nature même des climats méridionaux demande fort peu des articles nécessaires en Europe. Il est donc hors de doute que, quant à l'émigrant actuel, le peu d'articles que lui fourniront les manufactures françaises ne couvriront pas la perte que la nation fera de son propre travail. D'ailleurs il consommera moins en Amérique qu'il n'eût fait en France, et outre son travail, le manufacturier qui lui fournissait ses besoins perdra à son émigration.

La population noire contribuera moins encore au soutien des manufactures françaises, parce que sa consommation en articles d'habillement est très-petite ; et même, dans la Caroline du sud, elle ne s'élève pas au-delà de 40 francs par an pour chaque noir. A la Louisiane où, l'hiver est moins rigoureux, elle sera encore proportionnellement moindre. Elle consistera en coton fabriqué en grande partie dans le pays, et plus encore en coton provenant des États-Unis par contrebande ; mais le tout fût-il apporté de France, en déduisant les matières premières que la France doit acheter, tout le bénéfice du manufacturier français ne s'élevera pas à plus de 30 francs par tête de nègre chaque année. Or, comme chaque esclave

esclave coûtera à la nation 1000 francs, et que ce capital aurait produit en France, au moins 10 pour cent, dans toute autre espèce de commerce ou de manufacture, la différence entre 100 francs, produit de France, et 30 francs, produit de l'habillement à la Louisiane, exprime la perte réelle pour la France dans les dix premières années, pendant lesquelles ils ne peuvent, comme je l'ai dit, fournir au plus qu'à leurs simples besoins ; et comme il en mourra un certain nombre par l'effet du changement de climat, que beaucoup d'autres s'enfuiront, la perte réelle de la France sur chaque esclave, importé et employé à la Louisiane, sera de 100 francs par an.

Mais si l'on ajoute à cela le profit que ce même esclave transporté aux îles eût pu donner (et il est certain que tout ce qu'on livrera d'esclaves à la Louisiane, sera enlevé aux îles), on verra que la perte réelle de la nation dans le changement du travail, montera à plus de 600 francs par an ; de sorte que la première perte, calculée en masse dans l'introduction de mille esclaves à la Louisiane, sera de 600,000 francs.

Il est vrai que si la paix continue et que si, contre toute attente, la colonie prospère, les riches planteurs feront une plus grande consommation de marchandises françaises ; mais

celle des esclaves sera toujours peu de chose, et leur travail absolument sans profit, parce que, comme je l'ai dit, leurs bras étant employés à la production d'articles que les îles peuvent plus aisément fournir aux différentes demandes, et dont le débit est limité, en augmentant leur quantité, elles ne feront que diminuer le prix des denrées, qu'il est essentiel à la France de tenir haut, parce qu'elle possède les îles les plus fertiles. Je sais qu'on s'imagine que les marchandises françaises peuvent, en remontant le Mississipi, trouver leurs débouchés dans la partie ouest des États-Unis. Il n'y a que l'ignorance la plus complète de la navigation de ce fleuve, qui ait pu faire naître cette idée; c'est ne pas connaître les besoins des habitans. Il est certain que les vins de France ne sont pas faits pour des climats aussi chauds que ceux qu'ils doivent traverser pour arriver dans les États de l'ouest; qu'ils sont encore moins convenables aux goûts et aux moyens des habitans, plus accoutumés à leurs propres liqueurs, tels que le cidre, la bière, le wisky, et l'eau-de-vie de pêches; cette dernière, en veillissant, devient supérieure aux meilleures eaux-de-vie de France. Au lieu donc de recevoir de ce pays, ces articles par la Louisiane, ils pourraient eux-mêmes en approvisionner la colonie.

Quant aux articles de verrerie et de poterie, on les fabrique dans toute la partie ouest de l'Amérique, où l'on a sous la main les matières premières. La consommation de la porcelaine est très-petite; et fût-elle plus considérable, la porcelaine française est trop chère pour entrer en concurrence avec celle qu'un commerce immense avec la Chine fait abonder dans les États-Unis.

Les gros ouvrages de fer se font également sur les lieux, et la clincaillerie anglaise a une supériorité si connue sur celle de France, que celle-ci resterait absolument invendue, si les marchés étaient ouverts à toutes deux. Les seuls articles qu'on pourrait peut-être introduire dans ce pays, seraient des soieries, des batistes et autres petits objets de luxe; mais cela même ne passera jamais par la route du Mississipi ; la navigation dangereuse du golfe, le trajet long et dispendieux du fleuve contre le courant, les grands capitaux des négocians anglais et américains à Philadelphie, et les améliorations qui se font journellement pour la perfection des routes et la navigation intérieure, feront préférer le transport par terre jusqu'à l'Ohio, d'où on les porte facilement et à bon marché dans les établissemens formés sur les deux rives de cette rivière. On sait qu'on a porté de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans,

des marchandises sèches, par cette route, de préférence à celle de la mer. Il est donc chimérique de croire qu'on transportera les marchandises de France par ce chemin, tandis que les Anglais, si entreprenans, avec le droit de navigation sur le fleuve, et les préjugés des Américains en faveur de leurs manufactures, n'ont jamais essayé d'envoyer ainsi leurs marchandises, parce qu'ils savent très-bien qu'elles y entrent plus aisément par Philadelphie et Baltimore. Mais si la France voulait, par cette route, introduire dans les contrées de l'ouest des articles plus volumineux, et habituer les habitans des états voisins à leurs vins et à leurs manufactures, cela ne peut se faire qu'en mettant la Nouvelle-Orléans entre leurs mains, sous la condition que ce sera pour plusieurs années un port franc pour les vaisseaux et marchandises de France, sans être assujétis à d'autres droits qu'à ceux payés par les vaisseaux américains. Par ce moyen, on intéressera à leur commerce les marchands américains établis à la Nouvelle-Orléans; leurs capitaux, au lieu d'aller en Angleterre iront en France. Celle-ci aura tous les avantages de la colonie, sans avoir à faire les dépenses nécessaires à son entretien; et l'argent que l'Amérique a su, par son activité, tirer des mains espagnoles ira se rendre en France; car l'Angleterre, qui

n'aura pas les mêmes facilités et qui paiera des droits plus forts, ne pourra pas fournir au même prix.

Mais si d'un autre côté la France se déterminait à garder l'île, une grande partie des capitaux du commerce de la Nouvelle-Orléans, qui sont spécialement entre les mains des Anglais et des Américains, prendra naturellement la route que les États-Unis fixeront, et il s'établira une nouvelle place de commerce, en rivalité avec la nouvelle-Orléans. Ce dernier établissement, débarrassé des vexations qu'entraîne un gouvernement militaire loin de l'œil du souverain, attirera, malgré quelques désavantages de position, tout le commerce dont l'autre est aujourd'hui le centre.

Les limites établies entre l'Espagne et les États-Unis, et plus récemment entre les possessions anglaises et espagnoles, ôtent aux habitans de la Louisiane, leur portion du commerce des pelleteries, qui, à dire vrai, ne pouvait jamais être bien considérable. Comme les pelleteries du sud sont de peu de valeur, le le peu de peaux d'Elan qu'ils recoivent, sont un objet nul pour le commerce, comme on peut le voir par le tableau d'exportation de la Nouvelle-Orléans. Les transports du territoire du Mississipi, se font même actuellement par la route des Etats-Unis.

Dans ces réflexions, je n'ai pas tenu compte des peines, des dépenses, des pertes d'hommes, qui sont inséparables des nouveaux établissemens, dans un pays marécageux et sous un climat brûlant; l'invasion des sauvages, l'insurrection des esclaves, l'insubordination des troupes, les abus commis par les officiers, éloignés de l'œil vigilant du souverain : tous ces inconvéniens réunis, ou quelques-uns seulement, suffisent pour faire manquer une entreprise et ruiner un établissement. Il y a néanmoins une observation très-importante à faire, qui doit être de quelque poids : plusieurs de ceux qui conduiront à la Louisiane leur famille, voyant que les terres sont à un prix aussi bas sur le territoire des États-Unis, préféreront s'y établir, même en tems de paix; les uns, parce qu'ils donneront la préférence au gouvernement de ce pays, qui est immédiat au lieu d'être délégué; d'autres par caprices; d'autres par dépit, ou pour se délivrer des formes absolues d'un gouvernement militaire, tel que doit être nécessairement celui de la Louisiane. Ce desir deviendra général dans un cas de guerre entre la France et l'Angleterre; car en supposant que celle-ci conserve sa supériorité sur mer, l'embouchure du Mississipi sera bloquée, et les planteurs des colonies françaises seront réduits à la plus grande détresse, tandis que

ceux des États-Unis tireront de grands avantages de la guerre.

Alors une grande partie des capitaux apportés de France à la Louisiane, passeront aux États-Unis, où il se trouvera des fermes toutes défrichées, à moitié prix de ce qu'il en coûte à un planteur français pour défricher la sienne ; parce qu'un homme de hache, américain, familiarisé dès son enfance avec l'usage de cet instrument, a acquis une dextérité et une force de muscles que n'acquiert jamais l'homme élevé dans d'autres genres d'occupation.

L'expérience du passé est entièrement à l'appui de ces observations. La Louisiane, quoiqu'établie depuis un siècle, n'a jamais prospéré, ni sous le Gouvernement français, ni sous le Gouvernement espagnol ; et dans ce moment, la moitié du commerce de la Nouvelle-Orléans se fait avec les capitaux des Américains, sous la garantie de leur traité avec l'Espagne. Aussi-tôt que la France établira une colonie rivale, ce commerce se portera sur telle autre place des États-Unis que la politique du gouvernement jugera à propos d'encourager.

Si, sous les rapports du commerce, l'établissement de la Louisiane n'est pas avantageux à la France, en détournant ces capitaux d'un but bien plus important, il est encore bien

plus contraire à ses intérêts sous le rapport de la politique. L'Amérique est de la plus grande importance à la France, soit comme puissance maritime, soit comme puissance commerçante. J'ai pleinement expliqué mon opinion sur ce premier rapport, dans une autre occasion. Quant au rapport de commerce, il n'y a pas de doute qu'une nation agricole, qui, par son industrie et au moyen de ses matières premières, parvient à se procurer toutes les superfluités du luxe de l'Europe, que ses habitudes et ses occupations empêchent de manufacturer pour eux-mêmes, n'offre un débouché très-important aux habitans de l'ancien monde.

Sous ce point de vue, le commerce des États-Unis est regardé comme très-favorable à l'Angleterre. Mais lorsque les manufactures françaises auront atteint toute la perfection dont elles sont susceptibles, que le commerce sera établi sur des bases convenables, il offrira, pour se soutenir, une bien plus grande variété d'objets que celui de l'Angleterre; les objets manufacturés au métier et les produits des forges de celle-ci, sont les seuls articles que l'Amérique en reçoive; mais l'autre fournira, non-seulement tout cela, mais encore son agriculture y gagnera, par la vente de ses vins, de ses eaux-de-vie et de ses huiles. Ces avantages joints à la position relative à la

France et des États-Unis, qui écarte tout soupçon de rivalité entr'eux par terre et par mer, ont fait regarder la France comme l'alliée naturelle des États-Unis, qui ont vu dans l'étendue de son pouvoir un gage nouveau de la sûreté de leur commerce et de leur future tranquillité. Ils ont rendu hommage à la sagesse de ces hommes d'état, qui, à la fin d'une guerre avantageuse, ont cru que la France gagnerait plus à s'assurer l'amitié solide des États-Unis, qu'à acquérir un territoire qui serait pour eux un objet de jalousie, et pourrait les rejetter encore sous la domination d'un peuple, dont ils venaient de les aider à secouer le joug.

Je n'ignore pas combien il est délicat de faire pressentir les malheurs politiques qui pourraient résulter pour la France et les États-Unis, de la possession de la Louisiane par la première; il faut, ou que d'un côté je taise ce que la vérité veut que je dise, ou que de l'autre j'effarouche quelques esprits ombrageux qui verront dans ma franchise une inquiétude déplacée.

Néanmoins, citoyen de l'un des deux états, et sincèrement attaché à l'autre, j'espère que les personnes qui liront cet écrit, sauront apprécier mes motifs, et n'y verront que les opinions d'un homme qui a étudié, avec quelque soin, les avantages et les désavantages

directs et relatifs de la France à l'égard de la possession de la Louisiane; et il ne viendra à l'idée de personne, que je veuille relever la grandeur de l'union fédérale, en cherchant à diminuer celle d'un Gouvernement qui a vu l'Europe entière fléchir devant sa puissance.

J'ai observé que la France et les États-Unis sont daus une situation respective assez heureuse pour n'avoir aucun point de collision. Ces puissances peuvent s'aider, sans être tentées de se nuire en aucune manière. Leurs relations commerciales sont mutuellement utiles; elles reposent sur des principes d'égalité et de réciprocité qui devraient former le code maritime de tous les états commerçans; elles posent sur des bases qui ne peuvent laisser ni entrevoir, ni craindre ce desir de domination exclusive que manifeste la Grande-Bretagne, et qui occasionne entre elle et la France des guerres fréquentes qui portent le trouble dans toute l'Europe; et comme il n'y a pas de nation sur le globe dont les consommations offrent aux manufactures étrangères des causes d'exportations aussi grandes que celles qu'offrent les États-Unis, et si l'on considère avec quelle rapidité s'augmente cette consommation, les moyens qu'a l'Amérique pour augmenter sa marine lorsque sa situation politique la rendra néces-

saire, on conviendra qu'il faut à la France des motifs bien forts, bien puissans, pour l'engager à abandonner ces avantages, et changer un allié naturel, un ami chaud, en voisin soupçonneux et jaloux, et peut-être, par une suite d'évènemens, que les plus sages ne pourraient empêcher, en ennemi déclaré.

L'expérience a prouvé que deux nations ne pouvaient être voisines sans être rivales ou avoir des démêlés; et si c'est une vérité démontrée, on peut encore le dire avec plus d'assurance d'une colonie formée par une nation grande, puissante, éloignée de la métropole, et d'un souverain limitrophe de cette nation. La raison en est palpable; lorsque deux nations peuvent être voisines, tout se passe sous les yeux du souverain, les querelles sont aussi-tôt éteintes qu'allumées. Mais quand le gouverneur d'une colonie comptant sur la protection de la métropole, est coupable d'un acte d'hostilité, la blessure est envenimée avant qu'on ait appellé le médecin. Le souverain offensé, qui, de son côté, croit que l'aggresseur sera soutenu d'autant plus fortement que la nation est plus puissante, s'efforce d'anticiper sur les hostilités qu'il redoute, use de représailles, et les deux nations sont en guerre ouverte avant qu'on se soit expliqué.

S'il y a une situation au monde qui puisse

entraîner ces fatales conséquences, c'est celle de la France en possesion de la Nouvelle-Orléans. Elle est située sur le Mississipi, de manière à fermer l'issue vers la mer à un grand nombre d'états, à une population très-étendue et qui s'augmente rapidement. On va établir dans l'île, un gouvernement militaire. Le commandant des troupes, fier, à juste titre, de la gloire de sa nation, jettera sur tout ce qui l'entoure un regard de supériorité; le commerce sera avili, et les commerçans soumis au despotisme d'hommes qui chercheront, dans l'acquisition des richesses, une compensation de leurs privations dans le pays éloigné et le climat insalubre où ils sont envoyés. La colonie n'offre aucune ressource légitime pour y parvenir, excepté les ressources lentes et progressives du commerce et de l'agriculture; moyens peu convenables à des militaires.

Quelque vigilance qu'y apporte la mère-patrie, elle n'arrêtera pas, à cette distance, les vexations qu'on y exercera. D'un autre côté, le gouvernement même des États-Unis ne pourra pas, dans mille occasions, contenir la pétulance des nouveaux habitans des états limitrophes du Mississipi, pour suspendre entièrement leur vengeance, et les forcer d'attendre des représentations diplomatiques une justice tardive. Les haines s'envenimeront entre les deux

peuples, les liens de l'amitié seront détruits, et le gouvernement des États-Unis, qui toujours partage le sentiment du peuple, se trouvera forcé par sa position à changer ses relations politiques. Alors, pour se tenir en garde contre son ancien allié, pour une hostilité prétendue, il formera des liaisons de précaution avec l'Angleterre, qui recherchera son alliance avec empressement, et aigrira son ressentiment contre la France, parce que dans cette alliance elle verra les moyens de conserver le commerce d'Amérique, qu'elle possède presque exclusivement; d'assurer ses colonies, d'avoir, en cas de guerre, la facilité d'envahir les colonies françaises, et sur-tout d'empêcher l'union du commerce et de la marine de France et des États-Unis, sur laquelle seule la France peut enter sa supériorité navale.

On demandera peut-être pourquoi ces jalousies, que je parais tant redouter pour la France, n'ont pas lieu à l'égard de l'Angleterre en possession du Canada? C'est d'abord parce que la Grande-Bretagne a prudemment séparé son territoire par une borne naturelle qui empêche le contact des deux nations. Pendant qu'elle occupait les postes sur la rive sud des lacs, les États-Unis l'ont vu avec jalousie, et il est hors de doute que les hostilités et une haine nationale en eussent été la conséquence, lorsque la

population américaine, dans cette partie, aurait eu la supériorité; et à l'époque de l'abandon de ces forts, il y en avait eu déjà de nombreux symptômes.

Secondement, parce que la route ordinaire des exportations des États-Unis se faisant par leurs propres rivières, il n'y a aucune communication importante entr'eux et le Canada.

C'est sur-tout parce que le haut Canada est habité en grande partie par des émigrans américains qui, dans le cas d'une rupture, se joindraient, selon toutes les apparences, aux États-Unis, si la sagesse de leur gouvernement ne se fût opposée à l'agrandissement de leurs limites.

Mais, en dernière analyse, quel avantage politique ou commercial la France peut-elle retirer de la Nouvelle-Orléans et de la rive est du Mississipi, qui puisse balancer les pertes que, sous ces deux rapports, elle éprouvera par la rivalité des États-Unis? A l'est, le long de la mer, règne une bande étroite de terre stérile, hors de défense en cas de rupture, et qui coûtera plus qu'elle ne vaut pour les frais de garde, de garnisons, et de présens aux nations sauvages; et quelqu'avantageuse que soit la Nouvelle-Orléans pour les Etats-Unis, elle sera d'une bien petite valeur pour la France lorsque les capitaux étrangers en sortiront, ou qu'une ville

s'établira sur le territoire américain. D'après des renseignemens positifs, je vois qu'un tiers des maisons de commerce employées maintenant à la Nouvelle-Orléans, sont américaines; aussi-tôt qu'il y aura un gouvernement militaire dans le pays, toutes ces maisons de commerce avec les capitaux qui les alimentent, passeront dans les Etats-Unis, dans l'endroit qui leur sera donné d'après leur traité avec l'Espagne; ou aux Natchez, où l'on peut recevoir tous les bâtimens qui peuvent entrer à la Nouvelle-Orléans. On y a déjà vu de grands bâtimens partis de France qui y ont déchargé leurs cargaisons sans aucune difficulté; et comme la vente est d'autant plus avantageuse qu'on pénètre plus loin, il est vraisemblable que cet établissement rivalisera bientôt avec la Nouvelle-Orléans, quand les capitaux américains en seront sortis. Lorsque les États-Unis auront déclaré les Natchez un port franc, la Nouvelle-Orléans sera peu importante comme ville de commerce, et ne sera plus qu'un objet de dépense inutile pour la France, et une source inépuisable de jalousie entr'elle et les États-Unis.

Par la cession, la France s'assure l'affection et le respect de plusieurs puissances; elle économise en même tems les frais d'établissemens, qui ruinent le trésor public, et détournent les capitaux de leur véritable objet.

Au contraire si la France conserve la Nouvelle-Orléans, en s'efforçant de coloniser la Louisiane, elle deviendra l'objet de la jalousie de l'Espagne, des États-Unis et de l'Angleterre, qui, non-seulement décourageront son commerce, mais la forceront à des établissemens coûteux pour s'en assurer la possession.

Parmi les raisons que je viens de déduire, je me suis borné aux observations qui se présentaient naturellement, sans avoir recours à des subtilités qui ne servent qu'à égarer le jugement et à tromper l'esprit. J'ai exposé avec candeur, franchise et naïveté, des faits simples. Si l'on y répond, ce sera, sans doute, en suivant une marche contraire. Je sais qu'avec de l'éloquence et des sophismes, on parviendra facilement à les combattre et à les dénaturer; mais le tems et l'expérience démontreront la vérité et la force de mon raisonnement.

FIN.

Col. C.
42